

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
26 juin 2023**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

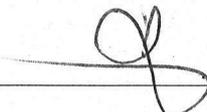
**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Vœux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

| Signatures après adoption par le conseil municipal | |
|---|--|
| M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance | Mme l'Adjointe déléguée Laura PFISTER Secrétaire de séance |
|  |  |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 juin 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H08 à 15H53 et de 17H51 à 1H20.

Mme Isabelle PETERS, 1ère adjointe, assure la présidence de 15h543 à 17H51

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN

Absent-es ayant donné pouvoir :

Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 15h08 à 1h20.
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15h08 à 1h20.
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 15h08 à 1h20.
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15h08 à 18h30.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15h08 à 1h20.
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15h08 à 16h02.
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15h08 à 19h52.
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN de 15h08 à 1h20.
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 21h25 à 1h20.
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 19h25 à 1h20.
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 00h10 à 00h56.
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18h30 à 20h10.
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Antoine BACK de 17h17 à 18h15.
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 19h45 à 1h20.
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 17h00 à 1h20.
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 21h25 à 1h20.
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 22h43 à 1h20.
M. Nicolas PINEL donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 0h25 à 1h20.
Mme Anne ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 20h15 à 0h10.
Mme Dominique SPINI donne pouvoir à M. Chérif BOUTAFA de 21h25 à 1h20.
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 16h30 à 17h35.

Absent-es en cours de séance :

Mme Delphine BENSE de 0h56 à 1h20.
M. Eric PIOLLE de 15h53 à 17h51.
Mme Anne ROCHE de 0h10 à 1h20.
M. Olivier SIX de 0h54 à 0h57.
Mme Emilie CHALAS de 0h56 à 1h20.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Laura PFISTER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Question orale du Conseil Citoyen Indépendant – 1 pour le Conseil municipal du 26 juin 2023

Monsieur le Maire,

Les conditions matérielles de mise en œuvre de la démocratie sont tout aussi déterminantes dans l'exercice réel de la démocratie que la seule application des règles qui l'organisent. Il en va ainsi pour les organes démocratiques institutionnels tels le Conseil municipal, le Conseil métropolitain, les commissions extra-municipales... etc comme pour les acteurs de la démocratie que sont ceux qu'on appelle traditionnellement les « corps intermédiaires » : les syndicats, les Conseils Citoyens Indépendants, les associations de locataires, d'habitants... etc.

A Grenoble, ce sont les Unions de quartier et, depuis 2015, les Conseils Citoyens Indépendants (CCI) qui permettent aux citoyens-habitants qui veulent s'investir dans la Cité de trouver moyens, temps et organisation pour le faire. Dans le précédent mandat, l'adjoint à la démocratie locale avait déclaré qu'« A Grenoble la démocratie locale fonctionne sur 2 pieds, les CCI et les Unions de quartier ». Parfois, certains s'engagent même dans ces 2 structures complémentaires de manière à démultiplier leurs actions.

En ce qui concerne les Unions de quartier, en plus de la subvention de fonctionnement annuelle et des subventions de projets ponctuelles, une subvention annuelle de 12.000 € était allouée jusqu'alors au Comité de Liaison des Unions de quartier, l'association-structure de coordination créée par les 22 Unions de quartier en 1962.

Pour les CCI, c'est l'ACCIG, l'Association de gestion de fonctionnement des CCI de Grenoble, qui, de fait, joue entre autres le rôle de coordination des CCI pour définir la méthode de choix de la question orale à poser à chaque conseil, la répartition de la subvention annuelle, la mise en place de projets communs... Une partie de la subvention annuelle qu'elle reçoit pour la reverser aux CCI est ainsi affectée à son fonctionnement propre.

En clair, deux entités différentes mais un même système de subvention directe pour ce qui concerne leur fonction de coordination.

Le 19 juillet 2022, sans qu'aucune Union de quartier ne l'ait demandé et sans aucune concertation préalable, la Ville a décidé de mettre fin à la subvention allouée au CLUQ pour la répartir entre les Unions de quartier. La raison évoquée : « *donner à ces dernières la possibilité de décider par elles-mêmes des fonds qu'elles souhaitent demander et utiliser pour des missions de coordination, qui peuvent être réalisées par le CLUQ ou prendre d'autres formes.* » (courrier du 30 août 2022).

En septembre 2023, prenant la Mairie au mot, les Unions de quartiers ont annoncé qu'elles avaient « décidé par elles-mêmes » de... continuer de confier leur coordination au CLUQ vous demandant de remettre en place le versement direct d'une seule subvention à l'association, à l'image de ce qui est pratiqué pour les Conseils Citoyens avec l'ACCIG. C'était en effet le seul moyen de maintenir l'emploi de secrétariat à 1/4 de temps, cheville ouvrière de la coordination. Soumettre chaque année cet emploi au reversement hypothétique de 22 subventions est non seulement ingérable mais totalement insécure sans compter le sur-travail inutile engendré pour les Unions de quartier et les services de la Mairie.

Depuis 10 mois, la Ville n'a jamais répondu à leur demande. En totale contradiction avec son objectif affirmé de « *donner toute autonomie aux unions de quartier pour s'organiser comme elles l'entendent* », elle a continué de vouloir imposer peu ou prou un système de reversement de subvention entre associations qui, comme l'a reconnu le 31/03/23 la Direction du Développement Social et Territorial, est illégal parce que non transparent pour les conseillers municipaux.

M. le Maire, le respect du principe d'égalité et de la parole donnée sont deux des conditions incontournables pour une démocratie effective.

Pour ces raisons, il est donc difficile de comprendre et d'accepter pour les concitoyens investis que nous sommes que **le versement d'une subvention unique de coordination serait possible pour l'ACCIG et impossible pour le CLUQ.**

Ne convient-il pas alors pour leur subvention de coordination de :

- 1- traiter à égalité** les associations représentatives d'habitants que sont les CCI et les Unions de quartier
- 2- mettre en adéquation la parole et les actes de vos adjoints et services** en respectant la demande clairement exprimée par les Unions de quartier que leur subvention de coordination soit versée directement au CLUQ ?

Grenoble, le 16 juin 2023, le CCI-1.

Conseil municipal du 26 juin 2023

Réponse de M. le Maire à la question orale du Conseil Citoyen Indépendant secteur 1

Monsieur,

Je vous remercie pour votre question, qui témoigne de l'engagement et du travail fait au sein des conseils citoyens indépendants, ici porté par le CCI le secteur 1.

Vous m'interrogez sur la différence de traitement entre le CLUQ et l'ACCIG. Vous indiquez que leurs activités étant proches, elles mériteraient d'être traitées de manière équivalente.

Je ne partage cependant pas cette analyse : ces deux associations ont des objets et des activités différentes, ce qui justifie que la Ville ait une approche qui le soit également.

1. Le Cluq et l'ACCIG ont des activités et des objets différents

Tout d'abord, CLUQ et ACCIG n'ont pas le même objet.

Les unions de quartier et les conseils citoyens indépendants sont de nature différente : les unions de quartiers sont des associations loi 1901 quand les CCI sont des instances (collectifs d'habitant-es sans personnalité morale) répondant à l'obligation d'instaurer un conseil de quartier aux villes de plus de 80.000 habitant-es (loi Vaillant).

Les conseils de quartier tels que les CCI peuvent être consultés par la Ville et peuvent lui faire des propositions sur toute question, à l'instar de votre démarche dans ce Conseil municipal. Ils peuvent être associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

L'ACCIG est, pour sa part, l'association de gestion créée par les membres des CCI afin de gérer les ressources destinées à chaque CCI :

« Elle a pour objet d'assurer la gestion des ressources nécessaires aux «Conseils Citoyens Indépendants» (CCI) de la ville de Grenoble. Cela consiste à gérer le budget annuel dédié au fonctionnement de chaque CCI et au fonctionnement des actions communes à plusieurs ou à l'ensemble des CCI, via leurs commissions thématiques. L'association ne dispose d'aucun droit de regard sur le contenu des actions qui sont menées sous la responsabilité juridique de chaque CCI qui les lancent en toute indépendance, dans le respect de l'esprit de la délibération n°2-B021 du conseil municipal de la ville de Grenoble réunit le 23 mars 2015 et de ses annexes. L'association a pour but de répartir de manière équitable toute subvention globale qu'elle perçoit à l'échelle de la ville, pour le fonctionnement des CCI. »

Ce rôle participe du développement des CCI dont les ambitions ont été reposées en 2022.

A l'inverse, chaque union de quartier, se dote d'un objet, une gouvernance et des modes de fonctionnement de manière autonome au travers de leurs statuts. À titre d'exemple les UQ de Grenoble se donnent de statuts différents :

- UQ confluence : « ...créer, développer, favoriser tout ce qui concourt au bien-être des habitants du quartier et à l'intégration de ce dernier dans la métropole »

- UQ centre-ville : « ...de faire aboutir les revendications collectives des habitants du Centre de la Ville de GRENOBLE, dans un esprit constructif et par le moyen de suggestions... »

- UQ île Verte : « La défense des intérêts de la population de l'île Verte, et l'amélioration du cadre de vie dans le quartier : information des habitant-es sur tout ce qui peut les concerner ; la concertation avec les élu-es des collectivités locales et les services municipaux ou instances ayant un lien avec le quartier de l'île Verte. »

Les UQ sont ainsi libres de s'organiser comme elles le souhaitent et d'assurer le niveau de coordination qui leur convient.

Le C.L.U.Q, association créée en 1961 se donne pour objectif « de coordonner la réflexion et la concertation conduites par les Unions de Quartier sur les sujets d'intérêt général concernant la vie à Grenoble. »

Ainsi, les CCI ne sont pas des associations mais des instances, les UQ sont des associations représentant leurs adhérents. L'ACCIG est une association de gestion quand le CLUQ est une association d'associations qui se donne pour objet la coordination. Nous sommes, donc sur deux situations différentes qui méritent un traitement différencié.

2. Le soutien de la Ville est cohérent avec cet état des lieux

En matière de subvention, la Ville doit s'assurer de l'utilité et de la destination des fonds alloués. En cela, elle assure un soutien différencié aux deux entités, en cohérence avec leurs formes juridiques et leurs activités.

Concernant le CLUQ et les unions de Quartier :

- Le CLUQ est lui aidé par la Ville à travers la mise à disposition d'un local qu'il occupe à titre exclusif, avec une gratuité des fluides, soit une aide estimée à environ 3000€ par an.
- La subvention de 12 000€ versée jusqu'en 2021 au CLUQ n'était plus justifiée au vu de l'activité qu'il faisait valoir dans son bilan d'activités et cette question a été débattue dans ce Conseil municipal. Les élu-es ont fait le choix de ne pas attribuer une nouvelle subvention au CLUQ en 2022 et non plus en 2023.
- Le soutien de la Ville aux UQ ne baisse pas, il est, au contraire, renforcé. Les UQ, en fonction de leur activité, demandent le soutien de la ville au travers de subventions, qui peuvent aller, désormais jusqu'à 1200€ par an, quand jusqu'à présent, la Ville finançait à hauteur de 500€ chaque UQ (hors projets spécifiques). Certaines de ces subventions renforcées sont présentées, aujourd'hui même, dans ce Conseil Municipal.
- Concernant leur coordination, les UQ sont libres d'adhérer et cotiser au CLUQ ou à toute autre association ou fédération d'associations si elles ont besoin de confier cette mission à un autre acteur. La Ville ne s'immisce pas dans ce fonctionnement associatif.

Concernant les CCI

- Les CCI, n'ayant pas de personnalité juridique, c'est l'ACCIG qui est subventionnée pour développer les activités portées par les CCI (ex : visites de la Ville, atelier déchets... les actions sont présentées sur le site <https://conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr/>).

Dans ce cadre la subvention qui est versée à l'ACCIG n'est pas une subvention pour la coordination des CCI, mais bien pour permettre la réalisation des actions et projets que ceux-ci mettent en œuvre de leur propre initiative et en toute indépendance. C'est justement l'objet de la délibération présentée à ce conseil municipal.

En conclusion, pour toutes ces raisons, j'assume et réaffirme la décision de ne plus subventionner le CLUQ, d'augmenter les subventions attribuées aux Unions de Quartier et de subventionner l'ACCIG pour la réalisation des actions des CCI.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Question orale

Monsieur le Maire,

Depuis le début du mandat, nous vous alertons quant au projet Flaubert. Avec cette impression de prêcher dans le vide, comme souvent avec vous vue votre capacité d'écoute. Mais nous ne lâcherons pas l'affaire, au vu des remontées des habitants qui confirment malheureusement nos doutes et nos craintes.

Vous surdensifiez un secteur, avec la construction de 2000 logements sans véritable parc supplémentaire, et vous appelez cela un "écoquartier". On commence à vous connaître : quand vous qualifiez un quartier "d'éco", c'est qu'il s'agit d'un secteur où aucun d'entre vous ne vit et ne daignerait vivre.

Nous nous étions fait le relais, ici en conseil municipal, des craintes des premiers habitants de voir pousser devant leurs fenêtres ces immeubles qui leur occultent la vue sur le soleil et les montagnes. Même si vous n'êtes pas habitant du quartier, il suffit de vous rendre sur la terrasse du bar-radis pour constater que le béton l'emporte largement sur le paysage.

Nous avons aussi alerté sur la proportion de logements sociaux, 50%, car nous avons suffisamment d'exemples sous les yeux pour comprendre les conséquences d'une trop forte proportion qui empêche la mixité sociale et paupérise durablement les quartiers.

Je renouvelle nos craintes pour les acquéreurs et les futurs acquéreurs dans un tel quartier. Comme d'habitude, la classe moyenne finira inévitablement spoliée avec une baisse de la valeur des biens acquis dans le quartier.

Les opérateurs pointent d'ailleurs les difficultés de commercialisation des appartements : les seuls acquéreurs qui ont sauté le pas l'ont fait pour profiter de la loi Pinel, donc le déséquilibre locataires / propriétaires sera encore plus significatif. Vous savez parfaitement ce qui en résultera.

Vous ne ménagez pas vos peines pour vanter partout l'immeuble le "haut-bois", mais c'est l'arbre qui cache la forêt et vous le savez bien. Sur le même îlot Marcelline, on a curieusement vu moins de publicité pour un autre immeuble social d'ACTIS où les locataires ont découvert quantité de malfaçons dès l'emménagement : sols pas droit, eau qui croupit sous les terrasses et créé une odeur atroce l'été, problèmes d'humidité qui ont même parfois abouti à des champignons dans les salles de bains, température bien en deçà des 19 degrés l'hiver...

Sur ce sujet des températures, le fameux "haut-bois" est d'ailleurs soumis au même problème et un collectif d'habitants a dû se monter après le premier hiver car, je cite un directeur d'ACTIS : "*des locataires nous disaient qu'ils avaient trop froid*". Quelle avancée !

Vous êtes au courant également des difficultés de commercialisation des locaux commerciaux dans le quartier. Votre propre parti politique a d'ailleurs emménagé au 18 rue Marceline Desbordes-Valmore pour cacher un peu la misère, alors que ces locaux ne trouvaient évidemment pas preneurs et sont restés vides des mois et des mois.

Récemment j'ai été interpellé par des habitants, propriétaires d'appartements dans la résidence Urban Park. Je cite votre adjointe Margot Belair, qui expliquait au Dauphiné Libéré le 23 février 2021 que "*Urban Park est le deuxième lot qui sort de terre sur la ZAC Flaubert (...) ce nouveau quartier est à l'image de la politique de la ville de Grenoble, avec notre volonté de mixité sociale dans les meilleures conditions*".

Je cite maintenant les habitants qui m'ont écrit : "*nous subissons pratiquement chaque soir des bris de glace sur nos véhicules. Je n'évoque même plus les cambriolages. (...) Nous (les voisins et moi même) enchaînons les dépôts de plainte à répétition (...). Je suis désabusée de me voir radiée de mon assurance auto.*"

Si j'étais cynique, je dirais que Madame Belair avait raison. Ce nouveau quartier est bien à l'image de la politique de la ville. Mais pour les "meilleures conditions", on repassera.

La réalité à Flaubert est loin de vos propos dithyrambiques. Les mêmes causes s'accroissent petit à petit et elles auront les mêmes conséquences. Je n'insulterai pas votre intelligence en prétendant vous l'apprendre : je suis persuadé que vous en êtes conscient.

Le projet a pris du retard et il est encore possible de freiner la catastrophe. Il est encore possible d'éviter une zone surdensifiée au sud de la ville ; d'éviter une énième nasse qui assigne les habitants à résidence ; d'éviter un quartier où l'appellation "éco" ne changera rien au fait que la qualité de vie ne sera pas au rendez-vous.

Aussi, Monsieur le Maire, êtes-vous prêt à renoncer à la poursuite du projet Flaubert en l'état, et à revoir votre copie pour le devenir de ce secteur avant que les dégâts ne soient irréparables ?

Je vous remercie.

Conseil municipal du 26 juin 2023
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Monsieur le conseiller municipal

Ma réponse à votre question est un grand NON.

NON Il n'est absolument pas question de remettre en cause le projet Flaubert.

C'est un projet dont nous sommes collectivement fiers.

Un projet que nous avons pu dès 2014 façonner selon nos priorités politiques.

Un projet dont nous avons réduit les hauteurs des bâtiments prévus, un projet dans lequel nous avons posé des priorités très claires, comme un maximum de pleine terre pour les immeubles, le développement des éco-matériaux dans les constructions, le bois et la terre, une très forte présence du végétal et de la nature, la co-construction avec les habitants etc.

Un projet de ville parc au cœur de Grenoble pour mieux relier le centre Ville et les quartiers de la Villeneuve, Malherbe, du village olympique, de la Capuche.

Avec un grand parc, le parc Flaubert, contrairement à ce que vous indiquez, qui a d'ailleurs été labellisé refuge LPO par la ligue de protection des oiseaux pas plus tard qu'hier !

Un parc qui va même s'agrandir ces prochains mois pour venir remplacer la rue Gustave Flaubert et s'étendre jusqu'au pied des immeubles de l'îlot Marceline.

Un quartier qui attire, autour du pôle de la Bifurk, de son parc, du bar radis et bientôt d'autres activités fédératrices.

Un quartier qui propose des nouveaux logements accessibles et de qualité.

S'agissant de ceux ci je veux tout d'abord revenir sur des imprécisions volontaires de votre part. Ce sont bien environ 1400 logements qui sont prévus et non pas 2000 comme vous l'indiquez. Soyons précis s'il vous plaît. Le taux de logement social vise un objectif de 40% auquel il faut ajouter du logement en accession social à environ 10%. Des taux similaires à ceux du projet la caserne de Bonne au passage.

Oui Monsieur le Conseiller municipal, contrairement à vous, nous croyons à de la production de logement en cœur de ville, au pied du tramway et des futures pistes cyclables sécurisées.

Avec des logements de différents types pour assurer une mixité sociale dans toutes les opérations d'aménagement à la Presqu'île, à l'Esplanade, à l'Abbaye. Votre modèle de développement urbain est sans doute plus celui qui consiste à créer des îlots de riches tout en continuant à favoriser l'extension urbaine pour repousser les habitants toujours plus loin.

Ce n'est pas le nôtre.

Ce n'est pas notre façon de produire la ville. Ici nous défendons une ville mixte, avec une densité acceptable, une ville qui fait une large place à la Nature et une ville qui favorise les interactions sociales entre habitants de tous les quartiers.

Les projets a Flaubert vont continuer avec les îlots de logements Elisa et Emma en cours de conception, avec le devenir du site de l'ex chambre d'agriculture, avec le groupe scolaire dont les travaux sont bien avancés, avec un projet majeur s'agissant des espaces publics dont les travaux vont s'étaler entre cette année et 2025 avec des arbres plantés, des axes vélos sécurisés, des sols infiltrants etc.

A côté de tout ceci nous allons ensuite réaliser l'un des premiers écoquartier favorables à la santé sur le site de l'ex INSPE le long de l'avenue Berthelot, qui fait partie du périmètre de la ZAC Flaubert.

Ici aussi l'objectif est de produire du logement et du logement social en cœur de ville, de faire la ville avec ses ressources, en utilisant les eco-materiaux, en préservant les sols, en assurant une forte présence végétal.

Tout ceci sera relié au nord et au sud de la ville par un axe qui va aussi être repensé, l'avenue Bethelot où les travaux ont commencé pour réaliser une piste cyclable sécurisée.

Flaubert est donc un projet qui fédère, qui fait sens et qui met la nature au cœur de sa démarche. Nous allons continuer de le développer, sereinement, bien loin du Grenoble Bashing que vous véhiculez.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 26 juin 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 juin 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H08 à 15H53 et de 17H51 à 1H20.

Mme Isabelle PETERS, 1ère adjointe, assure la présidence de 15h543 à 17H51

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN

Absent-es ayant donné pouvoir :

Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 15h08 à 1h20.

M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15h08 à 1h20.

M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 15h08 à 1h20.

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15h08 à 18h30.

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15h08 à 1h20.

Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15h08 à 16h02.

Mme Amel ZENATI donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15h08 à 19h52.

Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN de 15h08 à 1h20.

Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 21h25 à 1h20.

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 19h25 à 1h20.

Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 00h10 à 00h56.

M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18h30 à 20h10.

Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Antoine BACK de 17h17 à 18h15.

Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 19h45 à 1h20.

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 17h00 à 1h20.

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 21h25 à 1h20.

M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 22h43 à 1h20.

M. Nicolas PINEL donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 0h25 à 1h20.

Mme Anne ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 20h15 à 0h10.

Mme Dominique SPINI donne pouvoir à M. Chérif BOUTAFA de 21h25 à 1h20.

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 16h30 à 17h35.

Absent-es en cours de séance :

Mme Delphine BENSE de 0h56 à 1h20.

M. Eric PIOLLE de 15h53 à 17h51.

Mme Anne ROCHE de 0h10 à 1h20.

M. Olivier SIX de 0h54 à 0h57.

Mme Emilie CHALAS de 0h56 à 1h20.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Laura PFISTER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h08

Mme Laura PFISTER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire suspend la séance à 15H17.

Question orale, présentée par un représentant du Conseil Citoyen Indépendant secteur 1.

Reprise de la séance à 15H25 – Réponse de M. le Maire.

Adoption des procès verbaux du 15 mai et 9 juin 2023 :

Monsieur Maxence ALLOTO présente oralement un amendement au procès verbal du 15 mai 2023 au nom du groupe GDES. Il est demandé à ce qu'il soit indiqué sur les délibérations portant sur les décisions de retrait des délégations des adjoint-es, la phrase suivante « M. le Maire ne soumet pas au vote des présents la demande de vote à scrutin secret et procède au vote à scrutin secret ».

M. le Maire rappelle que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit le vote au scrutin secret quand la demande émane de 1/3 des membres présents et que le Maire est tenu de faire droit à cette demande dans ces conditions. La demande faite au nom du groupe GEC représentait 34 élu-es présent-es à ce moment-là de la séance. Il a été constaté un assentiment général du fait d'aucune manifestation contraire des élu-es présent-es en séance et le CGCT ne prévoit expressément aucune formalité. Selon la jurisprudence, il s'agit de manifester son expression ce qui a été le cas avec cet assentiment général des membres du groupe GEC lors de la demande faite par M. Antoine BACK co président du groupe.

Vote sur l'amendement :

Pour : 14 - Contre : 37 Grenoble en commun - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Amendement repoussé.

Le procès verbal de la séance du conseil du 15 mai 2023 est adopté :

Pour : 52 – Contre : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Le procès verbal de la séance du conseil du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Point d'information sur le Groupe Hospitalier Mutualiste par M. Nicolas KADA.

Intervention de M. le Maire.

DELIBERATION N° 1-(32111) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(32420) - FINANCES - Budget principal : Compte de gestion 2022

**M. le Maire remet la présidence de la séance à 15h53, à Mme PETERS, première adjointe.
M. le Maire quitte la séance.**

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2022 du budget principal dressé par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).
Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

DELIBERATION N° 3-(32421) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes de gestion 2022

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2022 des budgets annexes Activités économiques, Locaux culturels, Mistral-Eaux Claires, Selfs et Cuisine centrale dressés par le Trésorier principal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

Délibération : Adoptée

Pour : 45

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).
Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

DELIBERATION N° 4-(32422) - FINANCES - Régie Lumière : Compte de gestion 2022

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2022 du budget Régie Lumière dressé par le Trésorier principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 5-(32311) - FINANCES - Budget principal : Compte administratif 2022

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Un amendement est déposé par M. FRISTOT pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 49 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal,
- de constater les résultats de l'exercice 2022 tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 6-(32312) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes administratifs 2022

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2022 des budgets annexes Activités économiques, Locaux culturels, Mistral-Eaux Claires, Selfs et Cuisine centrale ;

- de constater les résultats de l'exercice 2022 de chacun de ces budgets tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 7-(32313) - FINANCES - Régie Lumière : Compte administratif 2022

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le compte administratif 2022 du budget Régie Lumière,
- de constater les résultats de l'exercice 2022 tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 8-(32308) - FINANCES - Budget principal : affectation des résultats constatés au compte administratif 2022

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 d'un montant de 21 196 698,45 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 17 125 966 € au compte 1068 et le solde, soit 4 070 732,45 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002.

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 9-(32309) - FINANCES - Budgets annexes : affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2022

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de décider la constatation de l'excédent d'investissement de 775 427,78 € (compte 001) et à la constatation de l'excédent de fonctionnement de 405 415,52 € (compte 002) du budget annexe "Activités économiques" ;

- l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 633 800,29 € du budget annexe "Locaux culturels" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 548 398,32 € (compte 1068) et le solde de 85 401,97 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;

- l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 216 153,90 € du budget annexe "Selfs" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 169,09 € (compte 1068) et le solde de 215 984,81 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;

- la constatation de l'excédent de fonctionnement de 322 607,06 € (compte 002) du budget annexe "Mistral Eaux Claires" et à la constatation de l'excédent d'investissement de 59 929,38 € (compte 001) ;

- la constatation de l'excédent d'exploitation de 251 455,98 (compte 002) du budget annexe "Cuisine Centrale" et à la constatation de l'excédent d'investissement de 136 951,11 € (compte 001).

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 10-(32310) - FINANCES - Régie Lumière : affectation des résultats constatés au compte administratif 2022

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 de la régie Lumière, à savoir 583 502,85 €, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 406 918,57 € et le solde de 176 584,28 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 11-(32307) - FINANCES - Budget principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2023

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

**4 471 375,45 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
30 993 383,73 € en dépenses et recettes d'investissement.**

- de faire varier les subventions exceptionnelles aux budgets annexes de :

- - 405 414,52 € pour le budget annexe Activités économiques pour la porter à 2 002 288,48 € maximum,**
- - 276 675,81 € pour le budget annexe Selfs pour la porter à 592 787,19 € maximum,**
- -277 327,98 € pour le budget annexe Cuisine centrale pour la porter à 1 345 631,02 € maximum,**
- . - 65 101,97 € pour le budget annexe Locaux culturels pour la ramener à 1 152 241,03 € maximum.**
- . - 101 218 € pour le budget annexe Mistral pour la ramener à 0 €,**
- - 176 584,28 € pour la Régie Lumière pour la porter à 2 296 724,72 € maximum.**

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 12-(32306) - FINANCES - Budgets annexes : décision modificative n°1 de l'exercice 2023

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de - 25 870 € en section de fonctionnement et 72 416,72 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Selfs qui s'équilibre à hauteur de - 60 691 € en section de fonctionnement et 61 613,52 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de 20 300 € en section de fonctionnement et 565 398,32 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Mistral qui s'équilibre à hauteur de 221 389,06 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de 1 € en section d'exploitation et de 970 427,78 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 13-(32305) - FINANCES - Régie Lumière : décision modificative n°1 de l'exercice 2023

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme MARTIN, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. ALLOTO, M. PICOLLET, M. CLOUAIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 0 € en section de fonctionnement et 1 275 576,97 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 14-(31768) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Projet d'établissement de la Maison de l'international de Grenoble.

M. le Maire reprend la présidence de la séance à 17h51.

Intervention(s) : M CARROZ, Mme AGOBIAN, Mme CHALAS, M.GENTIL, Mme BENSE, M. CARIGNON, M. le Maire, M. ALLOTO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le projet d'établissement 2023-2028 de la Maison de l'International ;
- d'approuver le règlement intérieur de la Maison de l'International de Grenoble ;
- d'approuver la convention-type de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 15-(31788) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Coopérations internationales et européennes - Axes politiques et stratégiques 2023-2028.

Intervention(s) : M. CARROZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les axes politiques et stratégiques 2023-2028 des coopérations internationales et européennes de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 16-(32339) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis des subventions culturelles - Nouveau règlement et désignations des représentant-es élu-es - Présentation de la Charte culturelle des transitions.

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le nouveau règlement du comité d'avis (annexe 1) ;
- de prendre acte de la charte culturelle des transitions (annexe 2) ;
- de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres de la ville de Grenoble, titulaires et suppléant-es , du comité d'avis.**

4 listes de candidats sont proposées :

- Liste Grenoble en commun :

M. Jérôme SOLDEVILLE

Mme Céline MENNETRIER

M. Nicolas KADA

Mme Annabelle BRETTON

M. Olivier BERTRAND

Mme Céline DESLATTES

M. Claus HABFAST

Mme Laura PFISTER

- Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre :

Mme Brigitte BOER

M. Chérif BOUTAFA

Mme Dominique SPINI

M. Nicolas PINEL

**Mme Nathalie BERANGER
M. Alain CARIGNON**

- Liste Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité :

**M. Pascal CLOUAIRE
M. Hakim SABRI**

- Liste Nouvel Air Socialistes et Apparentés :

**M. Hassen BOUZEGHOUB
M. Lionel PICOLLET**

A l'issue du vote au scrutin secret, les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Nombre de votants : 59**
 - Suffrage exprimés : 57**
 - Liste Grenoble en commun : 37 voix**
 - Liste Opposition Société Civile, Divers Droite et du Centre : 6 voix**
 - Liste Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité : 7 voix**
 - Liste Nouvel Air Socialistes et Apparentés : 7 voix**
- Quotient électoral : 11,4**

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- Liste Grenoble en commun : 3 sièges**
- Liste Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité : 1 siège**
- Liste Nouvel Air Socialistes et Apparentés : 1 siège**

Ainsi sont élu-es :

Titulaires :

- M. Jérôme SOLDEVILLE**
- Mme Céline MENNETRIER**
- M. Nicolas KADA**
- M. Pascal CLOUAIRE**
- M. Hassen BOUZEGHOUB**

Suppléant-es :

- Mme Annabelle BRETTON**
- M. Olivier BERTRAND**
- Mme Céline DESLATTES**
- M. Hakim SABRI**
- M. Lionel PICOLLET**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 17-(32442) - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Capitale Verte Européenne - Evaluation de l'Année Capitale Verte Européenne à + 6 mois.

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. ALLOTO, M. BEN-REDJEB, M. PINEL, Mme CENATIEMPO, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contenu du rapport d'évaluation de l'Année Capitale Verte Européenne, ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le transmettre à la Commission Européenne.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Nouveau Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + Non-inscrit (M. PICOLLET).

DELIBERATION N° 18-(32343) - ENVIRONNEMENT - Stratégie de la ville de Grenoble pour le développement de l'agriculture urbaine pour la période 2023-2026

Intervention(s) : M. BACK, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. BOUZEGHOUB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Grenoble pour la période 2023-2026 telle qu'annexée.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

VOEU N°117-(32684) – Vœu en faveur d'une Loi "Evin" Climat et Condition Animale. Pour la suppression des publicités faisant la promotion de produits ou services écocides -
Proposé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : Mme KRIEF.

En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Grenoble demande au Gouvernement :

- d'entamer une réflexion quant à un encadrement juridique de la publicité dans l'espace public selon des critères environnementaux, en se fixant l'objectif d'empêcher la publicité relative à des

produits et services tels que les voyages en avion, les véhicules à moteurs fossiles, les produits issus d'élevages industriels, ainsi que la publicité émanant d'entreprises responsables du raffinage, de la distribution et/ou de la vente de carburants fossiles ;
- d'appliquer sans filtre la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat pour réguler la publicité afin de réduire les incitations à la surconsommation

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 43

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

VOEU N°118-(32686) – Voeu demandant au gouvernement de mettre en place des mesures plus volontaristes en matière de rémunération des fonctionnaires afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents publics et de rendre plus attractifs les métiers de la fonction publique –
Proposé par le groupe Nouveau Regard et amendé par le groupe Grenoble en commun.

Un amendement est présenté oralement par Mme PETERS pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté :

Pour : 37 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2

Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET) - Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité.

- Pour ces raisons, le conseil municipal de la ville de Grenoble demande au gouvernement de mettre en place des mesures plus volontaristes en matière de rémunération des fonctionnaires afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents publics et de rendre plus attractifs les métiers de la fonction publique. Ces mesures pourraient a minima être les suivantes :

- Augmenter le point d'indice de 10% et non de 1,5% au 1er juillet 2023 ;**
- Compenser de manière rétroactive l'augmentation du point d'indice aux collectivités locales ;**
- Mettre en place une formule d'indexation de la valeur du point sur l'inflation à la fois pour donner des perspectives salariales aux agent-es publics et de la visibilité aux employeurs publics.**

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

VOEU – Voeu demandant l'utilisation de l'aire d'accueil provisoire de la friche ex Allibert pour résorber les campements à Grenoble –
Proposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre .

Intervention(s) : Mme BOER, Mme PFISTER.

Voeu : Repoussé

Pour : 6

Contre : 37 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

VOEU N°119-(32687) – Voeu pour un Grenelle suivi d'un plan Marshall du logement et de la construction–
Proposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance et amendé par le groupe Grenoble en commun.

Un amendement est présenté oralement par Mme BACHER pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté :

Pour : 49 - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) - Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité.

Un 2ème amendement est présenté oralement par M. CLOUAIRE pour le groupe Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, celui-ci est repoussé :

Pour : 7 - Contre : 37 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET) - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Le Conseil municipal de Grenoble demande à Madame Elisabeth BORNE

- **d'organiser au plus tôt un « Grenelle du logement, de la réhabilitation et de la construction » rassemblant l'ensemble des acteurs concernés**
- **d'engager à l'issue de cette concertation un « plan Marshall du logement, de la réhabilitation et de la construction »**

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prennent pas part au vote : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

M. le Maire suspend la séance à 21H25.

Reprise de la séance à 22H03.

DELIBERATION N° 19-(32276) - FINANCES - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements :
modifications et clôtures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les modifications d'Autorisations de Programme telles qu'énoncées ci-dessus ;**
- **De clôturer l'Autorisation de Programme « Reconstruction du Centre sportif Jean-Philippe Motte » aux montants énoncés ci-dessus.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 20-(31416) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2023

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65748** (chapitre 65)

Commission Emancipations

| | |
|---|-----------|
| ALLIANCE GRENOBLE OXFORD | 3 000,00 |
| CERCLE BERNARD LAZARE | 3 000,00 |
| COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX | 1 250,00 |
| EOLE AUVERGNE-RHONE-ALPES | 1 000,00 |
| ESPACE CULTUREL FRANCO-CHILIEN-LATINO-AMERICAIN SUSANA | 2 500,00 |
| ESTRELLA OBANDO | |
| FEDERATION ASS ARMENIENNES RHONE-ALPES (FAARALP) | 27 000,00 |
| FRANCAS ISERE | 3 600,00 |
| LA PENICHE | 10 000,00 |
| MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD) | 1 000,00 |
| SANTE DIABETE | 11 000,00 |
| AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE | 1 300,00 |
| AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO | 800,00 |
| ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS | 1 100,00 |

| | |
|--|-----------|
| ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) | 800,00 |
| CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL | 440,00 |
| CERCLE ESCRIME LA RAPIERE | 1 000,00 |
| CLUB DE GO DE GRENOBLE | 500,00 |
| ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 | 7 000,00 |
| FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A) | 1 200,00 |
| GRENOBLE ALP 38 | 500,00 |
| GRENOBLE OUTDOOR AVENTURE | 50 000,00 |
| GUC ATHLETISME | 3 150,00 |
| GUC BANDO KICK BOXING | 1 500,00 |
| MISTRAL FOOTBALL CLUB | 1 200,00 |
| TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD | 8 322,00 |
| UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE | 680,00 |
| USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE | 880,00 |
| APNEES | 1 500,00 |
| ART IN BLOOM | 1 500,00 |
| ASSOCIATION FUSEES | 2 025,00 |
| ASSOCIATION M.A.R.S. | 1 500,00 |
| BETWEEN ATOMS COMPANY | 1 500,00 |
| CIE ENTRE CIEL ET TERRE | 1 500,00 |
| CIE KILOMBO | 1 500,00 |
| CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE | 3 000,00 |
| COLLECTIF TERRON | 2 250,00 |
| COMPAGNIE DOUX VACARME | 1 500,00 |
| COMPAGNIE DU JOUR | 1 500,00 |
| COMPAGNIE DU SAVON NOIR | 5 000,00 |
| COMPAGNIE ETREINTES | 1 500,00 |
| COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49 | 2 250,00 |
| COMPAGNIE LA BRECHE | 1 500,00 |
| COMPAGNIE MELTA | 1 500,00 |
| CRAQUE TA COQUILLE | 2 000,00 |
| EN ATTENDANT LES LUCIOLES | 1 500,00 |
| EPI D'OR-OPHELIA THEATRE | 10 000,00 |
| EPTAGON | 1 500,00 |
| ET POURQUOI PAS ? | 1 500,00 |
| ETINCELLES | 1 965,00 |
| FABRIQUE LABORATOIRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE ET DE LA MUSIQUE ETRANGE (FLAMME) | 1 500,00 |
| FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE | 2 500,00 |
| FLY ME PROD | 1 500,00 |
| GROUPE EMILE DUBOIS | 2 250,00 |
| INTERMEZZO | 3 500,00 |
| LA COMPAGNIE DU DERNIER ETAGE | 1 500,00 |
| LA MAISON D'EDITION D'IDEES | 2 250,00 |
| LE CINE CLUB DE GRENOBLE | 3 000,00 |
| LES BELLES OREILLES | 1 500,00 |
| LES COULISSES A RESSORTS | 1 500,00 |
| LES HARMONIQUES DU NEON | 3 500,00 |
| LES MATELOTS DU SOM | 1 500,00 |
| LES PRODUCTIONS DU BAZAR | 2 000,00 |

| | |
|--|------------|
| LES VERTEBRES | 1 500,00 |
| LES ZINZINS | 2 250,00 |
| LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB) | 1 823,00 |
| L'OISEAU A PLUMES | 1 500,00 |
| LOUDMILA PROJETS | 1 373,00 |
| MAISON COURBE | 1 500,00 |
| MILLE MONTS | 1 500,00 |
| POETIQUES INDUSTRIES | 4 275,00 |
| P'TITS SOURIRES | 1 500,00 |
| REGARDS DES LIEUX | 1 500,00 |
| SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ? | 2 500,00 |
| SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS | 400,00 |
| SOLEXINE ASS | 10 000,00 |
| STARA ZAGORA | 5 000,00 |
| TCHOOKAR (SARL) | 3 000,00 |
| THEATRE A LA PAGE - TAP | 1 500,00 |
| UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS | 1 500,00 |
| 40NEUF | 1 500,00 |
| AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBE | 68 443,00 |
| ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON | 34 716,00 |
| ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) | 41 328,00 |
| CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB) | 32 693,00 |
| CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL | 55 781,00 |
| CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES | 64 192,00 |
| COOP SCOL JOSEPH VALLIER | 315,00 |
| CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE | 10 000,00 |
| ENFANTINE | 22 514,00 |
| FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A) | 5 000,00 |
| INFO JEUNES 38 | 5 400,00 |
| MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT | 35 169,00 |
| ME BACHELARD | 85 008,00 |
| ME PREMOL | 49 974,00 |
| MJC ALLOBROGES | 37 608,00 |
| MJC ANATOLE FRANCE | 60 819,00 |
| MJC EAUX CLAIRES | 72 761,00 |
| MJC LUCIE AUBRAC | 123 798,00 |
| MJC MUTUALITE | 9 995,00 |
| MJC PARMENTIER | 73 276,00 |
| MJC PREMOL | 17 523,00 |
| OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME | 195 718,00 |
| OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES | 72 194,00 |
| OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE | 165 650,00 |
| OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU | 145 650,00 |
| OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO | 247 638,00 |
| OGEC INSTITUT BAYARD | 173 990,00 |
| ALPES LA | 3 800,00 |
| GUC GRENOBLE SKI | 24 000,00 |
| ASSO DE GESTION POUR LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS | 60 000,00 |
| INDEPENDANTS VDG-ACCIG | |

Commission Résiliences

| | |
|---|-----------|
| MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI | 7 034,00 |
| AIDES DELEGATION DE L'ISERE | 10 000,00 |
| ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA | 8 000,00 |
| AMICALE DU NID DE L'ISERE | 9 500,00 |
| ASS GRENOBLOISE D'AIDE ET DE RECHERCHE EN ONCOLOGIE (AGARO) | 500,00 |
| ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES | 200,00 |
| ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE-AFD 38 | 2 500,00 |
| BIEN-ETRE POUR ELLES | 3 000,00 |
| BON'SANG! | 1 800,00 |
| CAP SANTE - SANTE BIEN-ETRE ET AUTONOMIE | 1 000,00 |
| CHEER UP ! DE L'ECOLE PHELMA | 200,00 |
| CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE | 5 000,00 |
| COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH | 200,00 |
| COMPAGNIE MEGAPTERE | 500,00 |
| COURS ACT PHYS ADAPT POUR BIEN HARMONISER LOISIRS ENVIES SANTE- CAPABLES | 1 500,00 |
| CPTS DE GRENOBLE | 5 000,00 |
| DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX (ADMV) | 500,00 |
| DES SOMMETS POUR REBONDIR | 500,00 |
| DISPEN'SAIRE PSY LES PSYS DU COEUR | 1 500,00 |
| ECLAT - ENSEMBLE CREONS DU LIEN ALLER-VERS APRES LE TRAUMA | 5 000,00 |
| FEMMES SDF | 2 000,00 |
| GEM L'HEUREUX COIN | 1 500,00 |
| GRAND BUREAU | 1 500,00 |
| GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE) | 500,00 |
| INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS | 400,00 |
| JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE) | 2 100,00 |
| LE CAMELEON | 6 500,00 |
| LOCOMOTIVE ASS | 500,00 |
| L'OISEAU BLEU | 34 000,00 |
| MEDECINE ET DROIT D'ASILE 38 (MEDA 38) | 4 000,00 |
| MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE | 15 000,00 |
| MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - ASS DEP DE L'ISERE | 17 000,00 |
| MUTUALITE FRANCAISE ISERE SERVICES SOINS ET ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTE | 200,00 |
| ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...) | 500,00 |
| PROMETHEE ALPES RESEAU | 2 000,00 |
| RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE | 4 950,00 |
| SANTE ENVIRONNEMENT EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (SERA) | 1 000,00 |
| SCLEROSE EN PLAQUE SEP RHONES-ALPES DAUPHINE | 400,00 |
| SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE (SMD38) | 4 000,00 |
| SOLEIL ROUGE, DES CLOWNS A L'HOPITAL | 1 000,00 |
| SOLIDA'RIRE | 530,00 |
| SOLIDARITE FEMMES MILENA (ETAB FOND G BOISSEL) | 13 320,00 |
| SOLIDENT | 8 000,00 |
| SOS AMITIE ISERE | 1 000,00 |

| | |
|--|-----------|
| SOS INCESTE POUR REVIVRE | 1 000,00 |
| TEMPO | 5 000,00 |
| UNI E-S VERSELLES | 15 000,00 |
| UNION NATIONALE FAMILLES AMIS MALADES PSYCHIQUES - DELEG ISERE (UNAFAM) | 2 500,00 |
| VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE | 500,00 |
| VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2 | 1 000,00 |

Commission Solidarités

| | |
|---|-----------|
| ALERTES | 1 000,00 |
| ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) | 47 000,00 |
| BANQUE ALIMENTAIRE ISERE | 18 000,00 |
| CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE | 8 499,00 |
| DEPANN' FAMILLES ISERE (DEPANN'FAMILLES) (DFI) | 37 500,00 |
| DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI | 3 000,00 |
| ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (AEF) | 40 000,00 |
| FEMMES SDF | 23 000,00 |
| LA MARELLE | 15 000,00 |
| LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS | 20 000,00 |
| LES MENESTRELS | 6 500,00 |
| MAHOU-MINAUDS | 73 800,00 |
| PIROUETTE ACCUEIL PARENTS ENFANTS | 6 000,00 |
| RESIDENTS DES ALPINS | 400,00 |
| AMIS SANS FRONTIERES ISERE | 400,00 |
| AMITIE LOISIRS DECOUVERTES (ALD) | 400,00 |
| ASS POUR LA CREATION D'UN COMPTOIR LOCAL D'EMPLOI SERVICES ET ACTIVITES DE LIEN SOCIAL | 1 000,00 |
| C NOUS | 4 000,00 |
| CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES | 400,00 |
| CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE | 450,00 |
| CLUB PINAL GARE BASTILLE | 400,00 |
| COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB | 2 000,00 |
| CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE- ACSI | 600,00 |
| LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE | 2 000,00 |
| LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE | 400,00 |
| UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS | 500,00 |
| UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE | 500,00 |
| UNION DE QUARTIER CENTRE GARES | 1 000,00 |
| UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET (CBCH) | 500,00 |
| UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE | 530,00 |
| UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION | 500,00 |
| UNION DE QUARTIER GRENOBLE-CONFLUENCE | 500,00 |
| UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS | 500,00 |
| UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE | 600,00 |
| UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET | 700,00 |
| UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1 | 500,00 |
| UNION DES HABITANTS DU CENTRE VILLE | 500,00 |
| UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX | 1 000,00 |

| | |
|---|--------------|
| UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC | 500,00 |
| UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE (UHQB) | 500,00 |
| OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL | 1 600,00 |
| TOTAL ARTICLE | 2 792 799,00 |
| TOTAL BUDGET | 2 792 799,00 |

- Votes séparés :

- sur les association fusées et ACCIG :

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

- sur le reste de la délibération :

Adopté à l'unanimité

Délibération : Adoptée

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT Saint Laurent), M. MERIAUX (OGEC les Charmilles), Mme FOUGERES (ODTI).

DELIBERATION N° 21-(32277) - FINANCES - Demande de subventions pour les projets véhicules tranche 3, Les Trembles, Équipement Jeunesse Villeneuve, gymnases Malherbe et Jouhaux, et réaménagement de la Grande esplanade

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les plans de financement des projets « véhicules tranche 3 », « restructuration du pôle enfance Les Trembles », « construction d'un équipement jeunesse dans le quartier Villeneuve », « rénovation énergétique des gymnases Malherbe et Jouhaux », et « réaménagement de la Grande Esplanade » ;**
- d'approuver le dépôt de tout dossier de demande de financement (DSIL, Fonds Vert, etc.) concernant ces projets ;**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents et conventions liés à ces demandes de financements.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(32372) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Site Alpexpo - Adoption des avenants à la convention de réalisation et de financement du plan pluriannuel d'investissement du site d'Alpexpo et au pacte d'actionnaires de la SPL Alpexpo - Actualisation de l'annexe G du pacte d'actionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°1 à la convention de réalisation et de financement du plan pluriannuel d'investissement du site d'Alpexpo, ci-annexé ;**
- **d'approuver l'avenant n°1 au pacte d'actionnaires de la Société Publique Locale Alpexpo , ci-annexé, portant sur l'actualisation de l'annexe G Plan d'investissement Alpexpo ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme TAVEL.

DELIBERATION N° 23-(32521) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML - Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Autorisation à exercer son activité sur le territoire de l'agglomération de Chambéry.

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la CCIAG à exercer son activité sur le territoire du groupement de commande de Chambéry, Bassens, Cognin et La Motte Servolex.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. CHASTAGNER, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme OLMOS, Mme PETERS, Mme PFISTER.

DELIBERATION N° 24-(32469) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du/ de la référent-e déontologue élu-es et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver et d'autoriser le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG38, aux fins de désignation d'un-e « référent-e déontologue élu-es »,**

Le financement de cette mission sera assuré par la cotisation additionnelle au CDG38, lequel rémunérera le/la référent-e déontologue à hauteur du montant de quatre-vingts euros par consultation (plafond fixé par l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, et qui évoluera avec celui-ci),

- de préciser que la saisine du/de la « référent-e déontologue élu-es » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Étant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 59.
- de préciser que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :
 - par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 9 Allée Alban Vistel, 69110 SAINTE FOY LES LYON, avec la mention « CONFIDENTIEL »,
 - par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.
- de préciser que les réponses seront formulées par écrit à l'élu-e ayant formulé la demande, et que le « référent-e déontologue élu-es » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.
- de préciser que cette désignation pourra être complétée dans les prochains mois, sur proposition du CDG38, si les besoins qui apparaissent avec la montée en puissance du dispositif le justifient.
- de préciser que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1^{er} juillet 2023, et qu'ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG38 avec un préavis de trois mois.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(32321) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-es au titre des mandats spéciaux

Un amendement est déposé par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 53 – Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :
- Annonce des Prix du NBE 2023 (New European Bauhaus) par la commission Européenne M. Claus HABFAST mission du 21 au 23/06/2023
- 1) mission de coopération et échanges d'expertises sur l'adaptation au changement climatique et l'alimentation durable avec la Ville d'Essen (jumelage depuis 1976)

- 2) projet de coopération franco-allemande issu de l'atelier « Mémoire » du 65^e congrès de la Fédération des associations franco-allemandes : MEMOBUS de Berlin à Versailles, mémoire commune franco-allemande et transition

M. Emmanuel CARROZ du 23/08/2023 au 28/08/2023 à Essen et Halle (Allemagne)

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 26-(32484) - ADMINISTRATION GENERALE - Information et plan d'actions de la ville de Grenoble suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Grenoble sur les indemnités de départ volontaire et de rupture conventionnelle au cours de la période décembre 2014 à 2021.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme TAVEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Grenoble concernant les exercices 2014 et suivants, et des débats qui se sont tenus ;
- de présenter dans un délai d'un an un bilan du plan d'actions conformément à l'article L243-9 du Code des Juridictions Financières.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 27-(32092) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. GENTIL, M. SABRI, Mme TAVEL, Mme BELAIR, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et les transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Social Territorial des 25 avril 2023, 23 mai 2023 et 15 juin 2023.

- d'autoriser l'ouverture de 43 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :

- **adjoint technique (1)**
- **technicien (2)**
- **ingénieur (2)**
- **rédacteur (8)**
- **attaché (9)**
- **adjoint d'animation (1)**
- **agent territorial spécialisé des écoles maternelles (15)**
- **assistant d'enseignement artistique (2)**
- **professeur d'enseignement artistique (1)**
- **assistant socio-éducatif (1)**
- **psychologue (1)**

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

DELIBERATION N° 28-(32315) - PERSONNEL MUNICIPAL - Restauration des agent-es - harmonisation de la politique sociale employeur de la Ville et du CCAS de Grenoble

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. le Maire, M. ALLOTO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de modifier les dispositions de la délibération n°107 du 25 septembre 2017 relative à la mise à jour des tarifs de l'activité du Self municipal selon les termes prévus par la présente délibération ;**
- **d'adopter les nouvelles modalités de la politique sociale employeur de la Ville et du CCAS de Grenoble en matière d'accès au restaurant administratif des agent-es des deux institutions ;**
- **d'approuver les termes de la nouvelle convention d'accès des agent-es du CCAS au restaurant municipal de Grenoble, annexée à la présente délibération ;**
- **de dire que l'ensemble des dispositions prévues par la présente délibération entre en vigueur le 1^{er} juillet 2023 ;**
- **de dire que les dispositions prévues par la délibération n°107 du 25 septembre 2017 susmentionnées demeurent en vigueur tant qu'elles n'entrent en contradiction avec les dispositions de la présente délibération ; ces dernières, le cas échéant, prévalent en toutes circonstances ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 29-(32162) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Solidaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 72 Avenue Léon BLUM entre la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Solidaire, à compter du 2 août 2023 et pour une durée d'un an;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(32163) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectif et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Femmes SDF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectif et de moyens du 16 mai 2022 entre la Ville de Grenoble et l'Association Femmes SDF
- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 23 000€ et une subvention de projet de 2 000€ pour l'année 2023.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(31798) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations du champ de la Petite Enfance - Conventions d'objectifs et de moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes, avec les associations Dépann'Familles, l'association La Baja, l'association d'Entraide Familiale (AEF) et l'association La Marelle ;
- d'autoriser le versement :
 - à l'association Dépann'Familles Isère d'une subvention de fonctionnement de 37 500 € pour l'année 2023,
 - à l'association La Baja d'une subvention de fonctionnement de 47 000 € pour l'année 2023
 - à l'association d'Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour l'année 2023,
 - à l'association La Marelle d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2023.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(31535) - ACTION SOCIALE - Convention d'attribution de financement 2023 de la "Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées" entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de financement entre la Ville de Grenoble et le Département telles qu'annexées à la présente délibération**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions en annexe de la délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la recette de 29 000 € relative aux conventions en annexe de la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(31125) - ACTION SOCIALE - Contrats de cession de droit à l'image à titre onéreux entre la Ville de Grenoble et les acteur-ices des spots de sensibilisation sur le thème des impacts du trafic de drogue

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des contrats de cession des droits à l'image à titre onéreux avec Mohammed Boumeghra, Ashley Wala Zock, Antoine Planet, - Billel Sakhri, Gabrielle Chabot, Jonathan Chiche, Sandra Parfait,**
- **d'autoriser M. Le Maire , ou son représentant, à signer chacun des contrats de cession du droit à l'image annexés à la délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes correspondantes aux artistes concernés :**
 - **Mohammed Boumeghra : 179 euros**
 - **Ashley Wala Zock = 54 euros**
 - **Antoine Planet = 65 euros**
 - **Billel Sakhri = 194 euros**
 - **Gabrielle Chabot = 180 euros**
 - **Jonathan Chiche = 207 euros**
 - **Sandra Parfait = 232 euros,**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(31479) - ACTION SOCIALE - Convention avec l'association "Poil de carottes" pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre l'association « Poil de carottes » et la Ville de Grenoble telle qu'annexée à la présente délibération pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour les séjours de l'été 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association « Poil de carottes » les frais d'hébergement nécessaires à l'accueil des publics sur la base des tarifs annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(32088) - ACTION SOCIALE - Convention d'attribution de financement 2023 dans le cadre du programme "intégration et accès à la nationalité française" pour les actions sociolinguistiques entre la Ville de Grenoble et l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'attribution de subvention de la Direction Départementale de la Cohésion Territoriale de l'Isère relative aux actions sociolinguistiques, jointe en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention relative à la perception de la recette liée à 2023.
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la recette correspondante de 52 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(31667) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant financier entre la Ville de Grenoble et le Collectif des Usagers de la Bifurk

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association citée ci-dessus la subvention de 2 000 € ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(32153) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux pour l'association des Jeunes Franco-Marocains de l'Isère (AJFMI) 2023-2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux (sis 6 rue Dubois Fontanelle) au bénéfice de l'Association des Jeunes Franco-Marocains de l'Isère (AJFMI) pour une durée de 1 an renouvelable deux fois dans la limite de 3 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(32266) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Comité d'Action Sociale des Originaires d'Outre-mer de l'Isère (CASOMI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local de 60,77 m² situé 45 rue Albert Thomas, à titre gratuit. Les fluides seront pris en charge par l'association.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(32267) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'Association Locale des Femmes Algériennes (ALFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local de 68,44 m² situé 11 rue Albert Thomas pour un durée de trois ans. Les fluides seront pris en charge par l'association.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(32324) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition gracieuse de locaux dans le cadre de prestations de médiation sociale sur les espaces publics et parcs et jardins

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux situés 10, rue abbé Grégoire à l'association Interface Solution ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(30164) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant n°2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Grenoble-Alpes Métropole

Intervention(s) : M. PINEL, M. BEN-REDJEB, Mme PANTEL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Grenoble-Alpes Métropole ci-annexée ;
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant n°2.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 42-(32248) - SPORT - Tarifs d'accès aux activités sportives municipales

Intervention(s) : M. ALLOTO, Mme MENNETRIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs d'accès aux activités sportives, applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 43-(31715) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public avec la SAS Au Grenoble Tennis pour l'exploitation du bar-restaurant de la Halle de tennis Alice MILLIAT du complexe de tennis.

Intervention(s) : M. ALLOTO, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la convention d'occupation du domaine public avec la SAS Au Grenoble Tennis pour la mise à disposition et l'exploitation du bar-restaurant jusqu'au 31 août 2027 moyennant le paiement d'une redevance d'occupation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(32577) - SPORT - Avenant n° 1 à la convention relative à l'exploitation du snack de la piscine Jean Bron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public d'exploitation du snack de la piscine Jean Bron, signée le 23 mai 2023 avec l'entreprise OC – OPHELIE CARPENTIER ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(30130) - SPORT - Nouvelles conventions d'occupation du domaine public avec l'association et la société sportive du club FC Grenoble Rugby pour l'occupation du stade Lesdiguières et convention d'occupation du domaine public avec l'association FC Grenoble Rugby pour l'utilisation de la Bodega.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouvelles dispositions de la convention d'occupation du domaine public communal modifiant les espaces extérieurs mis à la disposition de l'association FC Grenoble Rugby à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Association FC Grenoble Rugby (annexe 1), laquelle est conclue à compter du 15 juillet 2023 jusqu'au 14 juillet 2028 ;
- d'approuver les nouvelles dispositions de la convention d'occupation du domaine public communal à intervenir entre la ville de Grenoble et la SASP FC Grenoble Rugby (annexe 2), modifiant les espaces extérieurs mis à la disposition de la SASP FC Grenoble Rugby et redéfinissant les usages des salons protocolaires. Cette convention est conclue à compter du 15 juillet 2023 jusqu'au 14 juillet 2028, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation ;
- d'approuver les dispositions de la convention d'occupation du domaine public communal pour l'utilisation de la Bodega sur son emplacement actuel à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association FC Grenoble Rugby (annexe 3) laquelle est conclue du 15 juillet 2023 au 31 décembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 46-(31716) - SPORT - Organisation d'actions socio-sportives dans les collèges Les Saules et Aimé Césaire durant l'été 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et les collèges Les Saules et Aimé Césaire pour la mise en place d'actions socio-sportives dans ces collèges pendant la période estivale 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(32089) - SPORT - Avenants aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens puis de partenariat avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2, 3 et 4) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(31973) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux et équipements sportifs sur la Presqu'île entre la SNCF et la ville de Grenoble.

Un amendement est déposé par M. BERTRAND et Mme MENNETRIER pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire de locaux municipaux et d'utilisation d'installations sportives municipales à intervenir entre la ville de Grenoble et le Comité des Activités Sociales Interentreprises des Cheminots de Chambéry (CASI), dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(32054) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Grenoble Alpes Canoë Kayak, GUC Judo, Mono'gre, les Centaures football américain, Boxing club Villeneuve et Ring grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec les associations Grenoble Alpes Canoë Kayak, GUC Judo Club Grenoble, Mono'gre, les Centaures football américain, Boxing Club Multisports Villeneuve et Ring Grenoblois ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(32123) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le versement des subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(32124) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice des associations Barbarin fourchu, Jazz club, La Fabrique des petites utopies, Musiques créatives du sud, Pôle pratique collective musicale,**
- **d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'association Mann'arte,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(32286) - AFFAIRES CULTURELLES - Autorisation d'intervention artistique sur des bâtiments municipaux.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les interventions artistiques de l'association 38e Parallèle sur les murs de l'Espace de Vie Social (secteur 4) et de la MDH Capuche du 04 au 10 septembre 2023 ;**
- **de prendre-acte du contrat de prestation artistique correspondant , joint en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 53-(32451) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution des subventions au bénéfice des lauréats de l'appel à projet culturel dans le cadre du dispositif Place(s) aux enfants.

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe OSCDDC, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 37 Grenoble en commun + 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET) - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Intervention(s) ; M. CARIGNON, M. le Maire, Mme CHALAS, Mme LHEUREUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'intégrer les subventions attribuées par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels dans le cadre de l'appel à projet Place(s) aux enfants (cf. tableau annexe 1) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal.**

- Votes séparés :

- sur l'association fusées :

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

- sur le reste de la délibération :

Adopté à l'unanimité

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(32152) - AFFAIRES CULTURELLES - Partenariat billetterie avec La RÉPAC La Rampe et la Ponatière d'Echirrolles - Spectacle Des Oiseaux - Signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de commercialisation de billetterie avec La RÉPAC La Rampe et la Ponatière pour le spectacle : Des Oiseaux ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(32344) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Mise à disposition gracieuse des espaces du musée au Cercle Bernard Lazare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder la gratuité de la disposition des espaces du musée au Cercle Bernard Lazare ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition gracieuse correspondante, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(32228) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Renouvellement de la convention de mécénat avec Schneider Electric Industries SAS, membre du Club des mécènes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de mécénat ci-annexée à intervenir avec l'entreprise Schneider Electric Industries SAS ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(32226) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec l'association Ama Diem dans le cadre de visites guidées proposées à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec l'association Ama Diem ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(32157) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Constitution d'un comité scientifique pour la rénovation du parcours permanent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, pour la période de 2023 à 2025, la composition du comité scientifique pour la rénovation du parcours permanent du Muséum, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(32158) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Renouvellement de conventions de partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA – Délégation Isère) et Gentiana.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO AuRA – Délégation de l'Isère), jointe en annexe n° 1, pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 ;

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Gentiana, jointe en annexe n° 2, pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(32160) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Convention de dépôt de collections entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère / Musée Dauphinois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de dépôt de collections entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère, jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(32233) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Musée Stendhal – Renouvellement de la convention de dépôt de mobilier avec le Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de dépôt de mobilier ci-jointe, à intervenir avec le Département de l'Isère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(32236) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Conservatoire de Grenoble - Renouvellement de la convention relative au développement culturel au centre pénitentiaire de Grenoble-Varces et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(32239) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariat pour la réalisation de projets artistiques et pédagogiques avec les enseignant-es et les élèves du Conservatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention type de partenariat en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat en annexe 2 avec l'association Émile Dubois ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat en annexe 3 avec l'association PianOpéras ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(32238) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Indemnisation d'une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une indemnisation à la famille concernée, M. et Mme résidant à GRENOBLE, en vue du rachat de l'archet de Mme pour un montant de 381,60 € TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(32320) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions cadres de prêt des collections des établissements culturels municipaux (Musée, Musée Stendhal, Muséum et Bibliothèque).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention cadre de prêt d'œuvres d'art des collections du Musée (annexe n°1) ;
- d'approuver la convention cadre de prêt d'œuvres d'art des collections du Musée Stendhal (annexe n°2) ;
- d'approuver la convention cadre de prêt de collections du Muséum (annexe n°3) ;
- d'approuver la convention cadre de prêt de collections de la Bibliothèque (annexe n°4) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions cadres de prêt.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(32147) - AFFAIRES CULTURELLES - Festival Cabaret Frappé du 09 au 13 juillet 2023 – Conventions de partenariats avec l'association de photographie FOCUS, la société SÉQUENCE, le réseau CALISOLI, l'association LE CAIRN MONNAIE LOCALE ET CITOYENNE, l'association LA RESSOURCE et l'association SOS Méditerranée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association FOCUS (annexe 1) concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 09 au 13 juillet 2023 ;
- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la société SÉQUENCE (annexe 2) concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 09 au 13 juillet 2023 ;
- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le réseau CALISOLI (annexe 3) concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 09 au 13 juillet 2023 ;
- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association LE CAIRN MONNAIE LOCALE ET CITOYENNE (annexe 4) concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 09 au 13 juillet 2023 ;
- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association LA RESSOURCE (annexe 5) concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 09 au 13 juillet 2023 ;**

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association SOS MEDITERRANEE (annexe 6) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

- Votes séparés :

- sur les associations LE CAIRN MONNAIE LOCALE ET CITOYENNE et SOS Méditerranée :

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

- sur le reste de la délibération :

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(32165) - AFFAIRES CULTURELLES - 14 Juillet - Conventions d'occupation du domaine public - Parc Jean Verlhac - Buvette / Restauration ambulante.

Intervention(s) : M. ALLOTO, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de petite restauration pendant la journée du 14 juillet - au parc Jean-VERLHAC, avec l'association Secours Populaire, représentée par Ali KARAKIPRIK ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de petite restauration pendant la journée du 14 juillet - au parc Jean-VERLHAC, avec l'association Barathym, représentée par Thomas PEDROU-TROUVE ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de petite restauration pendant la journée du 14 juillet - au parc Jean-VERLHAC, avec l'association des Travailleurs Sénégalais, représentée par Moctar DIA ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de petite restauration pendant la journée du 14 juillet - au parc Jean-VERLHAC, avec le camion de restauration la Salamandre, représenté par Quentin ROLLAND moyennant une redevance de 33,00 € et de 1 % du CAHT ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de petite restauration pendant la journée du 14 juillet - au parc Jean-VERLHAC, avec le vélo restauration Buenos Aires Club, représentée par Matias Nicolas ROBLES moyennant une redevance de 16,50 € et de 1 % du CAHT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions d'occupation du domaine public annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(32143) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre Mendes France – Convention d’occupation du domaine public avec GC Productions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de GC productions pour l'organisation des 3 jours cyclistes du 26 au 28 octobre 2023 ;
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de GC productions pour l'organisation du Supercross les 13 et 14 octobre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(32279) - AFFAIRES CULTURELLES - ÉTÉ SUR LES QUAIS – Convention de prêts à court terme de vélo Mvélo avec le SMMAG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de prêt à intervenir entre la ville de Grenoble et le SMMAG ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de prêt, annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(32207) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement des conventions de mise à disposition précaire et révocable de logements de fonction au centre communal de l'action sociale de Grenoble et à l'association Afric'Impact.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle de mise à disposition de logements de fonction entre le centre communal d'action sociale et la ville de Grenoble (annexe 1) ainsi que celle entre l'association Afric' Impact et la ville de Grenoble (annexe 2);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint(e) à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 71-(32205) - EDUCATION - Renouvellement de la convention d'externalisation partielle de l'unité d'enseignement du Centre Hospitalier Alpes Isère au sein de l'école maternelle Ferdinand Buisson pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la nouvelle convention entre le Centre Hospitalier Alpes Isère, l'Académie de Grenoble et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2023-2024 (en annexe) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(32209) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et l'Académie de Grenoble relative à la sécurisation des données personnelles de l'espace numérique de travail dans les écoles publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention relative à la sécurisation juridique du traitement des données à caractère personnel portant sur le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) pour les écoles élémentaires publiques entre la ville de Grenoble et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (ci-annexée) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(32208) - EDUCATION - Conventions relatives à la participation financière de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles privées maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2022-2023.

Intervention(s) : Mme GARNIER, M. CARIGNON, Mme BENSE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les montants de la participation de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association avec l'État pour l'année scolaire 2022-2023 (annexe 1);**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint-e, à signer avec les organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) avec les écoles maternelles et élémentaires privées Saint-Joseph, Institution Bayard, les Charmilles, Institution Saint-Bruno, Externat Notre-Dame et Saint-Pierre du Rondeau. (annexe 2 et 3).

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 6 Grenoble en commun (M. CARROZ, M. BERTRAND, M. BERON-PEREZ, M. SOLDEVILLE, Mme FOUGERES, Mme CAPDEPON).

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. MERIAUX (OGEC les Charmilles).

DELIBERATION N° 74-(32210) - EDUCATION - Participation aux frais de scolarité des enfants non grenoblois scolarisés dans les écoles publiques de Grenoble pour l'année scolaire 2022-2023.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. CLOUAIRE, M. BOUZEGHOUB, Mme CHALAS, Mme GARNIER, Mme BOER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention type de participation aux frais de scolarité des élèves des communes extérieures inscrits dans les écoles publiques grenobloises (annexe) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint(e) à signer ladite convention type avec les communes extérieures concernées.**
- d'autoriser par ailleurs Monsieur le Maire ou son adjoint(e) à signer toutes les conventions de participation aux frais de scolarité des enfants qui résident à Grenoble et qui sont inscrits dans les écoles publiques des communes extérieures.**

Délibération : Adoptée

Pour : 39

**Contre : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).
Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).**

DELIBERATION N° 75-(32206) - JEUNESSE - Conventions de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre des programmes de réussite éducative grenoblois 2-16 ans et 15+ pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de réussite éducative grenoblois 2-16 ans pour l'année 2023 à hauteur des montants indiqués dans le tableau figurant en annexe 1 ;**

- d'approuver respectivement les termes des conventions de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre du programme de réussite éducative 2-16 ans (annexe 2) et du programme de réussite éducative 15+ pour l'année 2023 (annexe 3);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint(e) à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(32215) - JEUNESSE - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association le Transfo (le 24 BIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association le Transfo (ci-annexée) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme BRETTON.

DELIBERATION N° 77-(32203) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, jeunesse et autres associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les associations socioculturelles et autres figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT Saint Laurent).

DELIBERATION N° 78-(32303) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Convention cadre de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Association les Films de la Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association les Films de la Villeneuve, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention annuelle entre l'Association les Films de la Villeneuve et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(32302) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Convention cadre de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association AEPCQV (New's Fm).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association AEPCQV, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention annuelle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(32418) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Association des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (ACCIG).

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'Association de gestion des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (ACCIG) une subvention de fonctionnement de 60 000 € ;
- d'approuver les termes de la convention passée entre l'association ACCIG et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération ;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 81-(32271) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention entre la ville de Grenoble et l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné, un avenant financier d'un montant de 1 000 euros, au titre de l'année 2023, afin de soutenir l'organisation de ce tournoi d'échec ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(32304) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Fédération des Associations arméniennes Rhône-Alpes (FAARALP) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'association FAARALP ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ;
- de verser une subvention de 27 000 € à l'association "FAARALP " au titre de l'année 2023, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(32278) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de coopération décentralisée entre la ville de Sévan (Arménie) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération, à intervenir entre la ville de Sévan et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(32063) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Renouvellement de convention de mise à disposition de locaux entre l'association Rencontre des cultures française et iranienne et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre l'association Rencontre des cultures française et iranienne et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 85-(32297) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Intervention(s) : M. le Maire, M. BOUTAFA, M. PINEL, Mme CENATIEMPO, M. CARROZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter la dénomination Place Nibia SABALSAGARAY CURUTCHET (1949-1974), « place Rouge » ;**
- **d'adopter la dénomination Square Mahsa AMINI (2000-2022) ;**
- **d'adopter la dénomination Avenue Gabrielle « Ariel » Giffard (1925-2023).**

- Votes séparés :

- **sur la dénomination : Place Nibia SABALSAGARAY CURUTCHET (1949-1974), « place Rouge » :**
Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre
Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

- **sur le reste de la délibération :**

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 86-(32327) - MONTAGNE - 25èmes Rencontres Ciné Montagne - Organisation, tarification et convention de mandat de vente de billets en ligne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de fixer les tarifs des 25^{es} Rencontres du Ciné de Montagne qui se dérouleront en soirée du mardi 7 au samedi 11 novembre 2023 :**

En vente du vendredi 13 octobre au samedi 11 novembre 2023 en ligne, et à la Maison Grenoble Montagne. Du mardi 07 au samedi 11 novembre 2023 au Palais des Sports :

- ° Plein tarif à 8 €
- ° Tarif réduit moins de 11 ans à 4 €
- ° Tarif réduit (non disponible en ligne) à 5 € (moins de 26 ans, personnes handicapées et personnes accompagnantes, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi et demandeurs d'asile)
- ° Gratuité pour les invités partenaires, protagonistes et autres collaborateurs directs de l'événement ou favorisant la promotion de l'événement.

En vente du vendredi 13 octobre au mardi 7 novembre 2023 en ligne, et à la Maison Grenoble Montagne. Au Palais des Sports le mardi 7 novembre 2023 :

- ° Pass cinq soirées au tarif unique de 30 €
- d'autoriser l'encaissement en Cairn à la Maison Grenoble Montagne et au Palais des Sports pour les droits d'entrée ;
- d'approuver la convention de mandat de vente de billets avec le prestataire INSIGHT OUTSIDE, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(32356) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens 2023 entre la ville de Grenoble et l'association GUC Grenoble Ski.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 24 000 € au titre du fonctionnement de l'association ;
- d'approuver les dispositions de la convention générale d'objectifs et de moyens 2023, jointe en annexe, avec l'association GUC Grenoble Ski ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(32425) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition de locaux de la Maison du Tourisme avec les associations Syndicat National des Moniteurs de Cyclisme Français (SNMCF) et Guides Sans Frontières (GSF).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec les associations Syndicat National des Moniteurs de Cyclisme Français (SNMCF) et Guides Sans Frontières (GSF) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(31459) - LOGEMENT SOCIAL - Approbation d'un protocole d'accord entre la Ville de Grenoble et ADESTIA portant sur la cession de 228.933 actions de la SAIEM Grenoble Habitat détenues par la Ville de Grenoble au profit d'ADESTIA

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme CENATIEMPO, M. ALLOTO, Mmz BENSE35

M. le Maire suspend la séance à 00h35 - Reprise à 00h38

M. le Maire suspend la séance à 00h39 - Reprise à 00h54

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le projet de protocole qui prévoit la cession des actions de la SAIEM GRENOBLE HABITAT appartenant à la Ville au bénéfice d'ADESTIA dans les conditions qui y sont mentionnées ;**
- **d'approuver le prix de cession des 228.933 actions de la SAIEM GRENOBLE HABITAT à ADESTIA à un montant de 37.000.000 euros (trente-sept millions d'euros) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire Eric PIOLLE et toute personne habilitée par lui à cet effet à signer le protocole et les actes de cession d'actions subséquents ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire Eric PIOLLE et toute personne habilitée par lui à cet effet à signer tout autre document lié et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 31

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

Abstention(s) : 6 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme SCHUMAN).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERON-PEREZ, M. HABFAST, Mme KRIEF, Mme PETERS, Mme TAVEL

DELIBERATION N° 90-(31454) - LOGEMENT SOCIAL - Projet de modification des statuts de la SAIEM Grenoble Habitat visant à incorporer au capital social des réserves

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SAIEM GRENOBLE HABITAT à approuver l'augmentation de capital de la SAIEM GRENOBLE HABITAT par l'incorporation directe au capital d'une somme de 36.991.511 € par voie de fixation de la valeur nominale de chaque action à 104,50 € et prélevée sur les réserves incorporables suivantes :**

- **sur le poste Autres réserves (non agréées) pour son intégralité au 31 décembre 2022, soit 34.941.066,50 €,**
- **et pour le solde, sur la partie excédentaire du poste Réserve légale, soit 2.050.444,50 €,**
- **ladite modification du capital social modifiant l'article 6 des statuts qui serait alors rédigé comme suit : « Le capital social est fixé à 47.041.511 €, réparti en 450.158 actions ordinaires, toutes de même catégorie et intégralement libérées, d'une valeur nominale de 104,50 € chacune. »**

Délibération : Adoptée

Pour : 31

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

Abstention(s) : 6 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme SCHUMAN).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERON-PEREZ, M. HABFAST, Mme KRIEF, Mme PETERS, Mme TAVEL

DELIBERATION N° 91-(31456) - LOGEMENT SOCIAL - Approbation du projet de modification des statuts de Grenoble Habitat en vue de la convention en société anonyme d'HLM, dans le cadre du projet de cession des actions qui détient la Ville de Grenoble dans le capital de la SAIEM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de GRENOBLE HABITAT à voter favorablement aux propositions de modifications statutaires de la SAIEM GRENOBLE HABITAT visant à adopter les statuts de société anonyme d'HLM, sous condition suspensive de son agrément au titre de l'article L. 422-5 du CCH ;**

- d'autoriser les représentants de la Ville de Grenoble à l'assemblée générale de GRENOBLE HABITAT à approuver les modifications statutaires de la SAIEM GRENOBLE HABITAT visant à adopter les statuts de société anonyme d'HLM, sous condition suspensive de son agrément au titre de l'article L. 422-5 du CCH.

Délibération : Adoptée

Pour : 31

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

Abstention(s) : 6 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme SCHUMAN).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERON-PEREZ, M. HABFAST, Mme KRIEF, Mme PETERS, Mme TAVEL

DELIBERATION N° 92-(32156) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Foncier cession d'un lot à bâtir, à ADOMA, à détacher de la parcelle HL 52 sise Av Albert Reynier – et déclassement par anticipation de la parcelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession d'un tènement sis Avenue Albert Reynier, de 1750 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée HL 52, à intervenir avec Adoma, ou toute personne morale qu'elle se substituerait pour réaliser l'opération, après accord exprès de la ville ;
- de fixer le prix de cession comme suit 180€ HT/m² de surface de plancher (SDP) pour 3500 m² de logements et 150€ HT/m² de SDP pour 300m² bureaux soit au maximum une valeur totale de 675 000€ HT de recette attendue pour la ville pour un programme de 3800 m² de surface de plancher maximum ;
- d'approuver la réduction du périmètre de la CODP signée avec l'Association FCG Rugby en lien avec cette cession ;
- de déclasser par anticipation la parcelle cadastrale nécessaire à l'opération immobilière d'Adoma et de constater sa désaffectation ultérieurement et au plus tard après la démolition de la bodega ;
- d'autoriser Adoma à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaires à l'opération conformément à la fiche de lot qui encadre le projet ;
- de dire que la ville procédera au remboursement des travaux de démolition de la dalle de la bodega estimés à 50 000 € TTC, ainsi que des études notamment de sols et diagnostics de pollution, diligentées en vue de l'implantation du projet, sur présentation des factures ;
- d'exonérer de toute taxe, redevance d'occupation du domaine public Adoma dans le cadre de la gestion de son chantier et conformément au plan annexé définissant l'emprise mise à disposition à titre gratuit et passer outre à la délibération n° 44-30059 du 7 novembre 2022 actualisant les tarifs de redevances d'occupation du domaine public ;

-d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente de la parcelle.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 93-(32578) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un appartement situé 18 rue de Turenne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession du lot de copropriété n°3 correspondant à l'appartement, au galetas et à la cave, dans l'immeuble en copropriété situé 18 rue de Turenne à Grenoble, à Monsieur Florent CALANDRI et Madame Clémence CATTIN ;**
- de dire que le prix de cession du bien est de 180 000 € frais d'agence inclus, soit 172 800 € net vendeur ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 94-(32259) - LOGEMENT - Avenant n°2 à la convention partenariale de 2021 avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Isère (CAUE) pour l'accompagnement à la réalisation d'une charte habitat.

Intervention(s) : Mme BOER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention partenariale avec le CAUE de l'Isère pour l'accompagnement à la réalisation de la charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé ;**
- d'approuver le montant de la participation financière de la ville de Grenoble pour la mission complémentaire du CAUE à hauteur de 5 760 € ;**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°2.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 95-(32260) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention entre la ville de Grenoble et la Maison de l'Architecture de l'Isère pour la tenue d'une résidence d'architecture sur l'îlot République.

Intervention(s) : Mme BOER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Maison de l'Architecture de l'Isère pour la tenue d'une résidence d'architecture sur l'îlot République ;**
- **d'approuver en application de cette convention, l'apport d'un soutien financier à la Maison de l'Architecture pour aider à la réalisation de la résidence sur l'îlot République à hauteur de 35 000 € sur l'année 2023 ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ou tout document s'y rapportant ;**
- **d'inviter le Maire ou son représentant à rechercher des financements, pour cette résidence ;**
- **de valoriser la réflexion menée sur l'îlot République dans le cadre des échanges à venir sur cet îlot avec la Métropole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 96-(31699) - URBANISME AMENAGEMENT - Bastille / Cité du Rabot : convention partenariale pour poursuivre les études des lauréats du concours EUROPAN 16 sur la terrasse intermédiaire de la Bastille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat avec la préfecture de l'Isère visant à piloter par la ville de Grenoble une étude complémentaire aux trois équipes lauréates du concours EUROPAN 16 sur la terrasse intermédiaire de la Bastille pour une durée de un an à compter de la fin du troisième trimestre 2023 ;**
- **d'approuver le montant de cette étude complémentaire financée par la ville de Grenoble à hauteur de 130 000 € HT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ;**
- **d'inviter le Maire ou son représentant à rechercher des financements, notamment partenariaux, pour cette étude à venir.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97-(32340) - TRAVAUX - Convention avec l'État accordant une aide financière pour l'année 2023 pour les travaux de sécurisation des murs et serrureries du site de la Bastille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les travaux de sécurisation des murs et serrureries du site de la Bastille portant sur les murs n°20, 40, 189, 286, 295, 756 et Maison Guy Pape pour un montant estimé à 465 975,20 € HT, soit 559 170,24 € TTC ;
- d'approuver la convention avec l'État visant à accorder pour l'année 2023 une aide financière pour les travaux de sécurisation des murs et serrurerie du site de La Bastille à GRENOBLE (Isère) ;
- de fixer le montant de la subvention de l'État (la DRAC) à hauteur de 25 %, soit la somme de 116 494 € HT ;
- d'inviter le Maire ou son représentant à rechercher des financements, notamment partenariaux, pour les travaux de sécurisation des murs et serrureries du site de la Bastille;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'aide financière.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98-(32295) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition gratuite du local à l'association Handi-moi-tout

Intervention(s) : Mme BOER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'association Handi moi jointe en annexe, pour une durée de un an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 99-(31734) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition gracieuse de bureaux à l'Hôtel de Ville au Groupement d'Intérêt Public « Agence Grenoble Capitale Verte Européenne »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux au G.I.P. Agence Capitale Verte Européenne en vue de modifier les espaces mis à disposition du G.IP jusqu'en décembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. HABFAST, Mme TAVEL.

DELIBERATION N° 100-(31735) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition d'une partie de la terrasse et de locaux du Centre Sportif Chorier Berriat à l'Institut Laue-Langevin (ILL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du domaine public d'une partie de la terrasse et des locaux du Centre Sportif Chorier Berriat à l'Institut Max Von Laue-Paul Langevin pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2023 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 101-(32341) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux du bâtiment sis 5 rue de l'ancien champ de mars au bénéfice de Grenoble Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux objet de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 102-(30470) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics autour de Grand'Place

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics autour de Grand'Place ci-annexée ;**
- **d'approuver le montant estimatif des dépenses relevant de la compétence de la ville de Grenoble à hauteur de 773 482,86 €TTC (soit 7,40 % du montant total de l'opération) pour l'aménagement des espaces verts et l'éclairage public ;**

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 103-(32338) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de fond de concours projet de voirie : Avenue Marcellin Berthelot, Square Lafleur, rue des Bergeronnettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours avec Grenoble-Alpes-Métropole pour le projet de voirie : Avenue Marcellin Berthelot, Square Lafleur et rue des Bergeronnettes ;

- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours de la ville de Grenoble pour un montant total de 674 695, 90 € réparti de la manière suivante : 524 048,73 € pour le projet Avenue Marcellin Berthelot, 91 016,14 € pour le Square Lafleur et 32 631,03 € pour la rue des Bergeronnettes ;

- d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions correspondantes avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 104-(32342) - ENVIRONNEMENT - Conventions de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de la Nature et de l'Environnement, entre la ville de Grenoble et les associations ADTC, Alliance PEC Isère, CIPRA, FNE, Gentiana, Gresille, Jeunes et Nature, LPO, La Clavette Grenobloise, L'Heureux Cyclage, MNEI, Mountain Wilderness.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions de mise à disposition de locaux ci-annexées qui mettent à disposition, à compter du 1er juillet 2023, pour une durée d'un an, les locaux du bâtiment dit la Maison de la Nature et de l'Environnement, situés 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion à Grenoble, au profit des associations suivantes : ADTC, Alliance PEC Isère, CIPRA, FNE, Gentiana, Grésille, Jeunes et Nature, LPO, La Clavette Grenobloise, L'Heureux Cyclage, MNEI, Mountain Wilderness ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 105-(31374) - ENVIRONNEMENT - Adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau des Acteurs Engagés animé par l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) pour la période 2023-2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau des Acteurs Engagés animé par l'Association Française d'Agriculture Urbaine (AFAUP) pour la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2026 ;
- d'approuver le versement de la cotisation relative à l'adhésion dont le montant est fixé à 800 € par an, soit un montant global de 2400 € pour les trois années, en 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite charte d'adhésion à l'AFAUP.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 106-(32287) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 conclue entre la Ville de Grenoble et l'ODTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 500€ à l'ODTI pour l'année 2023

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu(e) cité(e) ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme FOUGERES.

DELIBERATION N° 107-(32288) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2025 conclue entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2023 : 17 000 euros au Planning Familial 38 soit une subvention d'un montant de 15 000 euros pour le projet d'accompagnement santé des personnes trans et jeunes trans et une subvention de 2 000 euros pour le projet autour de la lutte contre la précarité menstruelle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. CARROZ)

DELIBERATION N° 108-(32289) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Amicale du Nid pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Amicale du Nid ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;**
- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2023 :**
 - **9 500 € à l'Amicale du Nid**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 109-(32290) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association l'Oiseau Bleu pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée pour une durée d'une année ;**
- **D'autoriser le versement à L'Oiseau Bleu pour 2023:**
 - . **d'une subvention de fonctionnement de 12 000€ au titre du dispositif TOTEM,**
 - . **d'une subvention sur projet de 3 000€ pour le Point Précarité Santé (POPS),**
 - . **d'une subvention sur projet de 15 000€ au titre de l'Action Sociale, pour la médiation sociale,**
 - . **d'une subvention sur projet de 4 000€ au titre de la Santé Publique, pour la médiation sanitaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 110-(32291) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité Femmes Miléna pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité Femmes Miléna ci-annexée pour une durée d'un an ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;**

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 13 320 euros pour l'année 2023.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 111-(32292) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Uniesverselles pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Uniesverselles pour une durée d'un an ci-annexée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros pour l'année 2023.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 112-(32348) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre le Département de l'Isère et de la Ville de Grenoble relative aux actions de prévention médicosociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2023,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le Département.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 113-(32349) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et la Ligue Contre le Cancer pour la création d'Espaces Sans Tabac

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et la Ligue contre le cancer pour une durée d'un an,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 114-(32454) - DESIGNATIONS - Modifications des représentant-es de la ville de Grenoble auprès de l'AGECSA (Association de Gestion des Centres de Santé).

Un amendement est déposé par M. PIOLLE pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur Nicolas KADA en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'AGECSA

- de désigner Madame Laura PFISTER en qualité de membre suppléante de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'AGECSA .

- de dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

Collège délibératif au conseil d'administration :

1 – titulaire

- Monsieur Nicolas KADA

1 – suppléante

- Madame Laura PFISTER

Collège consultatif au conseil d'administration :

1 – titulaire

- M. Hassen BOUZEGHOUB

1 – suppléant

- M. Romain GENTIL

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. KADA, Mme PFISTER.

DELIBERATION N° 115-(32452) - DESIGNATIONS - Modification du/de la représentant-e de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école maternelle Florence Arthaud.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Madame Salima DJIDEL-BRUNAT en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école maternelle Florence Arthaud.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme DJIDEL-BRUNAT.

DELIBERATION N° 116-(32574) - DESIGNATIONS - Désignation des représentant-es de la ville de Grenoble auprès de l'association Open Data France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur Pierre MERIAUX en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de l'Open Data France ;**
- de désigner Madame Laura PFISTER en qualité de membre suppléante de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de l'Open Data France.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. MERIAUX, Mme PFISTER.

Questions orales :

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, présentée par M. CARRIGNON portant sur la densification de la ZAC Flaubert.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance retirée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1H20.

ANNEXES

| Intitulé consultation | N° lot | Intitulé lot | Numéro de marché | | | | | Attributaire(s) | Code postal | Ville | Prix global et forfaitaire En euros HT | Montant maximum pour la durée initiale du marché En euros HT | Forme de prix | Durée exprimée en mois | Reconduct* | Procédure | Notificat° du marché | Intégration rendu acte |
|--|--------|---|------------------|---|---|---|-----|---|-------------|--------------------------|---|---|---|------------------------|------------|---|----------------------|------------------------|
| | | | 20 | C | T | Z | 297 | | | | | | | | | | | |
| Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS / Immeuble 6 rue Jay | 2 | Désamiantage | 20 | C | T | Z | 297 | BPS 38 | 38660 | SAINT VINCENT DE MERCUZE | 9 087,00 | X | Prix global et forfaitaire | 4 mois | 0 | p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90 | 15/06/22 | 26/06/23 |
| Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS | 2 | Désamiantage | 22 | C | T | Z | 148 | BPS38 | 38660 | ST VINCENT DE MERCUZE | 32 045,09 | X | Prix mixtes | 2 mois | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 19/01/23 | 26/06/23 |
| Halle du repos - Maîtrise d'œuvre pour la sauvegarde des réserves du Musée et du Muséum | X | X | 22 | A | P | M | 211 | EUTOPIA ARCHITECTURE | 42100 | SAINT ETIENNE | 267 500,00 | X | Prix global et forfaitaire | 48 mois | 0 | procédure formalisée | 04/04/23 | 26/06/23 |
| CS Hoche - Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages | 4 | Menuiserie intérieure | 22 | A | T | M | 272 | VENTURA AGENCEMENT | 38400 | SAINT MARTIN D HERES | 60 306,00 | X | Prix global et forfaitaire | 10 mois | 0 | p.adaptée_sup.90 | 09/02/23 | 26/06/23 |
| Fourniture de vêtements de travail et vêtements de dessus | 1 | Parkas, gilets matelassés, polaires, bonnets,bobs et ensembles de pluie | 22 | A | F | B | 284 | SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE | 72700 | ALLONES | X | 20 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 04/04/23 | 26/06/23 |
| Fourniture de vêtements de travail et vêtements de dessus | 2 | Vestes Soft shell (Petit Lot) | 22 | A | F | B | 285 | SMG PROLIANS | 38432 | ECHIROLLES | X | 15 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure petit lot | 04/04/23 | 26/06/23 |
| Fourniture de vêtements de travail et vêtements de dessus | 3 | Pantalons, vestes et bermudas assortis | 22 | A | F | B | 286 | GERIN | 38420 | DOMENE | X | 30 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 04/04/23 | 26/06/23 |
| Fourniture de vêtements de travail et vêtements de dessus | 4 | Jeans de travail | 22 | A | F | B | 287 | SMG PROLIANS | 38432 | ECHIROLLES | X | 13 000,00 | Prix unitaires avec montant maximum de commande | 12 mois | 3 | procédure formalisée | 04/04/23 | 26/06/23 |
| Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne et de l'EAJE Ilot Marmots | X | X | 22 | A | P | M | 351 | CHABAL ARCHITECTE | 38000 | GRENOBLE | 270 000,00 | X | Prix global et forfaitaire | 48 mois | 0 | procédure formalisée | 04/05/23 | 26/06/23 |
| SITE CLAUDEL - Mission de contrôleur technique pour les travaux de restructuration du self | X | X | 22 | B | S | M | 442 | BUREAU ALPES CONTROLES | 38430 | MOIRANS | 7 475,00 | X | Prix global et forfaitaire | 19 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 03/03/23 | 15/05/23 |
| LOCAUX AURG + 1 – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures | X | X | 22 | B | T | M | 443 | MENUISERIE RIBEAUD | 38850 | CHARAVINES | 43 000,00 | X | Prix global et forfaitaire | 1 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 23/01/23 | 26/06/23 |
| Piscine Iris – Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne | 1 | Démolition-Maçonnerie | 23 | A | T | M | 019 | ROLAND TOMAI | 38210 | VOUREY | 121 486,00 | X | Prix global et forfaitaire | 3 mois | 0 | p.adaptée_sup.90 | 05/04/23 | 26/06/23 |
| Piscine Iris – Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne | 2 | VRD | 23 | A | T | M | 020 | TOUTENVERT | 38160 | CHATTE | 44 684,50 | X | Prix global et forfaitaire | 3 mois | 0 | p.adaptée_sup.90 | 12/04/23 | 26/06/23 |
| Piscine Iris – Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne | 3 | Charpente métallique | 23 | A | T | M | 021 | IOVINI | 38140 38470 | RENAGE | 82 289,00 | X | Prix global et forfaitaire | 3 mois | 0 | p.adaptée_sup.90 | 17/04/23 | 26/06/23 |
| Piscine Iris – Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne | 5 | Second oeuvre | 23 | A | T | M | 023 | EDIFICE | 38640 | CLAIX | 49 883,90 | X | Prix global et forfaitaire | 3 mois | 0 | p.adaptée_sup.90 | 05/04/23 | 26/06/23 |
| Piscine Iris – Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne | 6 | Electricité | 23 | A | T | M | 024 | DUNELEC | 38420 | LE VERSOUD | 32 689,15 | X | Prix global et forfaitaire | 3 mois | 0 | p.adaptée_sup.90 | 11/04/23 | 26/06/23 |
| Site d'hébergement du Rondeau – maintenance courante | X | X | 23 | B | T | B | 031 | LA FONDATION BOISSEL – ETABLISSEMENT SOLIDARITE FEMMES ARBRE FRUITE | 38320 | EYBENS | 21 840,00 | 5 000,00 | Prix mixtes | 12 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 02/01/23 | 26/06/23 |
| Modification de l'alimentation électrique générale de l'ensemble sportif Lesdiguières | X | X | 23 | A | T | M | 042 | EPSIG SARL | 38113 | VEURY VOROIZE | X | 130 551,50 | Prix global et forfaitaire | 9 mois | 0 | p.adaptée_sup.90 | 20/04/23 | 26/06/23 |
| Le Plateau - Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation du Plateau en bibliothèque | X | X | 23 | B | T | M | 101 | MOLNAR PICCINATO ARCHITECTURE | 69001 | LYON | 39 780,00 | X | Prix global et forfaitaire | 8 jours | 0 | p.adaptée_inf.90 | 14/02/23 | 26/06/23 |
| Travaux de montage et de maintenance des installations électriques pour la foire des rameaux 2023 à l'Esplanade | X | X | 23 | B | T | M | 104 | EEE ALPES DAUPHINE CITEOS | 38120 | SAINT EGREVE | 74 779,00 | X | Prix global et forfaitaire | 2,5 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 10/03/23 | 26/06/23 |
| Bibliothèque Mistral/Eaux Claires - Batiment le Plateau - Réalisation d'un diagnostic acoustique pour les travaux d'aménagement | X | X | 23 | B | T | M | 139 | ETUDAC | 38170 | SEYSSINET | 1 450,00 | 0,00 | Prix global et forfaitaire | 15 jours | 0 | p.adaptée_inf.90 | 29/03/23 | 26/06/23 |
| Ex école Maimonide (Jean MACE) - Relogement de l'équipe Espaces Verts du Secteur 1 (lot CVS) | X | X | 23 | B | T | M | 146 | PCSD | 38100 | GRENOBLE | 42 175,87 | X | Prix global et forfaitaire | 4 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 28/03/23 | 26/06/23 |
| Études de structure pour la vérification de portance des toitures de l'école maternelle Libération et du groupe scolaire Elisée Chatin à Grenoble | X | X | 23 | B | P | M | 151 | SORAETEC | 38130 | ECHIROLLES | 5 500,00 | X | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 05/04/23 | 26/06/23 |
| Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS | 2 | Désamiantage | 23 | C | T | Z | 169 | FEDD | 69330 | MEYZIEU | 11 357,25 | X | Prix mixtes | 2 mois | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 11/04/23 | 26/06/23 |
| Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS | 2 | Désamiantage | 23 | C | T | Z | 170 | SOTRIMO | 01700 | MIRIBEL | 4 922,00 | X | Prix mixtes | 1 mois et 15 jours | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 09/05/23 | 26/06/23 |
| Centre Communal Camille Claudel - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de conception et suivi des travaux pour la mise en place d'une Centrale Solaire Photovoltaïque (en autoconsommation) | X | X | 23 | B | P | M | 179 | PLANAIR FRANCE SAS | 25800 | VALDAHON | TF : 8300,00 TO : 14800,00 | X | Prix global et forfaitaire | 10 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 24/04/23 | 26/06/23 |
| Ecole Maternelle Bajatière – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la salle de motricité | X | X | 23 | B | T | M | 181 | CBE MENUISERIE | 38490 | SAINT ANDRE LE GAZ | 79 063,31 | X | Prix global et forfaitaire | 2 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 11/04/23 | 26/06/23 |
| Marché subséquent à l'accord cadre n°18ASS333 - « Transport des œuvres dans la cadre de l'exposition Cy Twombly » | X | X | 23 | A | S | Z | 182 | LP ART | 93100 | MONTREUIL | 64 246,00 | 100 00,00 | Prix mixtes | 10 mois | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 27/04/23 | 26/06/23 |
| Contrôle Technique pour la Réhabilitation de l'école Jules Verne et de l'EAJE Ilot Marmots | X | X | 23 | B | S | M | 183 | BTP CONSULTANTS | 69570 | DARDILLY | X | 11 664,00 | Prix global et forfaitaire | 29 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 03/05/23 | 26/06/23 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|------------------------|----|---|---|---|-----|---------------------------------|-------|--------------|-----------|---|----------------------------|----------|---|---|----------|----------|
| SPS pour la Réhabilitation de l'école Jules Verne et de l'EAJE Ilot Marmots | X | X | 23 | B | P | M | 184 | MBM COORDINATION | 38100 | GRENOBLE | 7 651,85 | X | Prix global et forfaitaire | 29 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 18/04/23 | 26/06/23 |
| Ensemble Sportif Lesdiguières – Travaux de rénovation des douches | X | X | 23 | B | T | M | 185 | PCSD | 38100 | GRENOBLE | 33 003,73 | X | Prix global et forfaitaire | 1,5 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 13/04/23 | 26/06/23 |
| Ex-école Jean Macé - Travaux d'aménagement des espaces extérieurs | X | X | 23 | B | T | M | 186 | SAS JACQUES RIVAL ENVIRONNEMENT | 38470 | VINAY | 75 562,88 | X | Prix global et forfaitaire | 1,5 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 24/04/23 | 26/06/23 |
| Marché subséquent à l'accord cadre n°22CFS297-Fourniture de GNR (lot 1) | X | Achat de 7000 L de GNR | 23 | C | F | Z | 190 | TOTAL ENERGIES | 69286 | LYON CEDEX 2 | 6 554,85 | X | Prix global et forfaitaire | 1 mois | 0 | MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire | 28/04/23 | 26/06/23 |
| Maison des Habitants Teisseire Malherbe - Travaux d'installation d'un groupe de climatisation | X | X | 23 | B | T | M | 194 | DESP REFRIGERATION | 38570 | LE CHEYLAS | 19 944,44 | X | Prix global et forfaitaire | 1 mois | 0 | p.adaptée_inf.90 | 10/05/23 | 26/06/23 |

| Incidence financière | Montant de l'avenant en plus ou moins value | Nature de la modification contractuelle | Numéro de marché | | | | Objet du marché initial | Attributaire | N° lot | Intitulé du lot le cas échéant | Procédure | Montant du marché initial En euros HT | Notification | Intégration rendu acte | |
|--|---|--|------------------|---|---|---|-------------------------|--|--------------------------|--------------------------------|--|--|--------------|------------------------|----------|
| | En euros HT | | | | | | | | | | | | | | |
| sans incidence financière | X | Modification de la clause de révision des prix du CCAP et révision des prix du BPU | 19 | A | F | B | 240 | Fourniture de denrées alimentaires (produits surgelés, produits laitiers, viande de porc et charcuteries) | SYSCO | 1 | Produits de la mer et d'eau douce surgelés | Appel d'offres | 200 000,00 | 03/04/23 | 26/06/23 |
| sans incidence financière | X | Modification de la clause de révision des prix du CCAP et révision des prix du BPU | 19 | A | F | B | 245 | Fourniture de denrées alimentaires (produits surgelés, produits laitiers, viande de porc et charcuteries) | SYSCO | 6 | Autres produits de charcuteries et viande de porc | Appel d'offres | 50 000,00 | 03/04/23 | 26/06/23 |
| sans incidence financière | X | Modification de la clause de révision des prix du CCAP et révision des prix du BPU | 21 | A | F | B | 176 | Fourniture de denrées alimentaires | MANGEZ BIO ISERE | 1 | Produits d'épicerie, issus de l'agriculture biologique ou équivalent | Appel d'offres | 240 000,00 | 02/05/23 | 26/06/23 |
| sans incidence financière | X | Changement de références et de conditionnement pour 6 articles du BPU | 19 | A | F | B | 176 | Vaisselle et accessoires à usage unique pour les besoins des services de la ville de Grenoble | COMODIS | 1 | Vaisselle et plateaux repas à usage unique «écologiques» | Appel d'offres | 50 000,00 | 09/05/23 | 26/06/23 |
| sans incidence financière | X | Modification de la clause de révision des prix du CCAP | 19 | A | F | B | 179 | Vaisselle et accessoires à usage unique pour les besoins des services de la ville de Grenoble | COMODIS | 4 | Lavettes à usage unique, torchons | Appel d'offres | 40 000,00 | 27/04/23 | 26/06/23 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire) | 4 198,89 | Modification CCTP & DPGF | 22 | B | T | M | 443 | Locaux AURG + 1 – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures | RIBEAUD | X | X | p.adaptée_inf.90 | 43 000,00 | 29/03/23 | 26/06/23 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire) | 2 003,90 | Modification CCTP & DPGF | 21 | A | T | M | 270 | Centre sportif la Rampe - Travaux de réhabilitation partielle | MYD'L | 15 | Elévateur PMR | p.adaptée_sup.90 | 25 925,39 | 06/03/23 | 26/06/23 |
| incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire) | 1 705,34 | Modification CCTP & DPGF | 21 | A | T | M | 165 | Centre sportif la Rampe - Travaux de réhabilitation partielle | CCP | 10 | Carrelage – faïence | p.adaptée_sup.90 | 1 705,34 | 13/04/23 | 26/06/23 |
| sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire | X | Correction fautes de plume | 22 | A | P | M | 211 | Halle du repos : maîtrise d'oeuvre pour la sauvegarde des réserves du Musée et du Muséum | GROUPEMENT EUTOPIA | X | X | p.adaptée_sup.90 | 267 500,00 | 26/04/23 | 26/06/23 |
| moins value | -693,00 | Modification CCTP & DPGF | 21 | A | T | M | 167 | Centre sportif la Rampe - Travaux de réhabilitation partielle | COBERT | 12 | Peinture | p.adaptée_sup.90 | 62 435,71 | 15/02/23 | 26/06/23 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire) | 1 201,84 | Modification CCTP & DPGF | 21 | A | T | M | 163 | Centre sportif la Rampe - Travaux de réhabilitation partielle | COBERT | 8 | Doublage Faux plafonds cloisons | p.adaptée_sup.90 | 32 153,15 | 28/12/22 | 26/06/23 |
| moins value | -10 620,37 | Modification CCTP & DPGF | 21 | A | T | M | 169 | Centre sportif la Rampe - Travaux de réhabilitation partielle | SNEF | 14 | Electricité | p.adaptée_sup.90 | 155 552,97 | 09/02/23 | 26/06/23 |
| sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire | X | Prolongation de durée | 21 | B | P | M | 123 | Musée de Grenoble - Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de remplacement des stores et de leurs automatisés | AIM | X | X | p.adaptée_sup.90 | 21 000,00 | 23/03/23 | 26/06/23 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire) | 17 623,38 | Modification CCTP & DPGF | 20 | B | P | B | 193 | Prestation de locaux de bureaux modulaires installés sur le site de la fourrière à Grenoble (sites 1 et 3 : vestiaires et bureaux) | ALGECO | X | X | p.adaptée_inf.90 | 53 580,00 | 29/12/22 | 26/06/23 |
| incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire) | 3 598,00 | Modification CCTP & DPGF | 22 | B | T | M | 186 | Ecole maternelle Paul BERT : travaux de remplacement des menuiseries extérieures | EURO CONFORT MAINTENANCE | X | X | p.adaptée_inf.90 | 64 309,00 | 25/04/23 | 26/06/23 |
| moins value | 2 775,00 | Modification CCTP & DPGF | 21 | A | T | M | 158 | Centre sportif la Rampe - Travaux de réhabilitation partielle | TDMI | X | X | p.adaptée_sup.90 | 296 911,51 | 02/05/23 | 26/06/23 |

**Annexe 3 à la délibération n°1-32111
conseil municipal du 26 juin 2023**

| N° | NATURE | FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES | OBJET |
|---|------------------------|---|--|
| II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE : | | | |
| 2023-0603 | Arrêté (13/04/2023) | Cabinet Seban et associés 282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes en référés déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. Carignon et autres, et demandant la suspension des délibérations du 13 mars 2023 votées par le Conseil municipal de Grenoble portant adoption du budget primitif, adoption des taux et autorisation du principe de cession des actions détenues par la ville de Grenoble au sein de Grenoble Habitat ; et la requête en référé déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme Cenatiempo et autres, demandant la suspension des délibérations du 13 mars 2023 votées par le Conseil municipal de Grenoble portant autorisation du principe de cession des actions détenues par la ville de Grenoble au sein de Grenoble Habitat d'une part, et portant modification des statuts de Grenoble Habitat d'autre part. |
| 2023-0692 | Arrêté (26/04/2023) | Cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme VOTAN et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 07 juillet 2022 pris par la commune de Grenoble concernant la décision de non-opposition à déclaration préalable accordée à la société Free Mobile sur le toit d'un bâtiment situé au 1 Place Gustave Rivet / 46 Avenue Albert 1er de Belgique à Grenoble. |
| 2023-0695 | Arrêté (27/04/2023) | Sybil VERNHES, juriste | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Monsieur Alain TOURET devant le Tribunal administratif de Grenoble portant contestation de la facture du conservatoire en date du 8 |

**Annexe à la délibération n°32111
conseil municipal du 26 juin 2023**

| | | | |
|--|------------------------|---|--|
| | | | décembre 2022. |
| 2023-0729 | Arrêté (03/05/2023) | Florian BORG 1 Rue Saint-Antoine 75004 Paris | La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile dans le cadre du renvoi devant le Tribunal Correctionnel de Grenoble de trois dirigeants de la société publique locale Alpexpo. |
| 2023-0822 | Arrêté (15/05/2023) | Cabinet Seban 282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de l'Isère, laquelle demande l'annulation de la délibération du 13 mars 2023 portant fixation du taux des impositions locales. |
| 2023-0855 | Arrêté (17/05/2023) | Cabinet Germain-Phion et Jacquemet 26 rue Colonel Dumont 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à entamer toutes les procédures et à introduire devant le Tribunal Judiciaire de Grenoble toute action tendant à ce que soit prononcée la nullité absolue de la délibération ayant acté la reprise de l'UMG-Groupe Hospitalier Mutualiste par DOCTOGESTIO et la nomination d'un administrateur provisoire pour organiser un nouveau processus de reprise. |
| 2023-0737 | Arrêté | Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Monsieur Hussein BAYRAM devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision du 25 novembre 2022 portant exclusion de fonctions de 3 jours ainsi que de la décision du 25 janvier 2023 portant rejet du recours gracieux en date du 26 décembre 2022 |
| III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION : | | | |

**Annexe à la délibération n°32111
conseil municipal du 26 juin 2023**

| | | | |
|--|--------|--|---|
| 2023-0565 | Arrêté | | La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association Bouclier bleu France. |
| 2023-0566 | Arrêté | | La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association AMCSTI, Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle. |
| IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS : | | | |
| 2023-0715 | Arrêté | | Le don de M. Bruno VALLOIS composé d'une fresque représentant un paysage du Carbonifère réalisée sur papier de 170 cm par 50 cm est accepté |
| V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION : | | | |
| 2023-0851 | Arrêté | | Exercice du droit de préemption pour l'acquisition de l'immeuble sis 6 rue Condorcet appartenant à la SCI Downtown Condorcet et qui a pour objectif la production de 11 logements locatifs sociaux dans une zone déficitaire. |

**Annexe à la délibération n°32111
conseil municipal du 26 juin 2023**

| N° | NATURE | FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES | OBJET | MONTANT |
|---|--|---|--|-------------------|
| VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX : | | | | |
| | Convention d'occupation temporaire (13/04/2023) | Sarl les Pieds dans le plat 6 chemin Meney 38100 Grenoble | Le preneur est autorisé à occuper gratuitement la cour du Théâtre de Poche au 182 cours Berriat du 2 au 3 juin 2023. | |
| VII- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE : | | | | |
| 2023-0624 | Arrêté (31 mars 2023) | Mme DURR Françoise | Cimetière Grand Sablon – Titre n°115 – Renouvellement de concession du 26/02/2023 au 25/02/2038. | Redevance : 318 € |
| 2023-0625 | Arrêté (31 mars 2023) | Mme AUDOUX Yvonne | Cimetière Grand Sablon – Titre n°116 – Renouvellement de concession du 31/03/2023 au 30/03/2053 | Redevance : 717 € |
| 2023-0626 | Arrêté (31 mars 2023) | Mme GROSSO Hélène | Cimetière Grand Sablon – Titre n°117 – Renouvellement de concession du 27/12/2019 au 26/12/2034 | Redevance : 318 € |
| 2023-0627 | Arrêté (31 mars 2023) | M. NEGRE Clément | Cimetière Grand Sablon – Titre n°118 – Renouvellement de concession du 8/04/2021 au 7/04/2036 | Redevance : 636 € |
| 2023-0628 | Arrêté (31 mars 2023) | M. LEREBOURG Roger | Cimetière Saint Roch – Titre n°119 – Renouvellement de concession du 23/07/2023 au 22/07/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0629 | Arrêté (31 mars 2023) | Mme ZANONE Libera | Cimetière Saint Roch – Titre n°120 – Renouvellement de concession du 3/01/2023 au 2/01/2038 | Redevance : 318 € |

**Annexe à la délibération n°32111
conseil municipal du 26 juin 2023**

| | | | | |
|-----------|---------------------------|-----------------------|---|-------------------|
| 2023-0630 | Arrêté (3 avril 2023) | M. VERNICE Cataldo | Cimetière Saint Roch – Titre n°121 – Renouvellement de concession du 25/02/2023 au 24/02/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0631 | Arrêté (3 avril 2023) | M. DIARA Costantino | Cimetière Grand Sablon – Titre n°122 – Renouvellement de concession du 8/03/2022 au 7/03/2037 | Redevance : 318 € |
| 2023-0632 | Arrêté (3 avril 2023) | M. AYMOZ Edmond | Cimetière Grand Sablon – Titre n°123 – Renouvellement de concession du 3/06/2022 au 2/06/2037 | Redevance : 318 € |
| 2023-0633 | Arrêté (3 avril 2023) | M. CRETINION Robert | Cimetière Grand Sablon – Titre n°124 – Renouvellement de concession du 10/07/2023 au 9/07/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0634 | Arrêté (3 avril 2023) | Mme GOFFO Angèle | Cimetière Grand Sablon – Titre n°125 – Renouvellement de concession du 20/03/2023 au 19/03/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0635 | Arrêté (3 avril 2023) | Mme DREINA Angèle | Cimetière Grand Sablon – Titre n°126 – Renouvellement de concession du 8/03/2023 au 7/03/2053 | Redevance : 717 € |
| 2023-0636 | Arrêté (12 avril 2023) | Mme LE NOEL Hélène | Cimetière Grand Sablon – Titre n°129 – Renouvellement de concession du 2/03/2022 au 1/03/2037 | Redevance : 318 € |
| 2023-0637 | Arrêté (12 avril 2023) | M. PRANEUF Fernand | Cimetière Grand Sablon – Titre n°131 – Renouvellement de concession du 21/04/2021 au 20/04/2036 | Redevance : 318 € |
| 2023-0638 | Arrêté (12 avril 2023) | M. FERRANTE Francesco | Cimetière Grand Sablon – Titre n°132 – Renouvellement de concession du 7/02/2023 au 6/02/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0742 | Arrêté (7 avril 2023) | Mme JUBERT Erika | Cimetière Grand Sablon – Titre n°127 - Concession nouvelle du 7/04/2023 au 6/04/2038 | Redevance : 408 € |

**Annexe à la délibération n°32111
conseil municipal du 26 juin 2023**

| | | | | |
|-----------|---------------------------|-----------------------------------|---|---------------------|
| 2023-0743 | Arrêté (13 avril 2023) | Mme NGUYEN Marie-France | Cimetière Grand Sablon – Titre n°130 – Concession nouvelle du 12/04/2023 au 11/04/2023 | Redevance : 478 € |
| 2023-0744 | Arrêté (12 avril 2023) | M. PONZARELLA Joseph | Cimetière Saint Roch – Titre n°133 – Renouvellement de concession du 10/06/2023 au 9/06/2053 | Redevance : 478 € |
| 2023-0745 | Arrêté (12 avril 2023) | M. et Mme MOGGIA Michel et Annick | Cimetière Grand Sablon – Titre n°134 – Renouvellement de concession du 26/01/2021 au 25/01/2036 | Redevance : 318 € |
| 2023-0746 | Arrêté (13 avril 2023) | M. VIGLIANO Claude | Cimetière Saint Roch – Titre n°135 – Renouvellement de concession du 24/02/2023 au 23/02/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0747 | Arrêté (13 avril 2023) | M. MILLIAND Edmond | Cimetière Saint Roch – Titre n°136 – Renouvellement de concession du 11/05/2023 au 10/05/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0748 | Arrêté (14 avril 2023) | M. HUGONNARD Victor | Cimetière Saint Roch – Titre n°137 – Renouvellement de concession du 14/01/2023 au 13/01/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0749 | Arrêté (14 avril 2023) | Mme ROUX Fernande | Cimetière Saint Roch – Titre n°138 – Renouvellement de concession du 23/04/2018 au 22/04/2033 | Redevance : 318 € |
| 2023-0750 | Arrêté (14 avril 2023) | Mme SAMAKI Zohra | Cimetière Grand Sablon – Titre n°139 – Renouvellement de concession du 18/04/2021 au 17/04/1036 | Redevance : 318 € |
| 2023-0751 | Arrêté (14 avril 2023) | M. SERVANT Régis | Cimetière Grand Sablon – Titre n°140 – Renouvellement de concession du 7/01/2023 au 6/01/2073 | Redevance : 1 266 € |
| 2023-0752 | Arrêté (14 avril 2023) | M. GALLAND Jean | Cimetière Grand Sablon – Titre n°141 – Renouvellement de concession du 23/03/2023 au 22/03/2038 | Redevance : 318 € |

**Annexe à la délibération n°32111
conseil municipal du 26 juin 2023**

| | | | | |
|-----------|---------------------------|--|--|-------------------|
| 2023-0753 | Arrêté (14 avril 2023) | M. et Mme DELEAND Jacques et Yvonne | Cimetière Grand Sablon – Titre n°142 – Renouvellement de concession du 3/12/2027 au 2/12/2042 | Redevance : 363 € |
| 2023-0754 | Arrêté (18 avril 2023) | Mme IANNONE Elisa | Cimetière Saint Roch – Titre n°143 – Concession nouvelle du 18/04/2023 au 17/04/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0755 | Arrêté (19 avril 2023) | Mme FIDIER Colette | Cimetière Saint Roch – Titre n°145 – Concession nouvelle du 19/04/2023 au 18/04/ 2023 | Redevance : 717 € |
| 2023-0756 | Arrêté (20 avril 2023) | Mme CHINE Zohra | Cimetière Grand Sablon – Titre n°146 – Renouvellement de concession du 30/11/2023 au 29/11/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0867 | Arrêté (3 mai 2023) | Mme CARRERO Béatrice | Cimetière Grand Sablon – Titre n°75 – Concession nouvelle du 27/02/2023 au 26/02/2023 | Redevance : 408 € |
| 2023-0868 | Arrêté (21 avril 2023) | Mme MENDUNI Joséphine | Cimetière Saint Roch – Titre n°128 – Concession nouvelle du 7/04/2023 au 6/04/2053 | Redevance : 717 € |
| 2023-0869 | Arrêté (20 avril 2023) | M. GABARRELLA Jules | Cimetière Grand Sablon – Titre n°144 – Concession nouvelle du 19/04/2023 au 18/04/2053 | Redevance : 717 € |
| 2023-0870 | Arrêté (20 avril 2023) | MM. MICHEL Gaston et Jean-Luc | Cimetière Grand Sablon – Titre n°147 – Renouvellement de concession du 10/06/2023 au 9/06/2053 | Redevance : 717 € |
| 2023-0871 | Arrêté (20 avril 2023) | M. et Mme GROS Henri et Jeanne | Cimetière Saint Roch – Titre n°148 – Renouvellement de concession du 21/03/2023 au 20/03/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0872 | Arrêté (20 avril 2023) | MM. RAFFIN Maurice et Christian | Cimetière Grand Sablon – Titre n°149 – Renouvellement de concession du 29/04/2023 au 28/04/2038 | Redevance : 318 € |

**Annexe à la délibération n°32111
conseil municipal du 26 juin 2023**

| | | | | |
|-----------|---------------------------|--|---|---------------------|
| 2023-0873 | Arrêté (20 avril 2023) | Mme CALIXTE Françoise | Cimetière Saint Roch – Titre n°150 – Renouvellement de concession du 19/01/2021 au 18/01/2036 | Redevance : 318 € |
| 2023-0874 | Arrêté (24 avril 2023) | M. ARGHYROPOULOS Jean et M. TODOROFF Antoine | Cimetière Saint Roch – Titre n°151 – Renouvellement de concession du 2/10/2024 au 1/10/2054 | Redevance : 1 434 € |
| 2023-0875 | Arrêté (25 avril 2023) | Mme SARKESI Claudia | Cimetière Grand Sablon – Titre n°152 – Concession nouvelle du 25/04/2023 au 24/04/2073 | Redevance : 1 266 € |
| 2023-0876 | Arrêté (28 avril 2023) | Mme SAMAKI Kenza | Cimetière Grand Sablon – Titre n°153 – Renouvellement de concession du 26/05/2023 au 25/05/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0877 | Arrêté (28 avril 2023) | MM. MALDERA Vincenzo et Jean-Ouerre | Cimetière Grand Sablon – Titre n°154 – Renouvellement de concession du 17/05/2023 au 16/05/2038 | Redevance : 318 € |
| 2023-0878 | Arrêté (3 mai 2023) | M. TRAVEAUX François | Cimetière Grand Sablon – Titre n°155 – Renouvellement de concession du 20/09/2024 au 19/09/2054 | Redevance : 717 € |
| 2023-0879 | Arrêté (11 mai 2023) | Mmes GREFFE Jacqueline et Elisabeth | Cimetière Saint Roch – Titre n°156 – Renouvellement de concession du 10/06/2028 au 9/06/2043 | Redevance : 318 € |
| 2023-0880 | Arrêté (11 mai 2023) | Mme BELLOT-PATUREL Norma | Cimetière Grand Sablon – Titre n°159 – Renouvellement de concession du 6/03/2022 au 5/03/2037 | Redevance : 318 € |
| 2023-0881 | Arrêté (11 mai 2023) | MM. MARY Philippe et Michel | Cimetière Grand Sablon – Titre n°160 – Renouvellement de concession du 24/04/2023 au 23/04/2038 | Redevance : 318 € |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 juin 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Antoine FLECHET - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Nicolas KADA
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Christine GARNIER
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à Mme Margot BELAIR
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Katia BACHER
Mme Dominique SPINI ALIM donne pouvoir à M. Chérif BOUTAFA
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Laura PFISTER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230626_19 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : modifications et clôtures

19-(32276). FINANCES : Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : modifications et clôtures**Monsieur Vincent FRISTOT expose,**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Décision modificative n°1 de 2023, il vous est proposé aujourd'hui la modification et la clôture des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement suivantes :

1) Modifications avec réduction du montant de l'AP**Travaux bâtiments culturels**

| Montant antérieur de l'AP (BP 2023) | Révision de l'AP (DM1 2023) | Nouveau montant de l'AP | Mouvement | Crédits de paiement | | | | | Total | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---------|---------|---------|--------|-------|-----------|
| | | | | Réalisé au 31/12/2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | 2026 |
| 7,054,455 | - | 6,829,177 | Total dépenses avant modification | 6,240,279 | 340,731 | 277,000 | 138,600 | 57,845 | - | 7,054,455 |
| | | | Total dépenses après modification | 6,240,279 | 290,120 | 148,568 | 129,401 | 20,809 | - | 6,829,177 |
| | | | Total recettes avant modification | 1,532,166 | 75,785 | 121,795 | - | - | - | 1,729,746 |
| | | | Total recettes après modification | 1,532,166 | 86,663 | - | - | - | - | 1,618,829 |

Il est proposé de réduire le montant de l'AP afin de prendre en compte l'actualisation des prévisions de dépenses et de recettes.

**Place aux enfants et cours d'écoles**

| Montant AP antérieur (DM2 2022) | Révision de l'AP (DM1 2023) | Nouveau montant de l'AP | Mouvement | Crédits de paiement | | | | | | | Total | |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|
| | | | | Réalisé au 31/12/2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | | |
| 9,770,000 | - | 9,740,000 | Total dépenses avant modification | 601,724 | 1,070,000 | 1,900,000 | 1,900,000 | 1,900,000 | 1,900,000 | 498,276 | 9,770,000 | |
| | | | Total dépenses après modification | 601,724 | 300,264 | 1,870,000 | 1,900,000 | 1,900,000 | 1,900,000 | 1,268,012 | 9,740,000 | |
| | | | Total recettes avant modification | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | | | Total recettes après modification | - | - | 150,000 | 330,000 | 330,000 | - | - | 810,000 | |

Il est proposé de réduire le montant global de l'AP pour tenir compte d'une bascule de 30 000 € en fonctionnement (via l'équilibre du BS) pour financer un appel à projet culturel. Une enveloppe de recette est ajoutée à l'AP pour intégrer les recettes de l'Agence de l'Eau sur les cours d'écoles. Des dossiers ont été et vont être déposés auprès d'autres financeurs et seront intégrés en cas d'issue favorable.

2) Modifications avec augmentation du montant de l'AP**ANRU 2 Mistral**

| Montant antérieur de l'AP (BP 2023) | Révision de l'AP (DM1 2023) | Nouveau montant de l'AP | Mouvement | Crédits de paiement | | | | | Total |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | | Réalisé au 31/12/2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | |
| 3,326,632 | 2,631,897 | 5,958,529 | Total dépenses avant modification | 234,751 | 2,211,058 | 636,000 | 95,822 | 149,001 | 3,326,632 |
| | | | Total dépenses après modification | 234,751 | 1,031,777 | 1,918,000 | 1,524,000 | 1,250,001 | 5,958,529 |
| | | | Total recettes avant modification | 0 | 500,000 | 100,000 | 0 | 0 | 600,000 |
| | | | Total recettes après modification | 0 | 0 | 100,000 | 500,000 | 0 | 600,000 |

Il est proposé d'augmenter le montant total de l'AP pour intégrer la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métro concernant l'aménagement de la rue Anatole France et de l'avenue Rhin et Danube. Cette AP pourra être amenée à augmenter de nouveau à l'avenir pour intégrer de futures conventions (aménagement des abords de l'immeuble U ; réhabilitation de l'immeuble L).



ANRU 2 Villeneuve

| Montant antérieur de l'AP (BP 2023) | Révision de l'AP (DM1 2023) | Nouveau montant de l'AP | Mouvement | Crédits de paiement | | | | | | | Total | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|------|-------------------|------------------|
| | | | | Réalisé au 31/12/2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | | 2028 | | |
| 42,178,462 | 23,942,950 | 66,121,412 | Total dépenses avant modification | 1,914,565 | 3,391,724 | 15,485,198 | 15,141,300 | 4,634,651 | 1,611,024 | | | | 42,178,462 | |
| | | | Total dépenses après modification | 1,914,565 | 1,893,183 | 10,852,562 | 16,223,413 | 13,508,390 | 16,091,709 | 4,683,758 | 953,832 | | 66,121,412 | |
| | | | Total recettes avant modification | 113,283 | 1,096,740 | 1,935,400 | 2,571,444 | 1,363,085 | 1,344,215 | 503,602 | | | | 8,927,769 |
| | | | Total recettes après modification | 113,283 | 573,480 | 1,664,309 | 1,708,371 | 1,859,372 | 2,276,889 | 2,647,690 | 1,469,600 | | 12,312,995 | |

Il est proposé d'augmenter le montant total de l'AP pour prendre en compte les avenants 2 et 3 de la convention avec l'ANRU : hausse du montant sur les espaces publics, et intégration dans l'AP de la tranche 2 de la rénovation complète du gymnase La Rampe (9,96M€ en dépenses, 1,92M€ de recette ANRU) et de la tranche 1 du projet sur le Patio (8,67M€ en dépenses, 1,76M€ de recette ANRU). Des dossiers de subventions (FEDER, DSIL, Fonds Vert, Département, etc.) sont déposés dès lors que les projets sont suffisamment « mûrs ». L'enveloppe de recette pourra donc encore être amenée à augmenter au fur et à mesure de l'obtention des financements.



Plan Écoles

| Montant antérieur de l'AP (BP 2023) | Révision de l'AP (DM1 2023) | Nouveau montant de l'AP | Mouvement | Crédits de paiement | | | | | | Total | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|---------|--------|-------|-------------------|------------------|
| | | | | Réalisé au 31/12/2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | | | |
| 61,152,958 | 261,588 | 61,414,546 | Total dépenses avant modification | 46,309,280 | 6,917,678 | 7,896,000 | 30,000 | | | | 61,152,958 | |
| | | | Total dépenses après modification | 46,309,280 | 6,084,906 | 7,440,959 | 1,314,400 | 235,000 | 30,000 | | 61,414,546 | |
| | | | Total recettes avant modification | 5,821,973 | 1,883,487 | 1,721,000 | 74,974 | | | | | 9,501,434 |
| | | | Total recettes après modification | 5,821,973 | 1,106,461 | 1,721,000 | 852,000 | | | | | 9,501,434 |

Il est proposé d'augmenter le montant total de l'AP pour tenir compte de la hausse des coûts sur l'école Anne Sylvestre (Flaubert).



Plan Écoles phase 2

| Montant antérieur de l'AP (BP 2023) | Révision de l'AP (DM1 2023) | Nouveau montant de l'AP | Mouvement | Crédits de paiement | | | | | | | | Total | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-------------------|------------------|
| | | | | Réalisé au 31/12/2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | | 2029 | |
| 50,552,887 | 618,356 | 51,171,243 | Total dépenses avant modification | 0 | 1,757,387 | 3,069,500 | 6,174,500 | 13,166,500 | 12,813,500 | 9,758,500 | 2,188,500 | 1,624,500 | 50,552,887 | |
| | | | Total dépenses après modification | 0 | 1,476,545 | 2,390,500 | 4,052,828 | 12,695,157 | 12,878,391 | 10,179,610 | 5,361,610 | 2,136,602 | 51,171,243 | |
| | | | Total recettes avant modification | 0 | 0 | | | | | | | | | 0 |
| | | | Total recettes après modification | 0 | 0 | | 200,000 | 750,000 | 325,000 | | | | | 1,275,000 |

Il est proposé d'augmenter le montant de l'AP pour adapter les travaux récurrents au périmètre de l'AP (jusqu'en 2029). Les financements de dotation territoriale (Département) obtenus sur les écoles Houille Blanche, Jules Verne / Îlot Marmots et Buisson sont intégrés pour un montant total de 1 275 000 €. D'autres dossiers de financement ont ou vont être déposés (DSIL, dotation territoriale, etc.) et seront ajoutés dans l'AP en cas d'issue favorable.

3) Clôture d'AP



Reconstruction du Centre sportif Jean-Philippe Motte

| Montant antérieur de l'AP (DM2 2020) | Révision pour clôture de l'AP (DM1 2023) | Montant définitif de l'AP | Mouvement | Crédits de paiement | | | | Total |
|--------------------------------------|--|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------|------|------|--------------|
| | | | | Réalisé au 31/12/2021 | 2022 | 2023 | 2024 | |
| 5,148,949.00 | -20,717.16 | 5,128,231.84 | Total dépenses avant modification | 5,148,849.00 | | | | 5,148,849.00 |
| | | | Total dépenses après modification | 5,103,253.21 | 24,978.63 | | | 5,128,231.84 |
| | | | Total recettes avant modification | 2,072,906.00 | | | | 2,072,906.00 |
| | | | Total recettes après modification | 2,005,624.23 | | | | 2,005,624.23 |

Il est proposé de clôturer l'AP Reconstruction du Centre sportif Jean-Philippe Motte pour un montant définitif de 5 128 231,84 € en dépenses et 2 005 624,23 € en recettes.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ressources du mercredi 14 juin 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les modifications d'Autorisations de Programme telles qu'énoncées ci-dessus ;**
- **De clôturer l'Autorisation de Programme « Reconstruction du Centre sportif Jean-Philippe Motte » aux montants énoncés ci-dessus.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Vincent FRISTOT

Affichée le : 29 juin 2023

- TRANSFORMATIONS DE POSTES -

| Direction Générale | Direction | Service | Poste à supprimer | Poste à créer |
|---------------------|----------------------|--------------------------------------|---|---|
| Ville émancipatrice | Affaires culturelles | Conservatoire à rayonnement régional | Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (90%) | Assistant d'enseignement artistique à temps complet à compter du 1 ^{er} septembre 2023 |
| Ville émancipatrice | Affaires culturelles | Conservatoire à rayonnement régional | Professeur d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à compter du 1 ^{er} septembre 2023 |
| Ville émancipatrice | Affaires culturelles | Conservatoire à rayonnement régional | Professeur d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à compter du 1 ^{er} octobre 2023 |
| Ville émancipatrice | Affaires culturelles | Conservatoire à rayonnement régional | Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (75%) | Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (50%) à compter du 1 ^{er} septembre 2023 |
| Ville émancipatrice | Affaires culturelles | Conservatoire à rayonnement régional | Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (75%) | Assistant d'enseignement artistique à temps complet à compter du 1 ^{er} septembre 2023 |
| Ville émancipatrice | Education jeunesse | Jeunesse | Adjoint technique | Adjoint d'animation |
| Ville émancipatrice | Education jeunesse | Secteur 2-5 GST Bizanet – St Laurent | Adjoint technique à temps non complet (83%) | Adjoint technique à temps non complet (80%) |
| Ville émancipatrice | Education jeunesse | Secteur 2-5 EMT Verne-Millet-Cohn | Adjoint technique à temps non complet (78%) | Adjoint technique à temps non complet (80%) |
| Ville émancipatrice | Education jeunesse | Secteur 2-5 GST Léon Jouhaux | Adjoint technique à temps non complet (89%) | Adjoint technique à temps non complet (90%) |
| Ville émancipatrice | Education jeunesse | Unité bases de plein air | Adjoint technique à temps non complet (80%) | Adjoint technique à temps complet |
| Ville | Sports | Activités aquatiques | Conseiller des | Attaché |

| | | | | |
|---------------------|---|--|--|--|
| émancipatrice | | | activités physiques et sportives | |
| Ville émancipatrice | Sports | Activités sportives | Opérateur territorial des activités physiques et sportives | Educateur territorial des activités physiques et sportives |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | | Attaché | Ingénieur |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | Alimentation, restauration | Technicien | Ingénieur |
| Ville résiliente | Immobilier municipal | Administration générale | Rédacteur | Attaché |
| Ville résiliente | Immobilier municipal | Intervention de proximité | Adjoint technique | Agent de maîtrise |
| Ville résiliente | Immobilier municipal | Système d'information immobilier | Technicien | Ingénieur |
| Ville résiliente | Immobilier municipal | Travaux bâtiments | Technicien | ingénieur |
| Ville résiliente | | Mission aménagement des espaces publics | Technicien | Ingénieur |
| Ville résiliente | Santé, prévention et sécurité | Santé scolaire | Educateur territorial des activités physiques et sportives | Orthophoniste |
| Ressources | Finances et contrôle de gestion | Ingénierie financière et programmation | Rédacteur | Attaché |
| Ressources | Evolutions et compétences | Recrutement | Rédacteur (3 postes) | Attaché (3 postes) |
| Ressources | Gestion des ressources humaines | Gestion des temps et des congés médicaux | Adjoint administratif (3 postes) | Rédacteur (3 postes) |

CRÉATIONS DE POSTE

| Direction générale | Direction | Service | Poste à créer | Quotité |
|---------------------------------|--|---|--|---------|
| Direction générale des services | Prévention et gestion des risques | | Attaché (2 postes) | 100 % |
| Direction générale des services | Prévention et gestion des risques | Police municipale | Adjoint technique (25 postes) | 100 % |
| Direction générale des services | Prévention et gestion des risques | Police municipale | Chef de service de police municipale | 100 % |
| Ressources | Affaires juridiques et commande publique | Commande publique | Attaché (2 postes) | 100 % |
| Ressources | Gestion des ressources humaines | Relations sociales et suivi de la masse salariale | Attaché | 100 % |
| Ville émancipatrice | Affaires Culturelles | Conservatoire à rayonnement régional | Assistant d'enseignement artistique | 25 % |
| Ville émancipatrice | Éducation jeunesse | Jeunesse | Attaché | 100 % |
| Ville émancipatrice | Éducation jeunesse | Jeunesse | Animateur (3 postes) | 100 % |
| Ville émancipatrice | Éducation jeunesse | Jeunesse | Adjoint d'animation (2 postes) | 100 % |
| Ville émancipatrice | Éducation jeunesse | Jeunesse | Adjoint administratif | 100 % |
| Ville émancipatrice | Éducation jeunesse | Unité bases plein air | Adjoint administratif | |
| Ville émancipatrice | Relation citoyenne | Participation et Vie Associative | Attaché (2 postes) | 100 % |
| Ville émancipatrice | Relation citoyenne | Participation et Vie Associative | Animateur | 100 % |
| Ville émancipatrice | Relation citoyenne | Relations aux usagers | Adjoint technique | 100 % |
| Ville émancipatrice | Sports | | Attaché | 100 % |
| Ville émancipatrice | Sports | | Éducateur territorial des activités physiques et sportives | 100 % |
| Ville émancipatrice | Sports | | Adjoint technique | 100 % |

| | | | | |
|---------------------|---|------------------------------|------------------------------|-------|
| Ville émancipatrice | Sports | Équipements sportifs | Adjoint technique (2 postes) | 100 % |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | | Ingénieur | 100 % |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | Nature en ville | Ingénieur | 100 % |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | Nature en ville | Technicien (4 postes) | 100 % |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | Nature en ville | Adjoint technique | 100 % |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | Alimentation et restauration | Attaché | 100 % |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | Alimentation et restauration | Technicien | 100 % |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | Alimentation et restauration | Agent de maîtrise | 100 % |
| Ville résiliente | Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | Alimentation et restauration | Adjoint technique (3 postes) | 100 % |
| Ville résiliente | Immobilier municipal | Administration générale | Attaché | 100 % |
| Ville résiliente | Immobilier municipal | Maîtrise d'ouvrage | Ingénieur | 100 % |
| Ville résiliente | Propreté et logistique municipales | Atelier mécanique | Agent de maîtrise | 100 % |
| Ville résiliente | Propreté et logistique municipales | Propreté Urbaine | Adjoint technique (6 postes) | 100 % |
| Ville résiliente | Propreté et logistique municipales | Propreté Urbaine | Technicien | 100 % |
| Ville résiliente | Santé publique et environnementale | Promotion de la santé | Attaché | 100 % |
| Ville résiliente | Santé publique et environnementale | Santé environnementale | Technicien | 100 % |

| | | | | |
|------------------|-------------------------------------|---|--|-------|
| Ville résiliente | Santé publique et environnementale | Promotion de la santé | Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste | 50 % |
| Ville solidaire | Développement social et territorial | Territoire 6 - MDH Le Patio - unité gardiens | Adjoint technique | 100 % |
| Ville solidaire | Développement social et territorial | Unité équipe juridique mobile | Rédacteur | 100 % |

Dispositions relatives aux tarifs des activités sportives à compter du 1^{er} septembre 2023

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute la saison sportive. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies. Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Pour chaque activité sportive, la ville a calculé le coût du service et il est accordé deux subventions : une **subvention générale** pour l'ensemble des usager-ères permettant de déterminer le tarif maximum de l'activité et une fois le tarif maximum déterminé une **subvention complémentaire personnalisée** en fonction du QF CNAF.

Pour cette dernière :

- En deçà du QF minimum, soit 419 € en 2023, l'usager est subventionné à hauteur de 90,82 % par rapport au tarif maximum ;
- Entre le QF minimum et le QF intermédiaire (équivalent à 4 SMIC) la subvention complémentaire passe de 90,82% à 20% de façon linéaire ;
- Entre le QF intermédiaire et le QF maximum la subvention complémentaire passe de 20% à 0% de façon linéaire ;
- Au-delà du QF maximum, l'usager-ère n'a pas de subvention complémentaire.

Le coût des activités a été déterminé sur la base des coûts de masse salariale liée à l'encadrement des activités par les éducateurs sportifs, des taux d'encadrement, des coûts spécifiques propres à certaines activités (locations d'équipements, matériel...), majorés des frais de structures et de gestion.

En fonction des activités sportives, le niveau de la subvention générale varie afin de garantir une accessibilité générale à l'activité. La définition des coûts des principales activités sportives proposées, de leur niveau de subventionnement et donc des tarifs maximums applicables est arrêtée ci-après.

A noter que les usagers ne résidant pas sur Grenoble (catégorie B), se voient appliquer un tarif majoré de 20% par rapport au tarif Grenoblois (catégorie A).

Par ailleurs, afin de simplifier la gestion de la facturation et les modalités de déduction des séances qui n'auraient pas pu être organisées par la ville du fait de contraintes sanitaires, sociales ou organisationnelles, il est proposé de fixer des tarifs par « séance ». Toute fois, pour garder une continuité pédagogique, l'inscription reste une inscription au semestre ou à la semaine pendant les vacances. Dans un souci de cohérence du parcours pédagogique et sportif, les usager-ères s'engagent à venir sur l'ensemble des séances de la période. La facturation se fait en fin de période, elle sera donc la suivante : tarif personnalisé multiplié par le nombre de séances organisées par la Ville.

CATEGORIES DE TARIFS

Catégorie A : Applicable aux adultes résidants à Grenoble et aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble ;
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA... ;
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie ;
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche.

Catégorie B : Applicable aux adultes résidant hors de Grenoble et enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble :

Catégorie C : Applicable aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance correspondant à 50 % du tarif maximum appliqué aux enfants grenoblois

TARIFS APPLICABLE

Les activités et les subventions générales accordées pour déterminer les tarifs maximum des différents usagers sont les suivantes.

| Activités sportives | Coût moyen par séance | Subvention générale | Tarif minimum / séance (cat A) QF 418 € | Tarif maximum / séance (cat A) QF 3000€ | Tarif maximum extérieurs (cat B) (A +20%) |
|--|-----------------------|---------------------|--|--|--|
| Semestre - Apprentissage natation | 16,09 € | 50 % | 0,74 € | 8,04 € | 9,65 € |
| Semestre - Aquaforme | 11,65 € | 30 % | 0,75 € | 8,15 € | 9,78 € |
| Semestre - Activités <=1h | 7,90 € | 30 % | 0,51 € | 5,53 € | 6,64 € |
| Semestre - Activités <=2h | 14,82 € | 30 % | 0,95 € | 10,38 € | 12,46 € |
| Semestre - Activités <=3h | 28,22 € | 30 % | 1,81 € | 19,75 € | 23,70 € |
| Semestre - SKI | 71,75 € | 20 % | 5,27 € | 57,40 € | 68,88 € |
| Semestre - VTT | 47,11 € | 50 % | 2,16 € | 23,56 € | 28,27 € |
| Vacances - Aquaforme | 10,94 € | 30 % | 0,70 € | 7,66 € | 9,19 € |
| Vacances - Apprentissage natation <=1h | 9,58 € | 50 % | 0,44 € | 4,79 € | 5,75 € |
| Vacances - Apprentissage natation >1h | 12,76 € | 50 % | 0,59 € | 6,38 € | 7,66 € |
| Vacances - Multi-activités | 49,29 € | 30 % | 3,17 € | 34,50 € | 41,40 € |
| Vacances - Activités Neige | 79,93 € | 20 % | 5,87 € | 63,95 € | 76,74 € |

La progressivité de la subvention complémentaire personnalisée évolue comme suit :

| Seuil de QF | Valeur QF CNAF | Subvention complémentaire personnalisée applicable au tarif maximum |
|---------------------------|----------------|---|
| QF min (RSA) | 419,00 € | 90,82% |
| QF intermédiaire (4 SMIC) | 1 808,00 € | 20% |
| QF max | 3 000,00 € | 0% |

Entre ces seuils, la progression de la subvention complémentaire personnalisée est linéaire.

Le tarif de l'activité pour la famille se détermine donc comme suit :

| |
|--|
| $\text{Tarif de l'activité pour l'utilisateur} = \text{Tarif maximum de l'activité} \times (1 - \text{Subvention complémentaire personnalisée})$ |
|--|

EXEMPLE DE TARIFS 2023-2024

Le tableau suivant présente le coût pour une séance en fonction de la subvention complémentaire personnalisé d'un-e usager-ère. Ce dernier-e en s'inscrivant à une activité sportive en module 1 ou 2 ou à une semaine d'activités s'engage sur la totalité de la période (entre 10 et 16 séances pour les semestres suivant les années calendaires et 5 séances sur une semaine d'activité durant les vacances). Ainsi, pour avoir un coût total, il faut multiplier le coût de la séance par le nombre de semaines. Par exemple, pour un-e usager-ère qui aurait une subvention complémentaire personnalisée à 90,82 % (QF à 419) inscrit à un semestre d'apprentissage de la natation, le coût sera de : $0,74 \times 15 \text{ semaines} = 11,1\text{€}$.

| QF CNAF | 419 | 500 | 750 | 1000 | 1250 | 1500 | 1750 | 2000 | 2250 | 2500 | 2750 | 3000 |
|---|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Subvention complémentaire personnalisée | 90,82% | 86,69% | 73,94% | 61,20% | 48,45% | 35,70% | 22,96% | 16,78% | 12,58% | 8,39% | 4,19% | 0,00% |
| Tarif de la scéance pour : | | | | | | | | | | | | |
| Semestre - Apprentissage natation | 0,74 € | 1,07 € | 2,10 € | 3,12 € | 4,14 € | 5,17 € | 6,19 € | 6,69 € | 7,03 € | 7,37 € | 7,70 € | 8,04 € |
| Semestre - Aquaforme | 0,86 € | 1,24 € | 2,43 € | 3,62 € | 4,80 € | 5,99 € | 7,18 € | 7,76 € | 8,15 € | 8,54 € | 8,93 € | 9,32 € |
| Semestre - Activités <=1h | 0,51 € | 0,74 € | 1,44 € | 2,15 € | 2,85 € | 3,56 € | 4,26 € | 4,60 € | 4,83 € | 5,07 € | 5,30 € | 5,53 € |
| Semestre - Activités <=2h | 0,95 € | 1,38 € | 2,71 € | 4,03 € | 5,35 € | 6,67 € | 8,00 € | 8,64 € | 9,07 € | 9,51 € | 9,95 € | 10,38 € |
| Semestre - Activités <=3h | 1,81 € | 2,63 € | 5,15 € | 7,66 € | 10,18 € | 12,70 € | 15,22 € | 16,44 € | 17,27 € | 18,09 € | 18,92 € | 19,75 € |
| Semestre - SKI | 5,27 € | 7,64 € | 14,96 € | 22,27 € | 29,59 € | 36,91 € | 44,22 € | 47,77 € | 50,18 € | 52,58 € | 54,99 € | 57,40 € |
| Semestre - VTT | 2,16 € | 3,14 € | 6,14 € | 9,14 € | 12,15 € | 15,15 € | 18,15 € | 19,61 € | 20,60 € | 21,58 € | 22,57 € | 23,56 € |
| Vacances - Aquaforme | 0,80 € | 1,16 € | 2,28 € | 3,40 € | 4,51 € | 5,63 € | 6,74 € | 7,28 € | 7,65 € | 8,02 € | 8,38 € | 8,75 € |
| Vacances - Apprentissage natation <=1h | 0,44 € | 0,64 € | 1,25 € | 1,86 € | 2,47 € | 3,08 € | 3,69 € | 3,99 € | 4,19 € | 4,39 € | 4,59 € | 4,79 € |
| Vacances - Apprentissage natation >1h | 0,59 € | 0,85 € | 1,66 € | 2,48 € | 3,29 € | 4,10 € | 4,92 € | 5,31 € | 5,58 € | 5,84 € | 6,11 € | 6,38 € |
| Vacances - Multi-activités | 3,17 € | 4,59 € | 8,99 € | 13,39 € | 17,78 € | 22,18 € | 26,58 € | 28,71 € | 30,16 € | 31,61 € | 33,05 € | 34,50 € |
| Vacances - Activités Neige | 5,87 € | 8,51 € | 16,67 € | 24,81 € | 32,97 € | 41,12 € | 49,27 € | 53,22 € | 55,91 € | 58,58 € | 61,27 € | 63,95 € |

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2023**

| AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS | | | | | | | | |
|--|--|---|---------------------|----------------------------|---|------------------|--------------------|-----------------|
| N° et type Annexe | Nom de l'Association | Référence de la convention | | Total des subventions 2022 | Objet de la subvention proposée | Subventions 2023 | | |
| | | Date signature convention | Validité convention | | | déjà votée | Avantage en nature | proposée |
| 2 avenant financier | A.J.A. Villeneuve | 13 janv. 21 | 31 déc. 23 | 26 300 € | Stage sportif Pâques 2023 - 65 enfants de 7 à 12 ans | 25 900 € | 13 411 € | 1 300 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Association La Baja – Section Football | 6 févr. 23 | 31 déc. 27 | 9 300 € | Stage sportif Pâques 2023 - 40 enfants de 8 à 11 ans | 9 450 € | 95 829 € | 800 € |
| | | délibération n° 30607 du 12 décembre 2022 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Entente Athlétique Grenoble 38 | 16 janv. 21 | 31 déc. 23 | 72 125 € | Organisation des finales Elite 1 Championnat de France des Clubs d'athlétisme | 43 400 € | 0 € | 7 000 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Football Club Allobroges ASAFIA/FC2A | 12 janv. 21 | 31 déc. 23 | 26 200 € | Stage sportif Pâques 2023 - 60 enfants de 9 à 11 ans | 26 000 € | 10 559 € | 1 200 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Grenoble Alp 38 | 7 janv. 21 | 31 déc. 23 | 34 800 € | Organisation du Trophée Donzé | 35 500 € | 3 630 € | 500 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Mistral Football Club | 13 janv. 21 | 31 déc. 23 | 18 900 € | Stage sportif Pâques 2023 - 60 enfants de 7 à 12 ans | 43 700 € | 11 110 € | 1 200 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Trampoline Club du Dauphiné | 22 janv. 21 | 31 déc. 23 | 29 573 € | Fonctionnement complémentaire 2023 - MAD 1er versement | 13 900 € | 917 € | 8 322 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | U.S. Abbaye Grenoble Football | 14 janv. 21 | 31 déc. 23 | 11 800 € | Stage sportif Pâques 2023 - 34 enfants de 7 à 12 ans | 11 800 € | 7 100 € | 680 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 2 avenant financier | U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique | 12 janv. 21 | 31 déc. 23 | 15 400 € | Stage sportif Pâques 2023 - 44 enfants de 7 à 12 ans | 15 200 € | 7 576 € | 880 € |
| | | délibération n° 24122 du 14 décembre 2020 | | | | | | |
| 3 avenant | Grenoble Outdoor Aventure | 12-juil.-21 | 31-déc.-23 | 50 000 € | Organisation de l'UT4M – 11ème édition | 0 € | 0 € | 50 000 € |
| | | délibération n° 25986 du 14 juin 2021 | | | | | | |
| Total | | | | | | | | 71 882 € |

| AVENANTS FINANCIERS A LA CONVENTION DE PARTENARIAT | | | | | | | | |
|---|----------------------|--|---------------------|----------------------------|--|------------------|--------------------|-----------------|
| N° et type Annexe | Nom de l'Association | Référence de la convention | | Total des subventions 2022 | Objet de la subvention proposée | Subventions 2023 | | |
| | | Date signature convention | Validité convention | | | déjà votée | Avantage en nature | proposée |
| 2 avenant financier | GUC Athlétisme | 14 oct. 22 | 30 juin 23 | 37 850 € | Organisation des "Samedis du Jogging" saison 2022-2023 (janvier à juin 2023) | 29 800 € | 7 223 € | 3 150 € |
| | | délibération n° 29846 du 19 septembre 2022 | | | | | | |
| Total | | | | | | | | 3 150 € |
| Total Général | | | | | | | | 75 032 € |

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 5 mai 2023
Exercice budgétaire 2023 – Tableau récapitulatif

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | DANSE | 40NEUF | <p>Projet :« Bains » est un laboratoire mobile initié en 2016 par Catherine Contour où se développe avec une équipe artistique et une équipe d'enseignants chercheurs, une expérimentation sur le geste et l'écriture chorégraphique dans une approche hypnotique. Ces recherches nourrissent la création en cours « Danser brut » qui s'étend sur 2023-2024.</p> <p>Artistes : Catherine Contour + 12 collaborateur.rice.s au total Dates : temps de restitution d'une résidence au Pacifique le 8 Juin : performance chorégraphique + images projetées.</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 3 | MUSIQUES | APNÉES | <p>3^{ème} édition du festival « Paysage Composé » du 7 au 10 septembre 2023. Depuis sa création (novembre 2019), l'association grenobloise APNÉES mène une activité de recherche, de création et de transmission autour des musiques de création contemporaine et des recherches sonores (musique expérimentale, improvisée, art sonore, ...). Le festival « Paysage Composé » est un temps fort de recherche, de création et de rencontre avec les publics, au croisement des disciplines, entre expérimentations sonores et expériences d'écoute paysagère. Au programme : <i>Conférences, ateliers, installations sonores, promenades sonores, projections, concerts, performances, comme autant de voies possibles pour aborder, comprendre, imaginer, transformer, préserver les milieux sonores dans lesquels nous sommes immergé-e-s au quotidien.</i> >>> Artistes intervenant.e.s : Alessandro DE CECCO (APNÉES, Grenoble), Enzo FAVRE (APNÉES, Grenoble), Juliette VOLCLER (Productrice radio, critique sonore et chercheuse indépendante), Les Sirènes (collectif d'intervention protéiforme sur la critique sociale du son), Mélia ROGER (artiste, chercheuse et sound designer, Jean-Marc DUCHENNE (compositeur de musique électroacoustique, expert en spatialisation sonore multicanal), Collectif PePaSon (collectif de médiation et formation autour du paysage sonore), Matteo OLIVO (Artiste sonore, développeur, formateur dans le milieu socio-sanitaire), Ensemble APNÉES (Groupe instrumental de création autour de l'improvisation libre non-idiomatique en grand effectif) // >>> Programme : - <u>du 4 au 8 septembre</u>: projet pédagogique à destination des étudiant-e-s de l'École d'Architecture ; - <u>Jeudi 07.09.2023</u>: Atelier petite enfance par Enzo Favre, EAJA Mille Pattes (Grenoble) // Atelier à destination du public en situation de handicap par Matteo Olivo (APF -France Handicap (Eybens) - <u>Vendredi 08.09.2023</u>: Atelier à destination du public en situation de handicap par Matteo Olivo à Eybens // Rencontre avec les étudiants de l'ENSAG (à l'ENSAG) > Échange et restitution du projet pédagogique qui se déroule toute la semaine (APNÉES & équipe CRESSON) // Rencontre & action participative autour de l'urbanisme sonore dans le quartier de la Villeneuve à destination des habitant-e-s par APNÉES, co-animée avec les étudiants de l'ENSAG // Table ronde-rencontre professionnelle avec Alessandro De Cecco, Claude Cadoz, Adèle de Baudouin à la Maison des Associations // Concert de musique expérimentale (lien thématique du paysage sonore > 3-4 artistes au plateau. <u>Samedi 09.09.2023</u>: Conférence vulgarisée + séances d'écoute accessible à tout public avec Juliette Volcler, Mélia Roger, chercheur-e-s du CRESSON au Ciel // Balade sonore par Juliette Volcler (centre-Ville Grenoble) // Concert+ Diffusion de pièces sonores musique expérimentale en lien avec la thématique du paysage sonore avec Les Sirènes (Juliette Volcler, Matthieu Saladin, Jérôme Noetinger, Francisco Meirino) au Ciel. <u>Dimanche 10.09.2023</u>: Installation sonore immersive, Maison de la Nature et de l'Environnement (MNEI) // Installation sonore <i>in situ</i> grand format par Jean-Marc Duchenne au Jardin des Plantes // Plusieurs installations sonores / dispositifs d'écoutes créations sélectionnées dans le cadre d'un appel à contribution // 2 ateliers jeune public au Muséum (approche ludique à la pédagogie autour de l'écologie sonore (enfants 7-12 ans) // Performances in-situ par Ensemble APNÉES+ invité-e-s (3-4 musicien-ne-s) au jardin des plantes</p> | 1 000 € | | | | 5 000 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | MUSIQUES | ART IN BLOOM | <p>Projet : L'association Art in Bloom a pour objectif de développer des activités culturelles liées aux musiques afro-américaines. En 2023, le groupe Travel in Gospel (porté par l'association) propose une création impliquant des amateurs. Travel In Gospel est un groupe de gospel professionnel réunissant des chanteurs aux couleurs de voix métissées et des musiciens au large répertoire. Par cette action, l'association Art in Bloom souhaite prôner les valeurs universelles indépendamment des croyances religieuses en faisant sortir le gospel des lieux de culte pour mettre en valeur une culture, une Histoire, une construction des populations actuelles. La création implique un atelier chant chorale proposé par le groupe Travel in Gospel, accessible à tous. Les chants appris lors de cette rencontre seront restitués sur scène lors d'un concert en public. Par ailleurs, les participants à l'atelier « Donner de la Voix » (bénéficiaires du Lîeu) seront également intégrés au projet. Répétitions à la Baj'Art et à La Bobine. Artistes : Benny Point Owono (chanteur), Déborah Reboul (chanteuse), Inès Mourhali (chanteuse), Laurent Nedja (batter), Stéphane Plotto (pianiste), Léo Aoun (bassiste), Elodie Andrianantenaina (chanteuse)</p> <p>Date : 21 octobre 2023 à la Salle Messiaen</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |
| 1A | MUSIQUES | ASSOCIATION M.A.R.S | <p>Projet : L'association MA.R.S porte les projet du groupe AAMIRAL, duo féminin d'Electro World, ou les harmonies des deux voix et la pop côtoient les sons synthétiques du clavier et les coups d'archer du violoncelle. Le premier Opus entre pop délicate et trip-hop ciselé est sortie en 2022. Le groupe souhaite en 2023 travailler la création scénique ainsi que tourner un clip afin de développer son univers visuel. Artistes : Anaïs Laugier (Chanteuse, Claviériste) et Mélanie Petrarca (Chanteuse, Violoncelliste) // Vidéaste : dotlinéar production (Benjamin Archier)</p> <p>Dates : concert : juillet 2023 à la Bastille // clip : tournage mars 2023 et sortie en mai 2023</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|----------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | DANSE | BETWEEN ATOMS COMPANY | <p>Projet : « La soupe de cailloux » Proposition de Karine Bourgeois (cie A Ring Above) et Constance Delorme (danseuse Scalène) où le public est invité à « entrer dans la maison de Madame Indira ». La suite de la performance va se tisser selon les choix que le public fera.</p> <p>Artistes : Constance Delorme et Karine Bourgeois</p> <p>Dates : 2 sorties de résidence sur Grenoble en 2023 (Alimentation Générale Artistique + Prunier sauvage)</p> | 0 € | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |
| 1A | DANSE | CIE ENTRE CIEL ET TERRE | <p>Projet : Stand Up #1. Projet d'ampleur internationale. Spectacle de danse verticale et escalade abordant la question des droits des femmes utilisant les symboles des cordées et de l'ascension pour la mettre en valeur.</p> <p>Artistes : Myla Al Messa</p> <p>Dates : création mars 2023 - STAND UP #1 FLASH MOB (préparation et écriture chorégraphique à Grenoble, représentation à Paris lors de la journée pour les droits de la femme) / présentation étape de travail le 4 juin au Parc Paul Mistral STAND UP #1 ENVOL DES FEMMES pour la fête des mères / représentation Château de Chaulieu dans la Manche à l'Eté 2023.</p> | | | Capitale Verte : 0 € | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | ARTS DE LA RUE | CIE KILOMBO | Projet : « Etranges étrangers » : Rencontre de 2 personnages très différents qui doivent faire fi de leurs différences et avancer ensemble. Mêlé jeu d'acteurs, musique et techniques circassiennes. Artistes : Pauline Chauvet et Jean Pommart Dates : Plusieurs représentations dont 1 à EVE (UGA) le 19 avril. | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |
| 4 | ARTS VISUELS | CINEX | Projet de résidence artistique et ateliers d'éducation à l'image ; L'association Cinex - <i>atelier du cinéma excentrique</i> propose une autre manière de faire et de partager le cinéma. Cinex s'est construit comme un espace de création, un lieu de réflexion, un atelier de fabrication d'images. Tourné vers le cinéma documentaire et expérimental mais accueillant aussi des projets hybrides de cinéma du réel, Cinex travaille au développement de projets cinématographiques originaux au cœur de l'agglomération grenobloise et sur le département de l'Isère. L'idée étant bien de partager l'objet cinématographique, c'est-à-dire le film, tant dans sa construction, sa réflexion, sa réception et sa mise en parole. Depuis 2021, Cinex a souhaité développer un accueil en résidence de longue durée (6 mois à 1 an) pour accompagner plusieurs réalisateurs.ices et les impliquer également dans les projets d'éducation à l'image. Cinex a souhaité poursuivre cet accompagnement au long cours en 2023, tout en continuant à oeuvrer dans les établissements scolaires autour de l'éducation à l'image mais aussi auprès de publics éloignés du monde du cinéma et de l'audiovisuel pour des raisons diverses (origines sociales, géographique etc.). Cette année, Cinex mène un projet de réalisation documentaire des forains de l'esplanade. Moyens humains : cinq réalisateur.trices et une administratrice. Partenaires culturels, éducatifs et socioculturels de Grenoble et de l'Isère. | 3 000 € | 3 000 € invest | | 4 709,85 € (HF) | 7 500 € | | 3 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 4 | MUSIQUES | COMPAGNIE DOUX VACARME | <p>Projet : ateliers d'écriture et de mise en musique des textes écrits pour un public amateur et non initié, et public qui n'a pas accès facilement à la culture. La première phase de cet atelier concerne l'écriture de chansons : 1 ateliers de 2h/semaine pour une douzaine de participants au cours duquel Chloé Birds propose deux contraintes d'écriture, permettant aux participants de se familiariser avec l'écriture d'une chanson et de cumuler de la matière écrite. La seconde phase des musiciens intervenants professionnels accompagnent les participants à trouver la mélodie et le rythme de leurs textes. Restitution du travail mené à l'année lors de différents événements au début de l'été. Le même atelier est proposé à des bénéficiaires de l'ADATE à Seyssinet. Artistes : Chloé Birds, autrice, compositrice interprète // Vincent Faucher, guitariste, auteur, compositeur, arrangeur // Sylvain Joasson, batteur // Nordine Houchat, guitariste et clavier // Damien Gaume, professeurs au conservatoire de Musique de Briançon. Dates : Ateliers d'écriture et mise en musique : au CAP Berriat à Grenoble. Concerts de restitution : Dans le cadre des jeudis de Marliave dans le quartier Berriat, et au CAP Berriat.</p> | inéligible | | | | 3 400 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 4 | THÉÂTRE | COMAGNIE DU JOUR | <p>Fragile(s) beauté(s) : création pluridisciplinaire autour de la thématique de la beauté. Fragile(s) beauté(s) est une création dont les étapes d'exploration artistique s'articulent autour d'actions culturelles destinées aux résidentes, à leurs familles et au personnel des EHPAD. Pour questionner la thématique de la beauté et récolter la matière qui constituera son prochain spectacle, la compagnie souhaite faire interagir la matière (textuelle, visuelle, musicale) avec les personnes âgées et celles et ceux qui les côtoient au quotidien. C'est aussi un projet qui vise à renforcer les liens au sein de l'EHPAD entre équipes, résidents et familles. La résidence a lieu à l'EHPAD Bois d'Artas (Grenoble) en mai 2023. Elle fait suite à une première résidence de deux semaines réalisée à l'EHPAD Le Bon Pasteur (Saint-Martin-d'Hères) en juillet 2022 financée par l'Été culturel 2022, financé par le préfet de région Auvergne Rhône-Alpes. La cie propose dans cette résidence des répétitions ouvertes, des temps d'atelier (lectures à voix haute, musique) et d'échanges. L'objectif est de pouvoir faire partager l'expérience de création aux usager.e.s des lieux tout en nourrissant la réflexion de la Cie. La résidence se conclura par un spectacle auquel participeront l'équipe artistique et les personnes ayant assisté aux ateliers. Le spectacle sera constitué d'éléments aboutis de la recherche et de « morceaux » (textes lus, moments musicaux...) préparés en atelier avec les participant.e.s. Cette résidence artistique à Bois d'Artas (et la représentation du spectacle participatif à laquelle elle aboutira) sera par ailleurs intégrée aux célébrations des 11 ans de l'EHPAD. Intervenants : Henry Thomas, comédien / Florent Diara et Patrick Reboud, musiciens / Marouane Izza, circassienne / Emilie Malosse, auteure.</p> | 0 € | | | 9 907,57 € (HF) | 5 000 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 4 | THÉÂTRE | COMPAGNIE DU SAVON NOIR | <p>Projet Voisinages et actions culturelles de la Cie. La Compagnie du Savon Noir crée des spectacles et des projets artistiques professionnels et amateurs, en se préoccupant de problématiques sociales et sociétales. Ses propositions se fondent sur le croisement d'éléments issus de la recherche (sociologie, santé, handicap), de témoignages, ainsi que de matériaux artistiques – théâtre, musique, marionnette, expositions, installations, poésie, théâtre forum, débats. Son action culturelle soutient la parole de personnes que l'on entend peu dans l'espace public. Projet Voisinages : liens, solitudes et solidarités selon différents types de territoires et modes d'habitats. Courant de l'écriture du réel où 5 villes et villages et ses habitant.e.s seront le terreau d'une création commune. Etape de collecte de témoignages et ateliers d'écriture.</p> <p>-Lancement du projet en Isère, Ardèche et Drôme. A Grenoble dans le quartier Abbaye.</p> <p>-Création d'une exposition sonore et visuelle scénographiée et mise en voix à partir de témoignages et de textes coécrits. Les paroles et textes collectés dans tous les lieux alimenteront une exposition scénographiée, visuelle et sonore, qui sera présentée dans chacun des territoires. Diffusion de « A l'horizon la mer » : janv 2 rep MJC Chamonix, 2 rep MJC Montplaisir Lyon, 2 rep Clsm de Castelsarrin, Mai 2 rep MJC Auxerre, Oct 15 rep MJC et MDH de Pau, Bordeaux, La Rochelle, Cahors, Angoulême, Metz et Thionville. Ateliers de l'amour ; Projet expérimental d'éducation pour la santé : créer des saynètes sur l'amour et la sexualité avec des personnes en situation de handicap comme une autre manière d'aborder la vie intime, affective et sexuelle. Une évaluation du projet sera faite par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) en lien avec le comité de pilotage du projet. Cycle de deux ans mis en place avec les 4 structures partenaires : FAS Le Cairn-AFIPH 38, COTAGON 38, Résidence Plurielle-ADAPEI 69, FAS Le Verger-ADAPEI 69.</p> | 5 000 € | | | 1 522,57 € (HF) | 7 500 € | | 5 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | DANSE | COMPAGNIE ETREINTES | <p>Projet : « Tout ça pour dire » : duo danse/ batterie qui entraîne le public dans une conversation originale et turbulente entre les 2 pratiques. Accompagnée par le Plat'o (Romans sur Isère).</p> <p>Artistes : Noëlle Thyss (danseuse), Bastien Rathuile (musicien)</p> <p>Dates : 1 représentation au Théâtre des Peupliers le 30 mars dernier.</p> | inéligible | | | | 3 105 € | | 1 500 € | F |
| 1A | THÉÂTRE | COMPAGNIE LA BRÈCHE | <p>Projet : année de diffusion de la création « Illusion » créée au Théâtre Prémol au mois d'octobre 2022</p> <p>Avec : Fernand Catry : comédien, metteur en scène, Margaux Lavis : comédienne, Johan Roussey : Comédien, chanteur lyrique, musicien Clotilde Sandri : Comédienne, Nathan Roumenov : Comédien.</p> <p>En parallèle de la diffusion temps de médiations, d'échanges et de rencontres avec les publics.</p> <p>Présence à Grenoble : en mars 23 au Théâtre 145, en mai à l'EST, en août au festival de la cour du vieux temple + ateliers théâtre au lycée Champollion</p> <p>Autre diffusion : 1 rep au Laussy à Gières, 1 rep à l'Espace Navarre à Champ sur Drac + avec le projet "Résonance ; Chronique" jeu au Midi/Minuit et à l'atelier du 8</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | DANSE | COMPAGNIE MELTA | <p>Projet : Ôte: duo chorégraphique danse/poésie (première création de la compagnie). Projet accueilli en résidence au CCN2 fin 2022.</p> <p>Artistes : Alice Roudaire et Baptiste Lochon</p> <p>Dates : Résidence au Théâtre Prémol. Sortie de résidence dans ce dernier le 10 juin.</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |
| 1A | THÉÂTRE | EN ATTENDANT LES LUCIOLES | <p>Projet création « Petite Sorcière » est la première création de la compagnie : spectacle jeunesse de musique, marionnettes et masques. Texte de Pascal Brullemans. Petite Sorcière est une fable qui s'amuse à tordre les codes du conte pour raconter avec un brin d'humour et quelques frissons une histoire de résilience et de courage, qui amène une réflexion sur le lien entre les gestes que l'on pose et la construction de notre identité.</p> <p>Avec : Mise en scène : Margaux Lavis et Clotilde Sandri / Jeu : Margaux Lavis et Clotilde Sandri / Ambiance sonore et musique : Marianne Dedaj / Marionnettes : Cléo Combe / Masques : Alberto Ferraro / Accessoires : Cléo Combe / Scénographie : Les Compagnons de la Scène / Décorations : Cléo Combe / Machiniste : Mado Cogné / Illustrations : Mr Poule</p> <p>Présence à Grenoble : résidence et 3 rep au Théâtre Prémol</p> <p>Autre diffusion : 1 rep au festival Palindrome, 3 rep à Champ sur Drac.</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|--------------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1C | THÉÂTRE | ÉPI D'OR OPHÉLIA THÉÂTRE | <p>Programme activités : reprise création internationale Roda Favela et travail avec des personnes en situation de marginalisation. Re-création, résidence et tournée Europe du spectacle international pluridisciplinaire (théâtre, danse, vidéo et musique) Roda Favela volet 2 : Le thème du spectacle : la vie dans les favelas dans un Brésil gangrené par l'extrême droite de Bolsonaro. Avec 12 personnages qui nous embarquent dans leur quotidien fait de drames, de luttes, de survie, et dans lequel la danse est un exutoire. Les artistes brésiliens constituent toujours le cœur du groupe de création. Une tournée Europe est programmée à l'automne 2023 : en Auvergne Rhône-Alpes, Grand Est, Ile-de-France, Haut de France, PACA, Occitanie, Belgique et Italie. Action culturelle : Rencontres organisées en plusieurs temps en parallèle du spectacle. - Ateliers de pratique artistique danse et percussions - Ateliers de discussion : ces échanges sont souvent riches, chacun se livrant facilement, avec comparaison des situations de vie. - Un temps convivial et festif autour d'un goûter, repas, apéro selon le cadre. Le groupe « Mange Cafard » : groupe de personnes en situation de marginalisation sociale. 1) Démarrage d'un nouveau groupe composé de personnes pouvant être orientées par des partenaires, ou ayant été sensibilisées durant le FITA (spectacles, forum participatif, ateliers de pratique artistique). Le Travail préliminaire s'établit à partir d'exercices théâtraux, improvisations. Puis le groupe amorcera un travail de création, avec une écriture qui va se mettre en place à partir d'improvisations. 2) - Poursuite diffusion du film « Des gens passent...» réalisé avec des comédiens du groupe Mange-Cafard dans le cadre de ciné-rencontres en présence d'une partie de l'équipe (à Grenoble et dans toute la France et Belgique). -Diffusion de la pièce "Les Rois de la rue" en lien avec nos partenaires de l'action sociale. Production Cie Ophélie Théâtre dans le cadre d'une résidence de création au Nouveau Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas. Soutiens : Conseil Départemental de l'Isère, La Metro, Ville de Grenoble, Région Auvergne Rhône-Alpes, Solexine. . Certains participant.e.s connaissent des situations de handicap et sont allocataires de l'AAH, d'autres sont bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée, et peuvent être en situation de grande précarité. Nombre de bénéficiaires : 15 Proposition d'une baisse de la subvention pour cette année : la reprise de la création de Roda Favela avec des artistes brésiliens ne s'incarne pas sur le territoire grenoblois et le festival FITA aura lieu l'année prochaine. Le groupe amateur Les mange-cafard et tout le travail de fond auprès des publics éloignés (pendant le fita mais aussi à l'année) est un travail exemplaire, de qualité et qui se fait en lien avec de nombreux partenaires.</p> | 14 000 € | | | 2 232,99 € (HF) | 14 000 € | | 10 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | MUSIQUES | EPTAGON | <p>Eptagon est un collectif d'artistes défendant des pratiques allant du metal extrême jusqu'aux arts numériques. Comptant environ 25 projets et créateurs aux profils divers (groupes, musicien-ne-s, (30) vidéastes, artistes visuels (6), numériques, codeurs, ingénieurs son, lumière), le collectif se veut un réseau d'entraide, de compétences partagées et d'actions communes, le plus souvent tournées vers les démarches expérimentales et les pratiques collectives (productions phonographiques collectives, évènements de création sonore in-situ). Projet 2023 : « DIAKENA » ambitionne de se faire rencontrer des musicien.ne.s professionnel.le.s et amateurs autour de pratiques collectives expérimentales et transdisciplinaires via un parcours encadré et accompagné, et exposer le fruit de ces rencontres entre musiques amplifiées et musiques contemporaines lors de trois représentations publiques. Partenariat avec Le Ciel et l'Hexagone (mis à disposition de lieu, de matériel, dates de restitution) et le CRR de Grenoble (accueil d'élèves du CRR dans le projet).</p> <p>Artistes : collectif Eptagon (résident long au Ciel depuis fin 2019), et artistes « extérieur.e.s ».</p> <p>Dates : 1 concert et exposition de présentation autour de la création musicale expérimentale et des arts numériques au Ciel ; 4 ateliers croisés ouverts à tou-te · s autour de la création musicale expérimentale (40 à 80 musicien.ne.s touchés : artistes du collectif, élèves de la classe composition du CRR, et des musicien.ne.s « extérieur.e.s ») au CRR, à l'Hexagone et au Ciel.</p> | | | | | 8 141 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 3 | AUTRES | ET POURQUOI PAS ? | <p>Et pourquoi pas un festival ? #7 Et Pourquoi Pas un Festival ? est un festival d'éducation populaire créé en 2014 à la Bifurk. Il qui s'articule autour d'une question posé au public en amont et pendant le festival. « Les réponses, élaborées comme des savoirs expérientiels font trace sur différents supports artistiques (expositions, documentaire sonores ou vidéos, spectacles vivants,...) qui sont diffusés pendant et après le festival. ».Le festival a ainsi pour vocation d'impliquer les festivaliers en donnant à voir et à entendre leur point de vue sur une même thématique pendant les événements. Les 28, 29 et 30 septembre 2023, le thème est « qu'est-ce qui vous rend encore optimiste ? ». L'organisation de ces événements qui composent le festival ainsi que la mise en forme artistique des recueils de paroles ont également vocation à être ouverts à toutes et tous. Le projet se structure ainsi pendant un an autour de 3 groupes d'actions : un groupe programmeur, un groupe recueil de paroles, un groupe artistique. Chacun de ses groupes est composé de bénévoles s'inscrivant ponctuellement ou sur la durée. Le groupe programmeur élabore une programmation en lien avec le thème traité, pluri-disciplinaire et mêlant œuvres amateurs et professionnelles. Le groupe artistique met en forme les paroles recueillies, élabore et organise leurs modalités de diffusion. Il réalise également une production artistique en lien avec la thématique et à partir des paroles recueillies. Pour cela, des initiations artistiques sont proposées aux membres du groupe. Le groupe de recueil organise et réalise les recueils de paroles. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'interviews, de micro-trottoirs, d'entretiens. Moyens humains : Matthieu Vallet, animateur et art-thérapeute Eileen Pasquet, animatrice et art-thérapeute Axel Béziat, animateur. Partenariats : RDS et MDH Capuche</p> | 2 000 € | | | | 5 000 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|--|-----------------------|
| 3 | LECTURE | EX LIBRIS | <p>Première édition de « Demain les montagnes » L'association Ex Libris revoit intégralement son salon du livre et du régionalisme alpin en 2023. C'est un nouveau projet qui souhaite « Mobiliser le monde de la culture et des sciences autour du devenir des espaces montagnards alpins, mais aussi d'autres parties du monde. Nous enrichir mutuellement de nos expériences et de créer progressivement un laboratoire à ciel ouvert permettant aux acteurs de la culture et des sciences de rencontrer et de dialoguer avec le public. Dynamiser la relation des habitants à leur environnement, la culture a un rôle important à jouer dans la prise en compte la plus large possible des défis environnementaux et sociaux à relever ».</p> <p>Intitulé Demain les montagnes, ce nouvel événement se tiendra du 17 au 19 novembre 2023 à l'Orangerie. Il aura pour thème « montagnes hospitalières ».</p> <p>Demain les montagnes regroupe 20 éditeurs et programme 10 tables rondes, 2 conférences plénières, un spectacle, une exposition et des projections de films.</p> <p>Moyens humains : 55 bénévoles</p> <p>Partenaires : Maison de la montagne, Amis du muséum de Grenoble et UGA.</p> <p>L'ASSOCIATION N'A PAS DÉPENSÉ SA SUBVENTION 2022. IL EST PROPOSÉ QU'ELLE UTILISE EN 2023 LA SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2022 SOIT 4300 €.</p> | 4 300 € | | | | 4 900 € | | 0 € (utilisation en 2023 de la subvention 2022) | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | THÉÂTRE | FABRIQUE LABORATOIRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE ET DE LA MUSIQUE ÉTRANGE (FLAMME) | <p>Création Vassilissa, sorcière de mère en fille. Cie de Fleur Lemerrier . Année de résidences de création du spectacle <i>Vassilissa, sorcière de mère en fille</i>, tout public à partir de 9 ans : théâtre d'objet lumineux, d'ombre, performance et « conférence-gesticulée ». Sorcière numérique, mage millénaire, Vassilissa tisse des fils entre sa biographie, les histoires de celles que l'on a persécutées hier et nos préoccupations contemporaines. De janvier 2023 à novembre 2023, création des éléments visuels et des machines nécessaires au spectacle, ateliers de création à l'aide du numérique autour du spectacle. Les instruments-robots, la gestion de l'ombre et de la lumière assistée par ordinateur, seront au service du rituel d'initiation à la sorcellerie numérique.</p> <p>Equipe : Fleur Lemerrier (Mise en scène, univers visuel, instruments-robots, jeux au plateau), Boris Vassalucci (Composition musicale), Eric Marynower (Création lumière), Julie Postel (Dramaturgie), Marie Neichel Direction des jeux) ; Co-prod : service culturel de la Tour du pin, La Nef Pantin, La Bobine, Espace 600, La scène 55 ; Deux appels à projet en cours (réponse en mai) du METT à Montélimar et de l'Espace Périphérique dans le parc de la Villette à Paris. Résidences : du 9 au 20 janv La nef, du 1^{er} au 10 mai La Bobine, du 26 au 30 juin et du 4 au 8 septembre à l'Espace 600, du 7 au 11 juillet au Théâtre des roches de Montreuil, du 23 oct au 3 nov Le Silo. Confection des costumes par les ateliers couture du Théâtre Municipal de Grenoble. Diffusion : La Bobine (38) • 6 décembre 23 / 2 rep Le Théâtre des Clochards Célestes décembre 23 / 10 rep Festival Marmoe (Théâtres des Roches – Montreuil) • Perspectives saison 23/24 au Train Théâtre ou 24-25 en cours de discussion (lettre de manifestation d'intérêt). Actions Culturelles : - Ateliers de médiation en art numérique avec la Bobine en juin et décembre 23 // 2 classes primaires à chaque cession. - Ateliers de médiation en art numérique avec TEC en sur la rentrée 23/24 dans le cadre d'un PLEAC / calendrier à définir // public envisagé 1 classe de Collège, 1 groupe de femme , 2 Classes de primaire. <i>Matière Sombre</i>, création en 22 en diffusion : La Nef (Pantin – 93) 2 rep mai 23 / Festival Écho - SchlossMediale (Werdenberg - CH) 2 rep en mai 23.</p> | 1 500 € | | | | 4 000 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 3 | THÉÂTRE | FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE | <p>Édition 2023 Festival de la cour du Vieux temple ; L'édition 2023 se déroulera du 22 au 31 août 2023 : sur 10 jours de 18h à 23h30. Chaque jour : • 18h00 à 18h30 : la Demi-heure joyeuse : animation surprise gratuite (clown, magie, danse, musique, lecture...). Mise en valeur des projets naissants, laboratoire, premières confrontations au public ou simple divertissement. Cette animation se déroule dans un espace convivial et ouvert à tous (gratuité). • Spectacle de première partie à 19h : Petite forme de 50 à 55 minutes (musique, chant, clown, danse,...). • 20h00 : Assiette gourmande - Sur réservation uniquement (cuisinés sur place). • Spectacle de seconde partie à 21h : Pièce de théâtre. Durée variable de 1h20 à 1h45. <u>Tarifification</u> : "Demi-heure joyeuse" : gratuit; 1ère partie uniquement : 9€/5€ réduit ; 2ème partie uniquement : 14€ plein tarif et 11€ tarif réduit; pass soirée adultes : 20€ plein tarif et 16€ tarif réduit; enfants 3-10 ans : 5 € + partenariat avec le service "garantie jeune" des Missions locales de St-Martin-d'Hères, Grenoble et sud Isère. <u>L'équipe du festival</u> est 100% bénévole (entre 70 et 80 personnes par édition) + prestation d'un directeur technique et techniciens. Les prestations aux compagnies sont entre 500 et 1200€ par cie et par soir. Programmation (en cours) : Cie Sans ceintures ni bretelles, Cie Les Jeanne, Arc en scène, La Brèche, Petits bâtons production, Cie Désordre Imaginaire, Folicordes, Maradrag...Action culturelle : Chaque année, la Création d'une pièce de théâtre ouverte aux amateurs et encadrées par des professionnel.le.s s'incarne pendant le festival : cette année autour de la pièce Cyrano. Des bords plateaux, des temps de médiation sont organisés pendant le festival avec la Maison des Habitants du centre -ville (Rue du Vieux Temple voisin du lieu où se déroule le Festival) ainsi que des missions locales, mais aussi , des rencontres informelles autour d'un verre avec les spectateurs et les artistes à l'issue des représentations.</p> | 2 500 € | | | | 4 500 € | | 2 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | MUSIQUES | FLY ME PROD | <p>Projet : L'association Fly Me Prod soutient et accompagne le projet musical BLYS, groupe grenoblois Soul/RnB composé d'une chanteuse et de trois musiciens, né en 2018. Blys explore différentes sonorités, entre soul, funk et Hip Hop/Jazz. Le groupe a sorti en décembre 2022 son Vol. 2, un deuxième EP de cinq titres s'accompagnant d'un temps de promotion, de prospection et d'une nouvelle création live. Elle travaille également sur son 3eme EP et souhaite tourner un clip pour le single EP3. Le groupe propose par ailleurs des ateliers ou des concerts/échanges dans des lieux sociaux-culturels (intervention avec RDS au sein du quartier mineur de la maison d'arrêt de Varcès, proposition de MicroLive avec RDS, Lucie (chant) est également en création d'un projet d'atelier vocal avec des jeunes, etc.)</p> <p>Artistes : Lucie BOTALLA-GAMBETTA - chanteuse lead, Mathias CLAVEAU - pianiste/compositeur/ingénieur du son studio, Nathan MERCIER – bassiste/ compositeur/ ingénieur du son studio, Gianni COLUCCI – batteur/compositeur</p> <p>Date : 2 février à l'Ampérage</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1B | MUSIQUES | INTERMEZZO | <p>Programme d'activités de la compagnie pour 2023. La compagnie Intermezzo, basée sur Grenoble depuis 2009, élabore des spectacles de musique vivante en direction de tous les publics, avec une attention particulière pour la jeunesse. L'ensemble de l'activité de la compagnie Intermezzo comprend la diffusion de spectacles vivants musicaux, l'action culturelle et la mise en place de nouveaux projets de création.</p> <p>>>> Création 2023 : Résidence de création artistique pour le nouveau projet de fiction sonore « Frankenstein » au Grand Collectif : 2 semaines entre juin et septembre 2023, 1ère résidence de travail à la table et de création sonore regroupant les 4 artistes comédien.ne.s/musicien.ne.s, mais aussi l'écrivaine Angéline Galvani pour la réécriture en fiction radiophonique jeune public du roman de Mary Shelley. // <u>Artistes</u> : Erwan Flageul, Marie Neichel, Valérie Gourru et Bastien Lombardo // <u>Date</u> : 1 rencontre publique dans les locaux du Grand Collectif pour les Journées du Patrimoine + 1 résidence de création au théâtre de poche du 22 au 25 avril 2024 (co-production en cours de discussion avec Bobine, Prunier Sauvage) ; >>> Diffusion 2023 : <u>A grenoble</u> : - Ciné-concert les Aventures du Prince Ahmed : demande en cours de validation de L'été Oh parc pour une représentation le 12 août 2023 au Parc Paul Mistral. - Une représentation du Big Ukulélé Syndicate au Bal des Quais Demande en cours de validation de la part de la programmation du Service Animation de Grenoble pour une représentation le 8 juillet sur les quais de l'Isère. <u>Hors Grenoble</u> : 30n de représentations pour The Big Ukulélé Syndicate avec leur nouveau spectacle "The Party" (création en novembre 22 à La Belle Electrique) // "Munchhausen" (aidé en création en 21 et en diff en 22) : 6 représentation dans l'agglomération (Faïencerie, Ilyade, Le Déclit) // Ciné-concerts "Les aventures du Prince Ahmed" et "La petite taupe" : plusieurs dates prévues en région, plus tournée en zone rurale en Roumanie. >>> Actions culturelles : <u>En partenariat avec le Prunier Sauvage</u> : création d'une fiction radiophonique enregistrée avec une classe de CM2 de l'Ecole Anatole France - <i>dans le cadre de la semaine des médias du Prunier Sauvage</i> - Semaine du 20 au 24 mars 2023 Durée : 12h - Deux intervenant.e.s. : Erwan Flageul et Marguerite Courcier / <u>Date</u> : fiction réalisée lors d'une émission de News FM enregistrée en direct avec les élèves de la classe en Avril 2023 au Prunier Sauvage.</p> | 3 000 € | | | 1 553,03 € (HF) | 7 500 € | | 3 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 4 | MUSIQUES | L'OISEAU À PLUMES | <p>Projet : Sous la direction artistique de Myriam Courbet, flûtiste à bec, la compagnie porte deux ensembles musicaux dont le répertoire appartient essentiellement à la musique ancienne : "Antique Moriones" , ensemble semi-professionnel et "Le Fol Orchestre" , ensemble amateur (19 participants). L'encadrement musical est assuré par Myriam Courbet (musicienne professionnelle) et Martina Rollet (ancienne enseignante à l'école de musique de la Tronche). L'accès à l'orchestre est gratuit pour les participants. Les intervenant.e.s sont rémunéré.e.s.</p> <p>>> Activités annexes : 1/ Festival "Les Journées de la flûte à bec" (hors Grenoble) du 5 au 7 mai 23, événement organisé par la cie pour créer des liens entre les flûtistes, élèves, amateurs et professionnels, mieux connaître la flûte à bec. <u>Thématique 2023</u> : "Musique celtique" , a pour ambition de faire découvrir les liens entre musique celtique et musique baroque au travers de Master-classes, d'ateliers, de conférences, de concerts, et d'un bal.</p> <p>2/ activité de création théâtrale cette année : "Mademoiselle Clairon". Spectacle qui a pour ambition de mettre en lumière cette comédienne du XVIIIe siècle, à l'occasion des 300 ans de sa naissance. Artistes intervenant : L'encadrement musical est assuré par Myriam Courbet (musicienne professionnelle) et Martina Rollet (ancienne enseignante à l'école de musique de la Tronche). L'accès à l'orchestre est gratuit pour les participants. Les intervenant.e.s sont rémunéré.e.s. Dates : La cie propose des ateliers tout au long de l'année, ayant pour but commun de développer et d'accompagner les pratiques amateurs sur un répertoire appartenant essentiellement à la musique ancienne. L'orchestre, composé d'amateurs collégien.ne.s, étudiant.e.s, actifs et retraité.e.s, se réunit à raison d'un mercredi sur deux (2 h) + une fois par mois le week-end (4 h) à la Baj'Art et se produit une fois par trimestre ainsi que lors du Festival "Les Journées de la flûte à bec" organisé par l'association.</p> | 1 000 € | | | | 3 000 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | THÉÂTRE | LA COMPAGNIE DU DERNIER ÉTAGE | <p>Création « Maintenant qu'il dort qui me berce moi » et actions culturelles rattachées – Louise Bataillon. La Compagnie du dernier étage travaille sur des enjeux sociaux et de soin directement avec les personnes concernées, en partant de leurs ressentis et vécus pour les porter à la scène. En 2022, la Compagnie a créé le spectacle de théâtre documenté « Maintenant qu'il dort, qui me berce moi ? », fruit d'un recueil de témoignages mené pendant neuf mois sur le territoire grenoblois et de l'agglomération. Diffusion : 1 rep en janvier à l'amphithéâtre de Pont de Claix / 1 rep en mars au Déclat à Claix / 1 rep en septembre à St Martin d'Hères en scène. Présence à Grenoble : En partenariat avec Le Grand collectif et l'association d'aide à la parentalité « La coque d'une étoile », 1 rep en juin suivie d'un temps entre spectatrices, artistes et psychologues + un cycle d'ateliers d'écriture qui se clôturera par un atelier de mise en voix et une restitution publique. Actions culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ateliers de mise en voix dans le cadre du projet Poésie à Domicile. En partenariat avec le SARIL (le Service d'Accompagnement Renforcé d'Insertion par le Logement), un lieu d'accueil médicalisé de la Villeneuve et France Horizon en collaboration avec l'Office des Transports Poetik, coordonné par Katia Bouchoueva. Des restitutions auront lieu au sein des structures partenaires et devant l'ensemble des publics de ces lieux. • Un atelier mensuel à la Maison des Habitant.e.s Chorier-Berriat. Plusieurs autrices telles que Carole Bijou, Amandine Dhée ou encore Alice Zeniter seront invitées. Restitution sous la forme d'une mise en voix des textes écrits. • Atelier et création d'un spectacle de théâtre-forum sur les questions d'inégalités et de violences de genre au lycée André Argouges de Grenoble. • Projet « Écrire et dire le théâtre à l'école » en lien avec la Maison des Habitant.e.s Chorier-Berriat, et le SSPA service social personnes âgées du CCAS Teisseire-Malherbe (Secteur 1 et Secteur 5) | 1 000 € | | | | 5 000 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|--------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 4 | CINÉMA | LE CINÉ CLUB | <p>Programme d'activités 2023</p> <p>Le Ciné club de Grenoble organise des projections hebdomadaires de films du patrimoine au cinéma Juliet Berto. Plus d'une trentaine de projections sont organisées chaque année. Ces films sont précédés d'une présentation et suivies d'une discussion animée par les bénévoles de l'association, permettant un moment d'échange et de partage autour du film. Lors de chaque projection une fiche rassemblant des documents issus de sources diverses autour du film est distribuée à chaque spectateur. Un programme est diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires chaque trimestre. Chaque année des partenariats avec la cinémathèque de Grenoble et d'autres associations du pôle cinéma (Dolce Cinema, Fa sol Latino, Vues d'en Face, Terreur Nocturne) sont organisées ou avec des associations de l'agglomération grenobloise (CIMADE).</p> <p>Les projections sont réservées aux membres de l'association selon la réglementation des ciné-clubs. Le Ciné Club rassemble plus de 260 membres (malgré la désaffection des salles après l'épidémie de Covid et les divers confinements). Il n'y a aucune restriction pour devenir membre. Le public du Ciné Club est large et comprend en particulier de nombreux étudiants tout autant que des retraités et plus généralement des cinéphiles (proportion importante de demandeurs d'emplois qui bénéficient d'un tarif réduit). Les partenariats permettent de capter un public encore plus diversifié. Les séances rassemblent près de 1500 personnes sur l'année soit une moyenne de 40 spectateurs par séances.</p> | 3 000 € | | | 3 277,02 € (HF) | 5 000 € | | 3 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | THÉÂTRE | LES BELLES OREILLES | <p>Projet : création Passages + Mes livres à chanter <i>Passage(s)</i> : création d'un spectacle livre en sérigraphie avec un classe de CM2 et de 6ème du quartier de l'Abbaye. Partenariat Grand collectif et bibliothèque Abbaye - Co- financements Cité éducative <i>Mes livres à chanter</i> : concert de comptines dessinées</p> <p>Présence à Grenoble : 1 rep mêlant pros et amateurs le 24 juin dans l'espace public quartier Abbaye + séances d'écoute du livre avec les familles + 1 création sonore pour le Printemps du livre 1 rep le 31 mars - Du 24 au 28 juillet, résidence MJC Abbaye sur la nouvelles création pour les 3-6 ans, "Mes livres à chanter" , dans le cadre de l'été culturel proposé par la DRAC - du 9 au 13 octobre : résidence de création sur "Mes livres à chanter" dans le cadre du festival Ouverture Exceptionnelle avec 2 rep le 13 octobre .</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |
| 1A | ARTS EN ESPACE PUBLICS | LES COULISSES À RESSORTS | <p>Projet : « Veuillez passer SVP » : création sonore et clown pour 2 comédien.ne.s autour de la thématique de l'hospitalité. La création repose sur un travail de valorisation de la parole des migrants récoltée dans des établissements d'hébergement d'urgence à Grenoble. Artistes : Hugo Varret (metteur en scène), Stéphanie Berthet (comédienne), Yoann Bonnier (comédien). Dates : Résidences avec représentations au centre d'hébergement d'urgence Vercors (Grenoble) ainsi que dans le cadre d'ouvertures exceptionnelles (Grenoble) à l'automne.</p> | 1 000 € | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1B | MUSIQUES | LES HARMONIQUES DU NÉON | <p>Programme d'activités de la compagnie : création, diffusion, actions culturelles. Les Harmoniques du Néon mettent en place des projets de musique électro-acoustique et de poésie sonore, des formes artistiques questionnant le rapport au sonore, à la parole, au public et aux contextes dans lesquels les créations prennent naissance. Direction artistique : Anne Julie Rollet et Anne Laure Pigache. >>> Créations 2023 : 1/ LE FLOU SUR LA LANGUE, pièce hybride théâtre / création sonore / émission radio initiée par Anne-Laure Pigache et Mathias Forge. Le projet s'incarne en 1 émission mensuelle & laboratoire de création depuis septembre 2020 sur Radio Campus Grenoble + 1 spectacle mettant en scène une émission de radio présentée par deux animateur-riche-s dévarié-e-s qui s'attachent à déconstruire la langue. Ce spectacle joue avec les codes du plateau radio et réunit deux invité-e-s (différentes personnes à chaque émission-représentation) pour échanger autour de la question « <i>Qu'est ce qui nous concerne ?</i> » avec des contraintes de langage amenées sous forme de jeux. <u>Co-producteurs</u> : Théâtre des Peupliers à Grenoble, GMEA - CNCM Albi-Tarn (Albi), La Pop à Paris, Radio Campus Grenoble, TMG, Studio Théâtre de Vitry-s/-Seine, Athénor - CNCM de St Nazaire, Noirlac - CCR de Bruère-Allichamps . <u>Professionnel.le.s intervenant.e.s</u> : Anne-Laure Pigache : musicienne (jeu, écriture et composition), Mathias Forge : musicien (jeu, écriture et composition) , Anne-Julie Rollet : musicienne (jeu, création et diffusion sonore), Yoann Coste : musicien et technicien son (jeu et régie son), Invité-e-s n°1 et n°2 : artiste, universitaire, habitant-e, ... (jeu), Franck Besson : créateur lumière (création lumière) , Benoit Moderat d'Otemar & l'Atelier Décor du TMG : scénographe , Julie Lefèbvre : regard extérieur , Pascal Thollet : regard extérieur , Brice Hugonnet : graphiste (réalisation & édition du jeu de cartes) ; <u>Calendrier</u> : travail sur la conception et la réalisation du jeu de carte+ scénéo (aux ateliers décors de la Ville) de janv à juin 23, 4 diffusions sur Radio Campus Grenoble à Grenoble en 23, ateliers de transmission (tout public-environ 30 habitant.e.s) + création lumière + répétitions au TMG [5 j] en oct/nov 23 – dates diffusion : 13-14/12 au TMG + 1 séance scolaire....</p> | 3 000 € | | | | 7 500 € | | 3 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---------------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | MUSIQUES | LES MATELOTS DU SOM | <p>Projet : 10 ans d'expérimentations musicales diverses, entre rock progressif, électro et folk, a permis de créer « BOBATO » en 2019. « BOBATO » est un duo de musiciens grenoblois proposant une musique électro pop décalée, réunissant chanson en français, basse et claviers. Le duo enchaîne les éléments de communication absurde, les chorégraphies grotesques, les clips tendres. Repérés par le dispositif de la cuvée Grenobloise (RDS) en 2022. En plus de la création de leur dernier album « BONNE CONTINUATION », le groupe souhaite réaliser un clip pour faire connaître son projet.</p> <p>Artistes : Florian Durand, Félix Desgranges</p> <p>Dates : En 2023, deux dates sont prévues à Grenoble, la création à l'Ampérage le 6 avril, et une date au Trankilou en mai.</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|--------------------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 4 | DIVERS | LES PRODUCTIONS DU BAZAR | <p>Voyage au coin de la rue 2.0. Les Productions du bazar est une équipe artistique pluri-disciplinaire (musique, dessin, vidéo) qui mène des projets en lien avec les habitants du secteur 1 ou selon ses résidences. « Voyage au coin de la rue : un voyage immobile et infini, des rencontres artistiques ouvertes à tous pour vivre et prolonger l'expérience du voyage en bas de chez soi. Convaincue que le voyage ne réside pas dans le choix d'une destination exotique, mais bien dans l'état d'esprit, la démarche, la rencontre et la prise de conscience de l'autre et de ce qui nous entoure, l'équipe artistique souhaite partir en voyage au coin de leur rue, et explorer son quartier, à la rencontre de ses habitants et de leur environnement. Autour d'une table, l'équipe artistique accueille les participants pour un échange sur le thème du voyage. Chacun apporte son instrument, de quoi dessiner, ou simplement une expérience à partager. Nous construisons ensemble carnets de voyage et morceaux de musique, en plongeant dans notre imaginaire et nos expériences. Les retours des participants sont collectés sous la forme d'interviews. » L'association bénéficie de la mise à disposition d'un lieu à l'année : l'Alimentation Générale Artistique (AGA), ancienne épicerie située au 123 Cours Berriat à Grenoble, mise à disposition par la société A.Raymond (en partenariat avec la Cie Scalène, dans le cadre du festival Ouverture Exceptionnelle). Ce lieu, ouvert sur la rue, est idéal pour accueillir les publics lors de sessions organisées, mais également pour rencontrer les passants en proposant une activité alternative dans une boutique. Moyens humains :</p> <p>Remi « Rézé » Pecout, musicien Christoo Duron, photographe/ vidéaste/ chargée de production François Brossier, musicien / technicien son</p> <p>Partenaires : structures culturelles, socio-culturelles de Grenoble</p> | 2 000 € | | | | 5 000 € | | 2 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | DANSE | LES VERTÉBRÉS | Projet : « Sous le manteau » : duo chorégraphique pour enfant à partir de 3 ans. Première création pour cette compagnie émergente qui explore la relation à l'autre par le jeu et le partage. Artistes : Manon Froger et Temmah Lindo (chorégraphie) / Stéphane Bordenet et José Ralanoel (musique). Dates : 1 représentation au CHU, 7 représentations au Pacifique + représentations dans plusieurs salles de l'agglomération et de la région. | Inéligible | | | | 2 000 € | | 1 500 € | F |
| 1A | DANSE | MAISON COURBE | Maison courbe est une structure collective créée en janvier 2021 par les artistes Inbal Ben Haim, Léo Manipoud, Nina Harper, Domitille Martin et Kamma Rosenbeck. Issu.e.s du milieu du cirque et des arts plastiques, iels se sont rencontrés sur des projets de spectacles mêlant différents langages. Projet 2023 : Aide à la création et à la diffusion artistique. Un spectacle en diffusion « Obaké » qui mêle cirque, art du geste, et danse, et se joue en extérieur sous forme de création In situ. Ce projet propose aussi de construire des tournées de proximité, avec des partenaires engagés dans leur territoire, à mobilité douce (principalement en vélo) dans le but d'amener le spectacle vivant dans des lieux insolites, pour un public varié et de participer à réduire les déplacements à base d'énergie fossile. 1 date prévu le 10/08 à la Bobine. Deux spectacles en création : « Le bruit des pierres » est un projet démarré en 2022, ayant reçu le soutien notamment de Chaillot - Théâtre national de la Danse (Paris), de la MC2 et des Alliances Françaises du Brésil. Il sera en résidence au TMG à l'automne. Le projet questionne le rapport de la société occidentale aux minéraux, en travaillant sur les notions de suspension et d'effondrement. « As close as far » est un projet prévu pour la salle qui jouera ses premières fin 2024 au Théâtre du plateau, à Paris. Le projet est soutenu par les structures Au brana, centre culturel du Gers et par la Cité du Cirque, Le plongeur, pôle cirque au Mans. Médiation culturelle : action en direction de publics scolaires avec le CCN2 et structures médico-sociales, notamment le local des femmes SDF de Grenoble. | | | | | 7 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-----------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | DANSE | MILLE MONTS | <p>Projet : « Vision » est une pièce chorégraphique inspirée du Tuning score qui repose sur un travail photographique - portraits de couple LGBTI+ qui ont été abandonnées puis récupérées sur des brocantes. 4 interprètes au plateau</p> <p>Artistes : Caroline Boillet, Pom B Bouvier, Mathilde Monfreux, Yasmine Youcef.</p> <p>Dates : Le projet est soutenu par la DRAC et accueilli en résidence au Pacifique avec une représentation le 27 avril.</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |
| 1A | THÉÂTRE | P'TITS SOURIRES | <p>Projet : création "Wolpertinger et la lune" . 3 versions proposées pour s'adapter à différentes tranches d'âges mais avec une histoire, une musique et un décor communs. Un version 18 mois – 3 ans / 3-6 ans / 7-10 ans Commande d'écriture adaptée aux besoins des trois versions auprès du jeune auteur grenoblois (qui a déjà vu plusieurs de ses textes montés): Alexandre Pastor Les thématiques du spectacle: la différence, la nuit, rencontre avec l'autre, la lune et son cycle, l'imaginaire, le rituel, le conte initiatique. Temps de travail et tests en écoles et crèches sur la ville de Claix + Résidences en fev et avril au Déclit. <u>Equipe artistique</u> : Pauline Jabaud: metteuse en scène et comédienne Sandra Boch: comédienne / Rezé: musicien et comédien / Alexandre Pastor: auteur</p> <p>Présence à Grenoble : résidence et restitutions scolaires Espace 600 fev 23 – 1 atelier et rep à l'Espace Cultures Petite enfance oct 23 / Action culturelle : ateliers et lectures théâtralisées avec écoles Beauvert et Daudet dans le cadre du Théâtre.</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | CINÉMA | REGARDS DES LIEUX | <p>Regards des lieux continue son travail de création et d'action culturelle en 2023. En plus de la diffusion de « La mécanique des roches », créée il y a deux ans et pour laquelle un travail de diffusion est actuellement mené, l'association envisage une nouvelle création : « L'effet papillon » qui débutera en 2023. En parallèle de cette recherche de création, Regards des lieux continue son travail au sein du Grand Collectif. A ce titre, les deux artistes vont mener un projet important de film musical avec les élèves du lycée professionnel Argouges, nommé « Du travail à l'écran ». Enfin Regards des lieux accompagne les MDH dans le cadre des programmations d'été de cinéma plein air depuis 2022. Cela devrait se reproduire en 2023. Extrait de la note d'intention « L'effet papillon » :</p> <p>« Parler de la crise en cours avec des images et des sons. Il faut parler de nos modes de vie avec des images et des sons. Il faut parler du vivant avec des images et des sons. L'effet papillon c'est relier le barbecue avec l'incendie, c'est le marteau piqueur avec la terre asséchée. »</p> <p>Moyens humains : Jérémy Lamouroux, réalisateur Martin Debisschop, Musicien Laure NICOLADZE, chargée de production</p> <p>Agenda prévisionnel d'écriture de « L'effet papillon » : Janv 23 : Premier travail collectif Grand Collectif Mars 23 : Test images et lien musique Avril 23 : Ecriture sur le genre et la place des femmes dans la création (sur le fond et sur la scène) Mai-juin23 : Laboratoire d'expérimentation avec Argouges Octobre-dec ; Premières résidences an salle de spectacle (partenaires envisagés : Prunier sauvage, Laussy Gières, Ilyade Seysinet)</p> | 2 000 € | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 4 | PATRIMOINE | SAIN ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIÈRE ? | L'association œuvre à la valorisation du patrimoine funéraire du cimetière Saint-Roch. Elle sensibilise à la restauration et à l'entretien des monuments remarquables auprès des concessionnaires. Elle mène un travail de mémoire et de transmission de l'histoire de Grenoble auprès du public à travers l'évocation des personnages célèbres ou héroïques qui reposent à Saint-Roch. | 2 500 € | | | | 2 500 € | | 2 500 € | F |
| 4 | LECTURE | SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS DAUPHINOIS | L'association de poètes et écrivains promeut le régionalisme du Dauphiné et des Alpes depuis 1935. Le Prix de l'Alpe est doté de 1500€ par la ville de Grenoble au lauréat, élu par le jury de la Société des écrivains Dauphinois pour son ouvrage autour du patrimoine de la région du Dauphiné ou du grand arc alpin. L'association édite également Les Cahiers de l'Alpe, conçue à partir de deux années de conférences mensuelles sur le patrimoine en Dauphiné. Le soutien financier demandé aide l'association à organiser les conférences. | 400 € | | | | 400 € | | 400 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 4 | DIVERS | SOLEXINE | <p>Ateliers artistiques pour des personnes en difficulté d'insertion ; Depuis 1999 Solexine œuvre dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle grâce à la conduite d'ateliers de pratiques artistiques : terre, chant, arts plastiques, vidéo, photo, arts du spectacle vivant (théâtre, clown, lecture à voix haute), écriture, danse. Près de 100 personnes participent aux ateliers sur une saison (5 à 25 personnes en moyenne par atelier). Une participation modique de 1,50 € pour 2 heures d'atelier est demandée. Le montant de l'adhésion est de 10 €, celle-ci n'est pas obligatoire mais il est plutôt fréquent que les participant.es deviennent membre à part entière..</p> <p>Ces ateliers sont ouverts de septembre à juillet et fermé pendant la période des vacances scolaires.</p> <p>Les oeuvres issues des ateliers sont valorisées : expositions, projections, lectures, publications, concerts, créations de spectacle vivant.</p> <p>Pour enrichir la pratique artistique et développer l'imaginaire, Solexine organise des sorties avec des partenaires (Musée et Bibliothèque de Grenoble, TMG, MC2, La Rampe, L'Hexagone).</p> <p>Les bénévoles de Solexine organisent également des repas partagés et des temps festifs tout au long de l'année.</p> <p>Artistes intervenant.es :</p> <p>Christiane Blaise, chorégraphe Thierry Gasçalès, plasticien et enseignant à l'ESAD Elisabeth Chabuel, écrivaine François Raulin, musicien Marie Mazille, musicienne David Meunier, vidéaste et clown</p> <p>Partenariats avec les structures culturelles du quartier (MDH Chorier Berriat, Magasin, Salle noire, Mannarte, Théâtre de Poche et Théâtre 145) et de l'agglomération.</p> <p>Association composée de bénévoles uniquement. 150 adhérents.</p> | 10 000 € | | | | 10 000 € | | 10 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|--------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 3 | MUSIQUES | STARA ZAGORA | <p>Le Tympan dans l'Œil - Festival de ciné-concert - 13ème édition</p> <p>Le Tympan dans l'œil est un festival consacré au ciné-concert présentant des créations musicales originales sur des films divers, parfois grand public, pour tous les publics et une sélection jeune public. Il est l'un des 5 festivals consacrés au ciné-concert en France, le seul en Auvergne Rhône-Alpes et est devenu en 10 ans le plus important par son ampleur >> Festival du 24/11 au 9/12/2023 : programmation de 27 séances (dont des représentations scolaires) pour 12 spectacles (dont 1 création 2023 "Tympan dans l'oeil" et dont 6 accessibles au jeune public) avec 9 lieux partenaires. Des temps d'échanges avec les artistes sont organisés chaque fois que cela est possible à l'issue des représentations. Artistes : ANAYA, SZ, SÛB (Belgique), CHASSOL, DIALLÈLE, Trio Nouk's (Cie Girouette), HUMAN, LE CLUB DES CHATS, JP NATAF, FRAGMENTS >> Ateliers pédagogiques : - 4 ateliers d'initiation en milieu scolaire (Collège Olympique et École Anthoard de Grenoble, 1 école de Voreppe)- 3 écoles du plateau du Vercors), 4 ateliers parents/enfants de découverte et de pratique. (La Bobine, Grenoble)- 1 masterclass ciné-concert à destination d'une quinzaine de musiciens amateurs et professionnels. (Le Ciel, Grenoble) animé par les musiciens de Fragments (Robocop).- 1 temps spécifique pour les professionnels du secteur, afin de nous rencontrer ou de mieux nous connaître et d'échanger sur certaines problématiques propres au développement récent et à venir de la musique à l'image. (Le Ciel, Grenoble).>> Les partenaires et lieux de diffusion : La Bobine, l'Espace 600, Salle Juliet Berto, L'Amphithéâtre (Pont-de-Claix), Le Cairn (Lans-en-Vercors), La Maison de la musique (Meylan), La Faïencerie (La Tronche), La Source (Fontaine), Espace Paul Jargot (Crolles)>> Autres activités de l'association à l'année : - création/diffusion du groupe SZ- formation, échange artistique et pédagogie : 256 heures d'ateliers menées en 21- En cours de construction : projet à l'année avec diffusion et ateliers en dehors du temps du festival avec restitution dans des salles partenaires notamment la Salle Juliet Berto)</p> | 5 000 € | | | | 8 000 € | | 5 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------------------|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | ARTS DE LA RUE | TCHOOKAR (SARL) LA DENT DRÔLE | <p>Projet : « Au sec'ours » : performance solo musicale rap et jeu clownesque abordant la question de l'urgence écologique.</p> <p>Artistes : Santiago Nicola (interprétation), Cyril Griot (mise en scène).</p> <p>Dates et présence à Grenoble : interventions en milieu scolaire et structures médico-sociales à Grenoble. Présentation d'une étape de création pendant Festiv'arts.</p> | | | | | 1 500 € | | 1 500 € | F |
| 1A | THÉÂTRE | TCHOOKAR (SARL) CIE L'ENVOL | <p>Création du spectacle "Pas pied de bulles" . Spectacle sous la forme d'un livre géant pop-up accompagné de marionnettes et de musique en live. Public à partir de 3 ans. Une histoire qui sensibilise au monde marin, qui reste un élément naturel peu connu. Une approche ludique et écologique sur la dégradation des fonds marins, conséquences du réchauffement climatique. En 2023 : Réalisation et fabrication du livre géant et des marionnettes. Ces étapes seront liées et nourries par des interventions réalisées par la compagnie dans différentes structures sociales , médico- sociales et des écoles notamment à Grenoble avec une résidence et atelier marionnettes au lycée Stendhal sur le thème des abysses en lien avec la création. + résidence de réalisation à l'Atelier Valgo à Grenoble + Ecole maternelle Plateau des Pe-tites Roches, IME Clé de Sol, Eybens, Espace Olympe de Gouges, Vif. Equipe : 3 comédiennes (Patricia WAGNON, Zélie VICIER et Sloane KERSUSAN), 1 musicienne (Valérie GOURRU), 1 technicienne son et lumière(Camille OLIVIER) , 1 graphiste (Mélison ZAMBON), 1 marionnettiste (Noémie BEAUVALLET), 1 artiste pop-up (Mathilde BOURGON), 3 scientifiques océanographes (Jérémy MORIZET, Maëva ONDE et Christophe GUINET). Co-prod : Maison Berges (travail sur le papier), INSPE, Centre technique du papier, Ville de Crolles Le travail de la mise en scène et du jeu interviendra en 2024 autour de plusieurs résidences : la Bobine, Le Prunier sauvage , Clinique Grésivaudan, Ehpad La Tronche . Dif-fusion création Minute Papier : 3 rep Plateau des petites roches / 1 rep Relais Petite enfance de Seyssins / 3 rep EAJE les Bisounours de St Georges d'Espéranche.</p> | | | | | 5 000 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 3 | THÉÂTRE | THÉÂTRE À LA PAGE | <p>Festival Tapageur 4ème édition. L'action Pages de Théâtre réunit autour du théâtre jeunesse contemporain des élèves de l'école primaire à l'université. L'objet est de créer en classe un comité de lecture autour des pièces sélectionnées par TAP et de choisir son coup de coeur. De mars à juin. Après le vote du Coup de Cur, l'association propose aux enseignants et aux élèves d'aller plus loin dans la création de formes artistiques à partir d'une ou plusieurs pièces : pratiques théâtrales, mises en voix, réalisations plastiques ou photographiques, créations d'affiches, enregistrements sonores, interviews de l'auteur, écritures d'articles.</p> <p>Ce projet conduit à la semaine TAPage, et une année sur deux à son Festival TAPageur. Le 1 Juin 2023 aura lieu la quatrième édition de ce festival à l'Espace 600. Deux compagnies professionnelles grenobloises AJT et P'tits Sourires proposent les lectures et ateliers.</p> | Inéligible | | | | 3 000 € | | 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC 2022 | Sub DAC exceptionnelle 2022 | Appel à projet 2022 | Contribution volontaire en nature 2023 | Montants demandés projet DAC 2023 | Sub déjà accordée pour 2023 DAC | Montants proposés pour le projet DAC 2023 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|----------------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---|--|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1A | ARTS DE LA RUE | UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS | <p>Est-ce que Paul avait raison ? Projet qui aborde le sujet des bouleversements planétaires actuels et porté par deux membres du collectif : Yves Béal et Frédérique Maïaux. Ils travaillent au croisement des arts et des sciences en invitant scientifiques et poètes à s'interroger sur l'état de la planète (réchauffement climatique, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles,...). Il associe la réflexion d'une trentaine de chercheurs (CNRS IGE INRAE CEA) aux ateliers d'écriture qui nourrissent la création.</p> <p>Programme 2023 sur Grenoble : ateliers d'écriture à l'école Ferdinand Buisson + Participation à la Journée Arts / Sciences à l'école Ferdinand Buisson avec la participation des chercheurs de l'IGE Brice Boudevillain et Juliette Blanchet et du chercheur du CEA Antoine Marinère en mars. Représentations à la Bifurk le 8 juin. Création soutenue par Conseil départemental de l'Isère en 2022.</p> | Inéligible | | <p>Capitale Verte (dispositif coup de pouce) : 3000 €</p> <p>Place aux enfants : inéligible</p> | | 4 600 € | | 1 500 € | F |

ANNEXE
Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets culturels pour Place(s) aux enfants
Exercice budgétaire 2023 – Tableau récapitulatif

| Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen | Montant sub. AAP 2022 | Montants demandés appel à projets | Avis | Montant proposé représentant 50 % de la somme versée en 2023 |
|-----------------------------------|------------------------------|---|-----------------------|-----------------------------------|---|--|
| Arts plastiques et musique | Association Fusées | <u>2 parcours déclinables :</u> 1 – La symphonie du bocal : création musicale à partir de bocaux + ou – remplis dans une logique de percussion + chant / Restitution : symphonie du bocal de quelques minutes devant l'école // 2 – Mon bocal et moi : une création plastique de « tableaux » individuels et collectifs, séances photos avec studio mobile de l'émotion par le corps, découpe pour les mettre derrière les bocaux // Exposition finale sur la place avec le Musée mobile du bocal dans lesquels on pourra écouter des extraits sonores créés à partir des témoignages des enfants // <u>Intervenantes</u> : Marielle Imbert réalisatrice photo, chanteuse et musicienne et Marie Boiton plasticienne dessinatrice. | 2 025 € | 4 050 € | Favorable : proposition adaptable à tous les âges et publics – espace public pris en compte Intervention école Christophe Turc Secteur 6, financement 100 % Restitution : vendredi 12 mai | 2 025 € |
| Arts plastiques | Collectif Terron | Création d'installations en fibres végétales aux abords de l'école avec la participation des élèves et des habitant·e·s : des demis-cocons qui auront un rôle d'espace de jeu et de revégétalisation // Implication des enfants et habitants dans la construction de leur environnement. Ateliers sensibilisation sur la matière / imaginaire et création des cocons / construction avec fibres végétales / Restitution – inauguration festive / 3 intervenants·e·s de la compagnie. | 2 250 € | 4 500 € | Favorable : métamorphose pérenne et éphémère de l'espace public par les participant.e.s, partenariats proposés, inauguration festive pour toutes et tous Intervention Péricolaire Beauvert secteur 4, Financement à 100 % Restitution : vendredi 30 juin | 2 250 € |
| Danse | Cie François Veyrunes | « Éclats chorégraphiques In Situ » : Étape 1: formation de formateurs pour les enseignant.e.s qui deviennent des passeurs de l'objet artistique // Étape 2: ateliers de création chorégraphique pour les élèves // Étape 3: présentation sur le parvis d'éclats chorégraphiques issus du répertoire de la cie et répétitions publiques Restitution : éclats chorégraphique des élèves et enseignants sur le parvis – Travail filmé par la compagnie. | 2 250 € | 4 500 € | Favorable : Cie aguerrie sur la médiation, espace public pris en compte avec répétitions spectacle et restitution, travail filmé, projet qui s'inscrit sur un temps long Intervention La Maison d'enfantine Sect 5, financement 100 % Restitution : samedi 3 juin | 2 250 € |

| Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen | Montant sub. AAP 2022 | Montants demandés appel à projets | Avis | Montant proposé représentant 50 % de la somme versée en 2023 |
|-----------------------------------|----------------------------|---|-----------------------|-----------------------------------|--|--|
| Danse et arts plastiques | Craque ta coquille | « In » : Travail de sensibilisation sur les effets néfastes de l'industrie textile – Ateliers d'écriture et danse hip-hop contemporaine à partir des échanges et recherches sur ce sujet / Collecte de textiles en amont des séances de danse par les écoles et la MDH qui seront utilisés comme matière chorégraphique. // Restitution des ateliers sous forme de spectacle, chaque école est invitée à venir voir le travail de l'autre accompagnée d'une performance avec 2 danseurs et 1 musicien // En parallèle ateliers à la MDH et avec assos de couture en vue d'une expo-installation plastique éphémère sur les places aux enfants et aux abords de la MDH + temps festif avec restitution vidéo des représentations. <u>Intervenant.e.s</u> : 2 danseurs/danseuse et 1 musicien. | 2 000 € | 4 000 € | Favorable : prise en compte de l'espace public à travers la danse et expositions collectives, partenariats variés et anticipés Intervention , école Jean Racine Secteur 5, financement 100 % Restitutions : vendredi 5 mai et vendredi 2 juin | 2 000 € |
| Photographie argentique | Étincelles films | « Un sténopé dans mon quartier » par Tomas Bozzato et Benoît Capponi, photographes : <u>Balades</u> créatives et prises de vue avec des sténopés pour réaliser une exposition collective dans le quartier et sur la place aux enfants. Ateliers sténopé (historique, exemple, balade créative dans le quartier, prise de vue, développement et tirages) / Choix des images, post prod et impression avec laboratoire de développement proposé sur place / Installation des tirages sur le parvis. | 1 965 € | 4 136 € | Favorable : prise en compte de la place et du quartier, discipline atypique, possibles de l'adapter à un public large 2 interventions : école Bizanet secteur 2, financement à 90 % + Groupe scolaire libération Secteur 3 financement 100 % Restitutions : vendredi 28 avril et vendredi 16 juin | 1 965 € |
| Danse | Groupe Emile Dubois | « Danse, ma planète, danse ! » : Parcours artistique autour de la création. / Ateliers de pratique de la danse : travail autour des 4 éléments (air, feu, eau, terre) et la manière de les retranscrire en mouvement. Jeu avec l'espace de la place aux enfants / Représentation de <i>Danse, ma planète, danse !</i> Sur le parvis pour tout public + première partie avec le spectacle des enfants + bal participatif pour toutes et tous à la fin de cette journée festive. + dossier pédagogique proposé aux enseignant.e.s / Enfants de 5 à 10 ans . | 2 250 € | 4 500 € | Favorable : ateliers in situ proposés, 3 temps forts sur la place : spectacle de la cie ouvert à tous, restitution amateurs en partage avec les professionnels et bal festif sur l'espace public 1 intervention Groupe scolaire et périsco A. Daudet secteur 4, financement 100 % Restitution : mardi 30 mai | 2 250 € |

| Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen | Montant sub. AAP 2022 | Montants demandés appel à projets | Avis | Montant proposé représentant 50 % de la somme versée en 2023 |
|-----------------------------------|--|---|-----------------------|-----------------------------------|---|--|
| Théâtre et sérigraphie | La Maison d'édition d'idées | Proposition autour de théâtres de papier, technique de conte d'origine japonaise, basée sur des images qui défilent dans un théâtre fabriqué en bois. Chaque participant.e. est auteur d'une histoire à partir d'une thématique commune via un kit pour faire un livre créé par la Maison d'édition. Écriture et illustration grâce à la machine à dessiner, la machine à écrire, le lasagnogravure... // Chacun.e réalise 5 à 10 planches en papier et linogravure, à partir de son histoire, pour le théâtre de papier. // répétitions du spectacle : chacun.e s'entraîne à faire défiler ses planches et à adresser son histoire + travail de bruitage // une graphiste pro met en page les dessins pour réaliser une affiche collective qui sera mise dans différents endroits de l'école, sur l'espace public et dans les lieux partenaires // représentations – Parvis de l'école investi par le dispositif mobile théâtral, l'affichage, des éléments de décors et un esprit de fête // <u>Intervenantes</u> : Alice Guerraz, plasticienne et Sarah Babin graphiste . | 2 250 € | 4 500 € | Favorable : discipline originale permettant des ateliers variés ; écriture, dessin, bruitages, théâtre. Espace public pris en compte avec restitution et exposition 1 intervention MJC Anatole France Secteur 3 Financement 100 % Restitutions : mercredi 28 juin et lundi 13 juillet | 2 250 € |
| Théâtre musical | Les Zinzins | « <i>Ramdam, le grand barouf des enfants</i> » : Création d'une fête foraine à géométrie vocale variable, à mouvements gestuels non déjà vus... Tout ce qui sera créé pendant les ateliers par les enfants constituera le socle artistique du Ramdam. Transformation de l'espace avec installation d'une caravane pour créer de la convivialité et suggérer à toutes et tous des choses possibles à faire dans cet espace public. En parallèle, les ateliers avec les enfants permettront de transformer cet espace avec leurs créations. // Une semaine pour créer, jouer : sur l'espace public rencontres et ateliers, animation d'un espace forain, récolte de paroles d'habitants en lien avec structures du quartier. Ateliers avec les enfants : création des décors, écriture et jeu théâtral, musique pour restitution pour « l'inauguration » du Ramdam // Intervenante-s : 4 : 1 comédienne, 2 musiciens, 1 coordinatrice. | 2 250 € | 4 500 € | Favorable : belle prise en compte du parvis de l'école, propositions d'ateliers variées, restitution fédératrice et festive, volonté d'ouvrir à d'autres partenariats. 1 intervention école Anatole France Secteur 3 financement 100 % Restitution : vendredi 26 mai | 2 250 € |
| Arts plastiques | Lieu d'image et d'art – Centre d'art bastille | Artiste Lea Casacci , intervenante avec le CAB depuis 2021. Le projet est tourné autour de la nature, la faire vivre autour du rêve, autour de matériaux détournés de leur usage premier. / Réalisation finale de fresques au sol et murales Ateliers et Jeux autour des matières : argile, ocre, mousse. Des formes : collage, tampon, sérigraphie de feuilles au sol, cyanotype muraux / Le projet peut s'ouvrir à d'autres participant.e.s pour la fresque collective avec un lien fait par le Cab. | 1 823 € | 4 050 € | Favorable : création d'une fresque collective sur l'espace public, sensibilisation à l'environnement et aux matières , public large concerné et partenariats élargis possibles 1 intervention école Paul Bert Secteur 2. Financement à 90 % Restitution : vendredi 30 juin | 1 823 € |

| Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen Montant sub. DAC 2022 | Montant sub. AAP 2022 | Montants demandés appel à projets | Avis | Montant proposé représentant 50 % de la somme versée en 2023 |
|--|---|---|-----------------------|-----------------------------------|---|--|
| Arts plastiques et manipulations sonores | Loudmila projets | Création d'une installation plastique, sonore et immersive avec une présentation sous forme performative dans l'espace public. // Atelier fabrication de décor et écriture d'une histoire et d'une atmosphère sonore par la découverte et l'utilisation d'un instrumentarium (instruments analogiques, numériques, sampling...) // Restitution : performances de 5 min par groupe de création d'une atmosphère musicale et visuelle . Intervenante : Flaca Boonse musicienne, artiste sonore et visuelle | 1 373 € | 3 500 € | Favorable : proposition atypique et accessible dès 3 ans. Prise en compte de l'espace public, partenariats avec maison de l'enfance centres de loisirs possibles 1 intervention : école primaire Diderot Secteur 1. Financement 90 % Restitution : date pas encore fixée | 1 373 € |
| Danse | Poétiques industries (Sylvie Guillermin) | « Matières dansées sur la place » : Ateliers chorégraphiques : l'espace, le temps, le rapport aux autres, le sol, le mobilier sur la place, les portés... // Panel d'outils et de jeux laissés à disposition de l'équipe pédagogique pour travail entre les séances // Représentations des danseurs de la cie pour les élèves et les mettre en posture de créateur et spectateur // Restitution – spectacle sur la place | 4 275 € | 9 000 € | Favorable : Cie très outillée sur la médiation, espace public pris en compte, outils pédagogiques laissés aux enseignants, projet qui s'inscrit sur un temps long 2 interventions : école Malherbe élémentaire et primaire secteur 5 financement 100 % + école primaire Simone Lagrange Secteur 1 financement 90 % | 4 275 € |

Composition du comité scientifique dans le cadre de la rénovation du parcours permanent du Muséum de Grenoble – 2023- 2025

- **Fabien Arnaud**, directeur de recherche CNRS, Laboratoire Environnements, Dynamiques et Territoires de Montagne (Edytem)
- **Philippe Danton**, botaniste et illustrateur, correspondant du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
- **Cédric Dentant**, botaniste au Parc national des Écrins, chercheur UGA, Laboratoire Pacte ;
- **Carine Ayélé Durand**, directrice du Musée d'ethnographie de Genève ;
- **Stéphanie Gaucherand**, ingénieur-chercheur au Laboratoire Écosystèmes et Sociétés en Montagne (LESSEM, INRAE) ;
- **Philippe Guillet**, directeur du Muséum de Nantes ;
- **Christophe Griggo**, archéozoologue, maître de conférence à l'UGA, Laboratoire Environnements, Dynamiques et Territoires de Montagne (Edytem)
- **Jean-Louis Hodeau**, directeur de recherche à l'Institut Néel CNRS ;
- **Apolline Lefort**, conservatrice du patrimoine chargée de collections, Muséum de Besançon ;
- **Dominique Lopez-Pinot**, responsable scientifique au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère ;
- **Coralie Mounet**, chargée de recherche CNRS, Laboratoire Pacte
- **Sophie Onimus-Carras**, conseillère pour les Musées, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **François Pompanon**, professeur à l'Université Grenoble Alpes, Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA).

Participation financière année scolaire 2022-2023 aux écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat

| ECOLE MATERNELLES PRIVEES | EFFECTIFS ANNONCES | EFFECTIFS JUSTIFIES (pour lesquels un justificatif valide a été déposé) | MONTANT DU FORFAIT | MONTANTS PROPOSES (FORFAIT 1262 €) |
|---------------------------|--------------------|--|--------------------|------------------------------------|
| INSTITUTION BAYARD | 70 | 69 | 1 262 € | 87 078 € |
| SAINT JOSEPH | 71 | 71 | 1 262 € | 89 602 € |
| SAINT PIERRE DU RONDEAU | 53 | 53 | 1 262 € | 66 886 € |
| EXTERNAT NOTRE DAME | 73 | 69 | 1 262 € | 87 078 € |
| INSTITUTION SAINT BRUNO | 96 | 94 | 1 262 € | 118 628 € |
| LES CHARMILLES | 26 | 26 | 1 262 € | 32 812 € |
| TOTAL | 389 | 382 | | 482 084 € |

Participation financière année scolaire 2022-2023 aux écoles élémentaires privées sous contrat d'association avec l'Etat

| ECOLES ELEMENTAIRES PRIVEES | EFFECTIFS ANNONCES | EFFECTIFS JUSTIFIES (pour lesquels un justificatif valide a été déposé) | MONTANT DU FORFAIT | MONTANTS PROPOSES (FORFAIT 679 €) |
|------------------------------------|---------------------------|---|---------------------------|--|
| INSTITUTION BAYARD | 131 | 128 | 679 € | 86 912 € |
| SAINT JOSEPH | 115 | 112 | 679 € | 76 048 € |
| SAINT PIERRE DU RONDEAU | 116 | 116 | 679 € | 78 764 € |
| EXTERNAT NOTRE DAME | 169 | 160 | 679 € | 108 640 € |
| INSTITUTION SAINT BRUNO | 196 | 190 | 679 € | 129 010 € |
| LES CHARMILLES | 58 | 58 | 679 € | 39 382 € |
| TOTAL | 785 | 764 | | 518 756 € |

Conseil Municipal du 26 juin 2023

Annexe n° 1 à la délibération n° 75-(32206)

| Programme Grenoblois de Réussite Educative - PRE 2-16 ans - SUBVENTIONS 2023 | | | | | | |
|--|---|-------------------------------|---|---|------------------------|---|
| Intitulé | Porteur | Suivi ind. ou petit collectif | Lieu | Descriptif de l'action | Attribution PRE 2022 | Attribution PRE 2023 mai23 |
| 1. Etayage éducatif et accompagnement à la scolarité individualisé | | | | | | |
| Accompagnement à la scolarité des enfants du quartier Mistral | AFEV | X | Mistral | Accompagnement scolaire individuel à domicile (environ 1h hebdomadaire) dispensé par des étudiants bénévoles recrutés et formés par l'AFEV. En parallèle, projets collectifs pour l'ensemble des enfants et des parents | 10 000 | Basculés sur tronc commun Metro / même nombre de places sur Mistral |
| 2. Prise en charge éducative des élèves en rupture | | | | | | |
| Atelier langage et Culture urbaine collège Aimé Césaire | Collectif Contratak Youri Chaltiel et PRE | X | Secteur 3 collège | Nouveau projet 2022 7 séances d'atelier d'écriture musique urbaine avec 9 élèves de 4ème et 3ème en grande fragilité de langage et scolaire repérés par l'équipe pédagogique du collège Aimé Césaire; Co-animé par un artiste du collectif de cultures urbaines Contratak et un membre de l'équipe PRE, au sein de l'établissement. reconduite souhaitée sur la rentrée 2022-23 | 2 000,00 € | 2 240 € |
| Permanence éducative des collèges Olympique, Lucie Aubrac, Aimé Césaire et Vercors | CODASE | X | Village Olympique, Villeneuve, Mistral et Vercors | Dispositif d'accueil éducatif de collégiens exclus de l'établissement par mesure disciplinaire sur une courte durée. Prise en charge individuelle par un professionnel de la Prévention : donner du sens à la sanction, permettre au jeune une prise de recul, apporter un recadrage éducatif, au besoin un rappel à la loi, travail sur la situation personnelle et scolaire de l'élève. | 45 000 | 46 000 |
| 3. Développement des moyens des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien | | | | | | |
| Cellule de coordination réussite éducative | Direction Education Jeunesse VdG | X | Grenoble-QPV | Fonctionnement de l'équipe en charge de la Réussite Éducative à la ville: un poste de responsable du PRE , deux postes de coordination à 100%, et un appui administratif et de suivi des actions. | 80 000 | 80000 € dont 5000 € GAM |
| Équipes pluridisciplinaires de soutien : des moyens à leur disposition | Direction Education Jeunesse VdG | X | Grenoble-QPV | Donner des moyens aux équipes pluridisciplinaires (EPS) pour financer et suivre les parcours des enfants pris en charge par le dispositif (salaires des référent de parcours et accompagnants, accès aux soins, pratique d'une activité culturelle, sorties et ateliers petits collectifs...). | 90 000 dont 5000 € GAM | 92000 € dont 7000 € GAM |

| 4. Actions de prévention sanitaire et d'accès aux soins | | | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------------------|---|---------|----------------|
| Accompagnement aux soins : troubles du langage des enfants | AGECSA | X | Mistral, Abbaye, Teisseire | Favoriser l'accès à l'orthophonie en informant et en accompagnant tant les parents que les acteurs de terrain sur des prises en charge d'enfants ayant des troubles de langage oral. | 13 500 | 13 500 |
| 5. Accès aux loisirs et à la culture des plus fragiles | | | | | | |
| Accueil d'enfants en grandes difficultés pendant les temps de loisirs | Direction Education Jeunesse VdG | X | Grenoble-QPV | Intégrer les enfants les plus en difficultés des quartiers prioritaires et ceux des familles en grande précarité dans le collectif d'un centre de loisirs, centre aéré... en coordination avec les partenaires sociaux du quartier, par soutien à l'embauche d'animateurs supplémentaires | 2 500 | 2 000 € |
| TOTAL | | | | | 243 000 | 235 740 |

Conseil Municipal du 26 juin 2023
Annexe n°1 à la délibération n°77-(32203)

TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES, JEUNESSE ET AUTRES ASSOCIATIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

| NOM DE L'ASSOCIATION | OBJET DE LA DEMANDE | SUBVENTION FONCTIONNEMENT MONTANT ATTRIBUE | SUBVENTION PROJET MONTANT ATTRIBUE | MONTANT TOTAL CM JUIN 2023 | MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2023 AU CM DE JUIN 2023 | Avantages en nature 2023 (estimation) | Subvention fonctionnement/ projet:montant attribué en 2022 | Montant total des subventions attribuées en 2022 | Avantages en nature 2022 |
|--------------------------------------|---|--|------------------------------------|----------------------------|---|---------------------------------------|--|--|--------------------------|
| ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES | | | | | | | | | |
| SECTEUR 1 | | | | | | | | | |
| CHORIER BERRIAT | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 32 693 € | | | 220 323 € | 57 720 € | 14 436 € | 179 725 € | 62 798 € |
| | Soit un total de : | 32 693 € | | 32 693 € | | | | | |
| MJC PARMENTIER | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 72 307 € | | | 341 198 € | 91 444 € | 28 075 € | 288 439 € | 90 270 € |
| | Soit un total de : | 72 307 € | | 72 307 € | | | | | |
| SECTEUR 2 | | | | | | | | | |
| MJC ALLOBROGES | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 34 608 € | | | 262 398 € | 196 299 € | 19 218 € | 279 088 € | 175 319 € |
| | Subvention regards croisés | | 1 200 € | | | | 1 500 € | | |
| | Soit un total de : | 34 608 € | 1 200 € | 35 808 € | | | | | |
| MPT SAINT LAURENT | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 34 329 € | | | 187 617 € | 43 920 € | 20 040 € | 225 582 € | 44 887 € |
| | Subvention séjours hiver/printemps | | 840 € | | | | 3 292 € | | |
| | Soit un total de : | 34 329 € | 840 € | 35 169 € | | | | | |
| MJC MUTUALITE | Subvention fréquentation 2023 (solde) | 8 759 € | | | 126 528 € | 90 417 € | 7 364 € | 176 695 € | 59 276 € |
| | Subvention séjours printemps et subvention séjour été (acompte) | | 1 236 € | | | | 1 377 € | | |
| | Soit un total de : | 8 759 € | 1 236 € | 9 995 € | | | | | |
| CLEF | Subvention fréquentation 2023 (solde) | 64 192 € | | | 262 651 € | 57 295 € | 28 809 € | 218 016 € | 69 207 € |
| | Soit un total de : | 64 192 € | 64 192 € | 64 192 € | | | | | |
| SECTEUR 3 | | | | | | | | | |
| MJC ANATOLE France | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 58 467 € | | | 292 696 € | 108 877 € | 11 046 € | 236 348 € | 102 188 € |
| | Subvention séjours hiver/printemps | | 1 152 € | | | | 1 254 € | | |
| | Subvention regards croisés | | 1 200 € | | | | 1 200 € | | |
| | Soit un total de : | 59 619 € | 2 352 € | 61 971 € | | | | | |
| MJC EAUX CLAIRES | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 70 101 € | | | 313 257 € | 114 212 € | 27 069 € | 276 152 € | 96 013 € |
| | Soit un total de : | 70 101 € | 70 101 € | 70 101 € | | | | | |
| ME BACHELARD | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 45 008 € | | | 253 341 € | 105 044 € | 23 147 € | 220 019 € | 122 968 € |
| | Subvention forfait activités passerelles | | 40 000 € | | | | 2 402 € | | |
| | Soit un total de : | 45 008 € | 40 000 € | 85 008 € | | | | | |
| SECTEUR 4 | | | | | | | | | |
| MJC LUCIE AUBRAC | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 40 000 € | | | 389 782 € | 138 431 € | 37 547 € | 462 193 € | 150 770 € |
| | Subvention séjours hiver/printemps | | 1 764 € | | | | 900 € | | |
| | Soit un total de : | 40 000 € | 1 764 € | 41 764 € | | | | | |
| ACL | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 54 381 € | | | 417 845 € | 54 058 € | 73 624 € | 393 091 € | 60 921 € |
| | Subvention séjours hiver/printemps | | 1 400 € | | | | 1 733 € | | |
| | Soit un total de : | 54 381 € | 1 400 € | 55 781 € | | | | | |

| SECTEUR 5 | | | | | | | | | |
|---------------------------------|---|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|
| LA BAJA | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 41 328 € | | | 356 522 € | 95 827 € | 18 757 € | 396 542 € | 64 507 € |
| | Soit un total de : | 41 328 € | | 41 328 € | | | | | |
| MJC ABBAYE | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 33 526 € | | | 271 932 € | 64 899 € | 28 068 € | 260 024 € | 57 849 € |
| | Subvention séjours hiver/printemps | | 1 190 € | | | | 533 € | | |
| | Soit un total de : | 33 526 € | 1 190 € | 34 716 € | | | | | |
| ME TEISSEIRE | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 64 537 € | | | 266 320 € | 80 628 € | 1 278 € | 266 267 € | 74 621 € |
| | Subvention séjours hiver/printemps | | 3 906 € | | | | 789 € | | |
| | Soit un total de : | 68 443 € | 68 443 € | 68 443 € | | | | | |
| ENFANTINE | Subventions fréquentation 2022 (solde) | 22 514 € | | | 107 582 € | 11 638 € | 4 203 € | 91 252 € | 11 488 € |
| | Soit un total de : | 22 514 € | 22 514 € | 22 514 € | | | | | |
| SECTEUR 6 | | | | | | | | | |
| ME PREMOL | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 48 544 € | | | 251 625 € | 65 198 € | 19 094 € | 244 856 € | 64 489 € |
| | Subvention séjours hiver/printemps | | 1 430 € | | | | 1 417 € | | |
| | Soit un total de : | 48 544 € | 1 430 € | 49 974 € | | | | | |
| MJC PREMOL | Subventions fréquentation 2023 (solde) | 16 623 € | | | 285 407 € | 232 562 € | 9 044 € | 286 368 € | 189 282 € |
| | Subvention regards croisés | | 900 € | | | | Néant | | |
| | Soit un total de : | 16 623 € | 900 € | 17 523 € | | | | | |
| ASSOCIATIONS AUTRES | | | | | | | | | |
| CULTURE ACT' LE PRUNIER SAUVAGE | Subvention activité jeunesse | | 10 000 € | | 130 000 € | 28 730 € | Néant | 120 000 € | 28 730 € |
| | | | | 10 000 € | | | | | |
| ASAFIA FC2A | Subvention projet « colos apprenantes » | | 5 000 € | | 32 500 € | 10 665 € | 5 000 € | 33 260 € | 10 908 € |
| | | | 5 000 € | 5 000 € | | | | | |
| ASSOCIATION JEUNESSE | | | | | | | | | |
| INFO JEUNES 38 | Subvention regards croisés | | 5 400 € | | 72 800 € | 14 333 € | 10 700 € | 84 400 € | 14 187 € |
| TOTAL | | 826 720 € | 79 278 € | 905 998 € | | | | | |

AMENDEMENTS PRESENTES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

Amendement à la délibération n°5-32311

FINANCES : Budget principal : compte administratif 2022

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Il convient :

- **de modifier l'annexe « Doc 0 CA 2022 V5 » en « Doc 0 CA 2022 V6 » avec les modifications suivantes :**

=> modification de la résolution de l'ensemble des graphiques et tableaux

=> page 21, paragraphe 1 : remplacer « En 2022, la Ville a perçu 349 K€ de dividendes versés par GEG et la CCIAG au titre des résultats 2021, contre 834 K€ en 2021 qui correspondaient au produit des dividendes des années 2019 et 2020. » par « En 2022, la Ville a perçu 349 K€ de dividendes versés par GEG au titre du résultat 2021, contre 834 K€ en 2021 qui correspondaient au produit des dividendes des années 2019 et 2020. »

=> page 34 : graphique des recettes réelles d'investissement modifié pour corriger le montant des ressources propres à 7,55 M€ au lieu de 7,72 M€

=> page 49, budget annexe Selfs : modification des 2 derniers paragraphes comme suit : « La subvention exceptionnelle en provenance du budget principal baisse de 191 K€ en raison essentiellement d'un montant de report moins élevé qu'en 2021 et une stabilité des recettes de fonctionnement. En effet, le résultat de l'année 2022 est excédentaire à hauteur de 200 K€ sur la section de fonctionnement ce qui explique un besoin de financement du budget principal moins élevé. Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 98 k€ contre 45 k€ en 2021. Cette augmentation provient principalement de l'achat de matériel technique pour le Self Claudel. »

Adopté

Conseil Municipal du 26/06/2023

AMENDEMENT A LA DÉLIBÉRATION N° 25-32321

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Frais de mission des Elu-e-s au titre des mandats spéciaux

Madame Laura PFISTER expose,

Il convient de rajouter dans le dispositif les déplacements suivants :

- 1) mission de coopération et échanges d'expertises sur l'adaptation au changement climatique et l'alimentation durable avec la Ville d'Essen (jumelage depuis 1976)**
 - 2) projet de coopération franco-allemande issu de l'atelier « Mémoire » du 65^e congrès de la Fédération des associations franco-allemandes : MEMOBUS de Berlin à Versailles, mémoire commune franco-allemande et transition**
- M. Emmanuel CARROZ du 23/08/2023 au 28/08/2023 à Essen et Halle (Allemagne)**

Adopté

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

AMENDEMENT

42-32248 SPORT : Tarifs d'accès aux activités sportives municipales

Mme MENNETRIER expose,

L'annexe 1 portant sur les dispositions relatives aux tarifs des activités sportives à compter du 1er septembre 2023, jointe au projet de délibération sur les tarifs d'accès aux activités sportives municipales, soumise en séance de la Commission Emancipations du 13 juin 2023, comportait une erreur en page 3.

Cet amendement a pour objet de soumettre au vote du Conseil la délibération avec l'annexe 1 corrigée, en pièce jointe.

Dispositions relatives aux tarifs des activités sportives à compter du 1^{er} septembre 2023

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute la saison sportive. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies. Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Pour chaque activité sportive, la ville a calculé le coût du service et il est accordé deux subventions : une **subvention générale** pour l'ensemble des usager-ères permettant de déterminer le tarif maximum de l'activité et une fois le tarif maximum déterminé une **subvention complémentaire personnalisée** en fonction du QF CNAF.

Pour cette dernière :

- En deçà du QF minimum, soit 419 € en 2023, l'usager est subventionné à hauteur de 90,82 % par rapport au tarif maximum ;
- Entre le QF minimum et le QF intermédiaire (équivalent à 4 SMIC) la subvention complémentaire passe de 90,82% à 20% de façon linéaire ;
- Entre le QF intermédiaire et le QF maximum la subvention complémentaire passe de 20% à 0% de façon linéaire ;
- Au-delà du QF maximum, l'usager-ère n'a pas de subvention complémentaire.

Le coût des activités a été déterminé sur la base des coûts de masse salariale liée à l'encadrement des activités par les éducateurs sportifs, des taux d'encadrement, des coûts spécifiques propres à certaines activités (locations d'équipements, matériel...), majorés des frais de structures et de gestion.

En fonction des activités sportives, le niveau de la subvention générale varie afin de garantir une accessibilité générale à l'activité. La définition des coûts des principales activités sportives proposées, de leur niveau de subventionnement et donc des tarifs maximums applicables est arrêtée ci-après.

A noter que les usagers ne résidant pas sur Grenoble (catégorie B), se voient appliquer un tarif majoré de 20% par rapport au tarif Grenoblois (catégorie A).

Par ailleurs, afin de simplifier la gestion de la facturation et les modalités de déduction des séances qui n'auraient pas pu être organisées par la ville du fait de contraintes sanitaires, sociales ou organisationnelles, il est proposé de fixer des tarifs par « séance ». Toute fois, pour garder une continuité pédagogique, l'inscription reste une inscription au semestre ou à la semaine pendant les vacances. Dans un souci de cohérence du parcours pédagogique et sportif, les usager-ères s'engagent à venir sur l'ensemble des séances de la période. La facturation se fait en fin de période, elle sera donc la suivante : tarif personnalisé multiplié par le nombre de séances organisées par la Ville.

CATEGORIES DE TARIFS

Catégorie A : Applicable aux adultes résidants à Grenoble et aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble ;
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA... ;
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie ;
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche.

Catégorie B : Applicable aux adultes résidant hors de Grenoble et enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble :

Catégorie C : Applicable aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance correspondant à 50 % du tarif maximum appliqué aux enfants grenoblois

TARIFS APPLICABLE

Les activités et les subventions générales accordées pour déterminer les tarifs maximum des différents usagers sont les suivantes.

| Activités sportives | Coût moyen par séance | Subvention générale | Tarif minimum / séance (cat A) QF 418 € | Tarif maximum / séance (cat A) QF 3000€ | Tarif maximum extérieurs (cat B) (A +20%) |
|--|-----------------------|---------------------|--|--|--|
| Semestre - Apprentissage natation | 16,09 € | 50 % | 0,74 € | 8,04 € | 9,65 € |
| Semestre - Aquaforme | 11,65 € | 30 % | 0,75 € | 8,15 € | 9,78 € |
| Semestre - Activités <=1h | 7,90 € | 30 % | 0,51 € | 5,53 € | 6,64 € |
| Semestre - Activités <=2h | 14,82 € | 30 % | 0,95 € | 10,38 € | 12,46 € |
| Semestre - Activités <=3h | 28,22 € | 30 % | 1,81 € | 19,75 € | 23,70 € |
| Semestre - SKI | 71,75 € | 20 % | 5,27 € | 57,40 € | 68,88 € |
| Semestre - VTT | 47,11 € | 50 % | 2,16 € | 23,56 € | 28,27 € |
| Vacances - Aquaforme | 10,94 € | 30 % | 0,70 € | 7,66 € | 9,19 € |
| Vacances - Apprentissage natation <=1h | 9,58 € | 50 % | 0,44 € | 4,79 € | 5,75 € |
| Vacances - Apprentissage natation >1h | 12,76 € | 50 % | 0,59 € | 6,38 € | 7,66 € |
| Vacances - Multi-activités | 49,29 € | 30 % | 3,17 € | 34,50 € | 41,40 € |
| Vacances - Activités Neige | 79,93 € | 20 % | 5,87 € | 63,95 € | 76,74 € |

La progressivité de la subvention complémentaire personnalisée évolue comme suit :

| Seuil de QF | Valeur QF CNAF | Subvention complémentaire personnalisée applicable au tarif maximum |
|---------------------------|----------------|---|
| QF min (RSA) | 419,00 € | 90,82% |
| QF intermédiaire (4 SMIC) | 1 808,00 € | 20% |
| QF max | 3 000,00 € | 0% |

Entre ces seuils, la progression de la subvention complémentaire personnalisée est linéaire.

Le tarif de l'activité pour la famille se détermine donc comme suit :

| |
|--|
| $\text{Tarif de l'activité pour l'utilisateur} = \text{Tarif maximum de l'activité} \times (1 - \text{Subvention complémentaire personnalisée})$ |
|--|

Adopté

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

Amendement à la délibération n°48-(31973)

SPORT Convention de mise à disposition de locaux et équipements sportifs sur la Presqu'île entre la SNCF et la ville de Grenoble.

Monsieur Olivier BERTRAND et Madame Céline MENNETRIER exposent,

Il convient :

- De corriger dans le corps de la convention en annexe de la délibération, à l'article 1^{er}, 2^{ème} paragraphe :

La réservation de la salle devra être effectuée par écrit, un mois au moins (au lieu de deux mois) avant la date de l'évènement auprès de la Maison des Habitant-es Chorier Berriat.

VILLE DE GRENOBLE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRÉCAIRE DE LOCAUX **et d'UTILISATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire, Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 26 juin 2023,

ci-après dénommée la Ville,

d'une part,

et

le Comité des Activités Sociales Interentreprises des Cheminots de Chambéry (CASI de Chambéry), représenté par son secrétaire, Philippe GAUTHIER

ci-après dénommé le CASI,

d'autre part.

Préambule :

Dans le cadre du projet urbain de la Presqu'île de Grenoble, et plus particulièrement des travaux d'aménagement du quartier Cambridge et de la rue Winston Churchill, un protocole relatif au projet de requalification des terrains de la SNCF, situés rue Winston Churchill à Grenoble, a été signé le 7 avril 2023 entre la SEM InnoVia Grenoble Durablement, aménageur de la ZAC Presqu'île, la SNCF SA et l'entreprise BioMérieux SA. Ce protocole vise la restructuration et la rénovation des équipements du CASI (Comité des Activités Sociales Interentreprises des Cheminots de Chambéry), de l'extension du site de BioMérieux et du développement de lots (CB3/CB4) de la ZAC Presqu'île.

Afin d'assurer la continuité des activités sociales et sportives du CASI pendant les travaux, la SNCF a demandé à la Ville de Grenoble de pouvoir disposer, pour relocaliser temporairement les activités du CASI, de :

- > la mise à disposition d'une salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes, sur demande préalable du CASI, jusqu'à 6 fois par an, et à raison d'une fois au moins par bimestre ;
- > le bénéfice de créneaux sportifs sur un terrain de foot à 7, à raison de deux fois par semaine, associé à un lieu en libre accès pour le stockage du matériel de foot,
- > un accès à un espace pour la pratique de la pétanque ;

- > la mise à disposition d'une salle sur Grenoble ou sur les communes des alentours en week-end pour l'organisation d'activités festives et/ou sociales (anniversaires, mariages...), à la demande du CASI ;
- > l'accès à un lieu de stockage de type garage pour du stockage de matériel jusqu'à la réception des équipements rénovés.

La présente convention a pour objet de décrire les modalités et conditions de la mise à disposition. La Ville de Grenoble met à disposition les locaux municipaux et les installations sportives municipales ci-après désignés au CASI qui les acceptent aux conditions suivantes définies ci-dessous.

Le CASI s'engage à respecter les dispositions de la présente convention sous peine de résiliation.

TITRE I – LOCAUX MIS A DISPOSITION et INSTALLATIONS SPORTIVES

Article 1 – Description des locaux et installation sportive

La Ville de Grenoble met gratuitement à disposition du CASI :

- la Salle Rouge sur le site Bouchayer-Viallet, située au 15 rue des Arts et Métiers, pour des réunions pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes (personnels, organisateurs et prestataires inclus) à raison de 6 journées (24h) par an, soit une fois par bimestre.

La réservation de la salle devra être effectuée par écrit, un mois au moins avant la date de l'évènement auprès de la Maison des Habitant-es Chorier Berriat :

mail : mdh.chorier-berriat@grenoble.fr

tél : 04.76.21.29.09

- le boulodrome de l'union de quartier Grenoble Confluence situé sur le quai de la Graille à Grenoble (dans le quartier Jean Macé), en accès libre.

- un lieu de stockage type garage en attente de réutilisation dans les nouveaux locaux.

- le bénéfice de créneaux sportifs sur un terrain de foot à 7, à raison de deux fois par semaine, associé à un lieu en libre accès pour le stockage du matériel de foot.

TITRE II – DURÉE DE LA CONVENTION - RÉSILIATION- CONCILIATION

Article 2 – Durée - Renouvellement

La présente mise à disposition prend effet à compter du 3 juillet 2023 pour la durée des travaux. Elle prendra fin à la date de réception des équipements sportifs faisant rénovés.

Article 3 – Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par le CASI de l'une quelconque des clauses du présent acte après une simple mise en demeure par lettre recommandée avec AR restée infructueuse dans un délai de deux mois

La présente convention pourra par ailleurs être résiliée par la Ville de Grenoble dans un délai de [60] jours à tout moment pour tous motifs d'intérêt général, après la mise en demeure notifiée à la SNCF et au CASI, par lettre recommandée avec accusé de réception. En pareille hypothèse, des solutions de substitution devront être proposées par la Ville de Grenoble au CASI pour permettre la poursuite des activités du CASI jusqu'au terme de la convention prévue à l'article 2.

Article 4 – Conciliation

Toute contestation entre la Ville et le CASI résultant de l'application de la présente convention ou des documents qui y sont annexés, fera l'objet d'une tentative de conciliation amiable entre les parties pendant les délais mentionnés à l'article 3 ci-dessus. En cas d'échec de la tentative de conciliation, le règlement du litige pourra être porté devant la juridiction administrative compétente.

TITRE III – CHARGES DE FLUIDES ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Article 5 – Prise en charge des fluides, écogestes et prévention des surconsommations

Les frais de fonctionnement des locaux et en particulier les consommations d'électricité, les abonnements et locations de compteurs, seront exceptionnellement pris en charge par la Ville.

Cette disposition pourra être revue en cas de comportement inadapté entraînant des surconsommations d'énergie.

La maintenance et l'entretien des installations de chauffage et de ventilation sera assuré par l'unité exploitation du service Transition Énergétique de la Ville de Grenoble. En cas de problème de chauffage ou de ventilation l'association devra appeler l'unité contact du Service Intervention de Proximité de la Ville de Grenoble du lundi au vendredi : de 7h30 à 16h30 au 04.76.76.39.99.

Les locaux techniques devront rester totalement accessibles aux équipes de maintenance et aucun matériel ou autre ne devra être entreposé dans les locaux techniques par l'association.

La Ville de Grenoble s'est engagée, à travers sa politique air-énergie-climat, à lutter contre le dérèglement climatique et à réduire sa dépendance à l'énergie. Pour les bâtiments municipaux, cela signifie, pour la période 2017-2030 : réduire les consommations d'énergie de 22 %, les émissions de gaz à effet de serre engendrées de 39 %, optimiser et limiter les consommations d'eau (objectif chiffré non défini). L'implication du CASI par des comportements écoresponsables, est indispensable pour atteindre ces objectifs.

Pour obtenir plus d'informations sur les écogestes et la prévention des surconsommations, l'Association pourra contacter le service Transition Énergétique à energie.admin@grenoble.

TITRE IV – MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION

Article 6 – État des lieux

Des états des lieux d'entrée et de sortie pourront être dressés au moment de la prise de possession des locaux et à la sortie à l'initiative de la Ville. En cas de dégradations, au vu de ces pièces, un devis de réparation à la charge du CASI pourra être établi par la Ville.

Article 7 – Conditions de mise à disposition

Article 7- 1 : Conditions de mise à disposition des locaux

La présente mise à disposition est faite aux clauses et conditions générales et spécifiques que le CASI s'oblige à exécuter et à accomplir à savoir :

- Le CASI s'interdit d'élever aucune réclamation contre la Ville en raison de dégâts causés par des cas fortuits ou force majeure, tels que gelées, infiltrations, inondations...
- Le CASI renonce à tout recours contre la Ville du fait de troubles de jouissance ou dommages causés par des tiers. Il supportera sans pouvoir réclamer aucune indemnité ni aucun droit à relogement, quelle que soit leur durée, tous travaux que la Ville jugerait utiles d'effectuer.
- Le CASI s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent le jour de l'entrée en jouissance des locaux et équipements sportifs. Il les entretiendra en bon état de propreté et de réparations locatives.
- D'une manière générale, en cas de réparation des installations incombant au propriétaire ou installées par lui, mais résultant d'une mauvaise utilisation du CASI ou d'un défaut d'entretien, le coût de la réparation sera supporté par le CASI.

**ELLE NE POURRA MODIFIER L'ETAT DES LIEUX QU'AVEC LE
CONSENTEMENT ECRIT DE LA VILLE.**

- Les améliorations apportées aux locaux resteront en fin d'occupation propriété de la Ville, sans indemnité, à moins que celle-ci ne préfère demander le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état primitif.
- Le CASI est autorisé à mettre à disposition gratuitement tout ou partie des locaux et des équipements visés à l'article 1^{er} aux associations rattachées au CASI, étant précisé que cette mise à disposition se déroulera sous la responsabilité pleine et entière du CASI, qui demeure en tout état de cause seul et unique interlocuteur de la Ville. Il appartiendra donc au CASI signataire du présent acte, d'être dûment assuré.
- Le CASI s'interdit, sauf autorisation expresse et préalable de la Ville, de mettre ces locaux et équipements à disposition de tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, autre que les associations rattachées aux CASI (voir supra). En cas d'accord écrit de la Ville après demande motivée du CASI,

l'accès aux locaux et équipements sportifs et leur occupation par des tiers auront lieu là aussi sous la responsabilité pleine et entière du CASI, qui demeurera seul et unique interlocuteur de la Ville. Il appartiendra donc au CASI, de veiller à ce que les tiers accueillis soient dûment assurés.

- Le CASI s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour qu'il ne soit causé aucun dommage ni trouble à la paisible jouissance des occupants des bâtiments mis à disposition et des immeubles voisins.
- Le CASI aura, pour la durée de son occupation dans les locaux et équipements sportifs mis à disposition, l'utilisation des équipements afférents aux locaux. Une prise en charge et un inventaire détaillé pourront être établis, à l'initiative de la Ville, et signés des deux parties à l'entrée dans les lieux.
- Le CASI fera son affaire du renouvellement des matériels mis à disposition dans les locaux et équipements sportifs en cas de dégradation.
- Le CASI laissera les services de la Ville visiter les lieux ou les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire.
- Le CASI s'engage à assurer à ses frais, le nettoyage des locaux mis à disposition par la Ville.

Article 7- 2 : Conditions de mise à disposition des installations sportives

Le CASI s'engage à :

- respecter strictement les horaires fixés au titre des créneaux attribués. La Ville de Grenoble fixe l'attribution des créneaux en fonctions des demandes, des disponibilités, de la nature de l'activité pratiquée et des orientations retenues en matière d'utilisation des installations sportives dont elle est propriétaire. Avant le début de chaque saison scolaire/sportive, la Direction des sports transmet à chaque structure bénéficiaire une autorisation qui précise les lieux, dates et horaires d'utilisation.
- utiliser les équipements sportifs et le matériel municipal pour un usage conforme à l'utilisation préalablement définie et autorisée ;
- signaler à la Ville tout changement d'affectation ;
- noter le nombre d'utilisateurs ayant été présents sur le créneau réservé sur les feuilles de fréquentations présentes dans les équipements sportifs ;
- autoriser l'accès au local et aux équipements sportifs exclusivement à ses adhérent-es.

Certains matériels mis à disposition à des fins d'activité sportive ou de jeu nécessitent des exigences de sécurité, conformément aux articles R322-19 à R 322-26 du Code du Sport. Cela concerne les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et les buts de basket-ball, en vue d'éviter tout risque de chute, de renversement ou de basculement. Sont exclus les buts légers dont le poids total est inférieur à 10 kg.

Le CASI est tenu de vérifier, préalablement à toute séance sportive, que les structures mobiles sont en bon état et correctement fixées tel qu'indiqué sur les mentions d'avertissement qu'elles comportent. Le dispositif de fixation ou de contrepoids permettant d'assurer la stabilité de la

structure.

Les mentions d'avertissements aux utilisateurs, rappellent le mode d'installation et d'utilisation de la structure ainsi que les risques liés à ces opérations. En cas d'absence de ces mentions, le CASI avertira la Direction des sports.

Une démonstration de manipulation des structures mobiles sera réalisée par la Direction des Sports au CASI avant la première utilisation.

Toute structure présentant un danger doit être immédiatement rendue inaccessible à l'ensemble des usager-ères de l'installation. Le CASI s'engage à ne pas modifier le matériel, notamment le système de contrepoids, ce qui risquerait de rendre le matériel dangereux et non conforme aux normes en vigueur.

Après chaque utilisation, le CASI s'engage à :

- sortir la structure du terrain et à la fixer à l'endroit de stockage en dehors du terrain de jeu, défini par avance par la Direction des Sports,

- vérifier que la structure déplacée et neutralisée est bien fixée aux systèmes prévus à cet effet (chaîne et cadenas, encrage au sol...) de manière à être rendue inutilisable ou inaccessible (stockée dans un lieu fermé), conformément au Code du sport.

Dans le cas où le matériel ne permettrait pas un usage normal, le/la participant-e et/ou le/la responsable de groupe, le/la représentant-e de l'association ou de la structure ou l'enseignant-e ne pourront prétendre à aucun droit de prêt d'un autre matériel, ni à son remplacement à neuf.

En cas d'utilisation non conforme à l'usage prévu de la structure mobile et/ou non conforme aux instructions de la notice d'utilisation, la responsabilité de la Ville de Grenoble ne peut être engagée.

- respecter la réglementation spécifique aux activités pratiquées, particulièrement en ce qui concerne les conditions d'encadrement et de qualification du personnel ;

- respecter scrupuleusement le règlement intérieur et les règles de sécurité propres à chaque installation sportive ;

- faire respecter les règles de sécurité aux participant-e

TITRE V – SÉCURITÉ

Article 8-1 : Sécurité des locaux

Le CASI en tant que personne morale et ses dirigeants étant civilement et pénalement responsables, il est donc de sa responsabilité pleine et entière de respecter et de faire respecter les consignes suivantes :

- Les issues de secours et les voies de circulation et dégagement ne doivent en aucun cas pendant le déroulement des activités être obstruées par des tables, sièges, ou tout autre matériel pouvant gêner une évacuation en cas de sinistre.

- Ne pas admettre plus de public que l'effectif prévu autorisé (se renseigner auprès du Service Patrimoine et Utilisateurs en tant que gestionnaire du bâtiment ou du Service Sécurité Civile).

- Veiller au bon fonctionnement des différents moyens de secours mis à votre disposition : extincteurs, blocs d'éclairage de sécurité, éclairage de balisage des sorties...
- En cas de défaut constaté lors de la veille quotidienne et des exercices périodiques, envoyer rapidement un mail à l'adresse suivante : contact.batiment@grenoble.fr.
- Veiller à la diffusion et l'application des consignes de sécurité par les utilisateurs du bâtiment.
- Les consignes d'évacuation et la manipulation des moyens de secours devront être portés à la connaissance du CASI
- Stricte interdiction de faire du feu et de se servir d'une bouteille de gaz.

Le stockage de tous produits et matériaux dangereux ou inflammables est strictement interdit.

- En cas d'incendie, les responsables sont tenus :
 - d'organiser l'évacuation des personnes présentes ou mettre en sécurité les personnes en situation de handicap qui le nécessitent,
 - de limiter la propagation de l'incendie,
 - de favoriser l'intervention de secours (tel : n°18 ou 112).

Tout changement d'activité devra donc au préalable avoir obtenu l'autorisation des Services municipaux.

D'une manière générale, le CASI devra respecter les réglementations relatives à la sécurité. Il devra mettre tout en œuvre pour appliquer les prescriptions émises par les autorités compétentes et par les organismes chargés des contrôles techniques périodiques.

Le Service Sécurité Civile est à la disposition du CASI pour tous renseignements complémentaires relatifs à la sécurité de cet établissement et de ses activités ainsi que pour répondre à toutes questions relatives à la sécurité des biens et des personnes.

Article 8-2 : Sécurité des installations sportives :

Article 8-2-1 : Dispositions relatives à la sécurité des lieux :

Le CASI s'engage à :

- respecter scrupuleusement le règlement intérieur et les règles de sécurité propres à chaque installation sportive ;
- faire respecter les règles de sécurité aux participant-es ;
- visiter les installations sportives préalablement à leur utilisation ;
- constater l'emplacement des dispositifs d'alarme et des moyens d'extinction ;
- connaître les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers et des dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel. À défaut, le service gestionnaire de l'équipement sportif devra être informé par le CASI ;
- laisser libre les issues de secours et les voies d'accès durant l'activité et/ou la manifestation ;

- connaître l'effectif maximal admissible dans chacune des salles réservées (se renseigner auprès de la Direction des Sports) ;
- permettre aux agents de la Ville de Grenoble d'accéder à l'ensemble des équipements ;
- contrôler les entrées et les sorties des participant-es ;
- prendre en charge le coût des réparations des installations ou du matériel supporté par la Ville et résultant des dégradations commises par le CASI et les personnes qu'il a reçues, et qui auront été constatées par les services de la Ville de Grenoble ;
- communiquer à la Direction des Sports, dans le cadre d'une manifestation, un plan d'installation de la salle et de la puissance électrique souhaitée ;
- respecter les décrets relatifs aux ouvertures de buvettes temporaires dans les enceintes sportives, la vente et/ou la distribution de boissons alcoolisées ;
- ne pas transformer les locaux ou équipements sans l'accord écrit de la Ville ;
- informer la Direction des Sports de l'équipement sportif de toute utilisation des moyens de secours mis à disposition par la Ville (extincteur, défibrillateur, matériel d'oxygénothérapie...).

Article 8-2-2 : Dispositions relatives à la Sécurité incendie

Le CASI s'engage à :

- ne pas stocker et utiliser des produits dangereux ou inflammables (ex : bouteilles de gaz, huile de friture...)
- assurer la présence d'un agent de sécurité incendie (SSIAP 1) dans les équipements sportifs :
 - . pour toute manifestation de nature non sportive,
 - . pour toute manifestation sportive dont la Fréquentation Maximale Instantanée est supérieure à 300 personnes,
 - . pour toute manifestation à la halle Clémenceau ;
- connaître les consignes générales de sécurité et des éventuelles mesures particulières données par la Ville et à les respecter ;
- consulter le plan d'équipement et le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) ;
- être en possession d'un téléphone portable en état de fonctionnement durant la totalité des heures de présence dans l'établissement sportif. Celui-ci sera le principal moyen de contacter les secours en cas de nécessité ;
- assurer les missions de sécurité incendie telles que définies dans l'article MS46 du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public, et notamment pour ce qui est des personnes en situation de handicap.

Charge au CASI de transmettre les informations relatives à la sécurité incendie à l'ensemble des intervenants présents lors de l'événement.

Article 8-2-3 : Dispositions relatives à l'entretien et la tranquillité publique :

Le CASI s'engage et déclare :

- ne troubler en aucune manière la tranquillité publique ;
- assurer le nettoyage des locaux utilisés et des voies d'accès de manière à ce qu'à l'issue de la période d'utilisation les locaux soient rendus en bon état de propreté ;
- nettoyer tous débris de verre ou résidus dangereux ;
- utiliser les locaux dans le respect de l'ordre, la tranquillité publique, l'hygiène et la santé de tous ;
- vérifier la fermeture des portes, des fenêtres ainsi que l'extinction des lumières après leur

utilisation,

- utiliser les lieux dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir exiger de la Ville aucune remise en l'état, ni réparation de quelque nature que ce soit, ni aucun travaux, ni lui faire aucune réclamation quelconque à ce sujet.

En cas de carences constatées du CASI, les travaux relatifs à l'entretien de l'équipement pourront être réalisés par la Ville à ses frais.

Article 8-2-4 : Conditions d'accès :

Dans le cas où l'équipement sportif n'est pas gardienné, un badge ou une clé pourra être remis au responsable du CASI dûment identifié auprès du service gestionnaire.

En cas de perte du badge ou de la clé, les frais occasionnés seront refacturés au CASI

Article 9 – Contrôles et maintenances des équipements techniques

La Ville de Grenoble prend en charge l'ensemble des contrats de contrôle et de maintenance des équipements techniques (ascenseurs, portes automatiques, rideaux métalliques, alarme incendie ...) sauf indication contraire.

Les actions correctives issues de ces contrôles et maintenances sont à la charge de la Ville de Grenoble, y compris les pannes sauf si celles-ci sont liées à une mauvaise utilisation avérée des matériels par le CASI sur constat de la société en charge de la réparation.

TITRE VI – ASSURANCES

Article 10 - Assurances

Le CASI devra obligatoirement souscrire et présenter, avant prise de possession, une police d'assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages qui pourraient être causés du fait de son activité et de son occupation.

Elle fera son affaire des garanties vol, incendie, dégâts des eaux et tous dommages pouvant survenir à ses biens propres et à ceux des personnes qu'elle accueillera.

Concernant les risques d'occupant, le CASI s'engage à se garantir contre les risques locatifs à hauteur de 4 575 000 €, et contre le recours des voisins et des tiers à la suite de tout sinistre pouvant atteindre les biens meubles et immeubles mis à sa disposition, quelles que soient la nature et l'origine des dommages.

Le CASI devra par la suite justifier de son assurance chaque année et, le cas échéant, sur simple demande de la Ville.

Comme convenu à l'article 7-1, le CASI demeure le seul interlocuteur de la Ville, et devra faire en sorte que tout autre tiers dont les équipements seraient mis à disposition soient assurés dans les conditions décrites au présent article.

TITRE VII – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 11 – Information et libertés

Le CASI est informée que dans le cadre de la présente convention, les données à caractère personnel : nom et prénom de son président, domicile de l'association feront l'objet d'un traitement informatisé par le Service Patrimoine et Utilisateurs de la Ville de Grenoble.

Ce traitement a comme finalités : le recensement exhaustif des personnes physiques ou morales occupantes du domaine public ou privé communal et la perception des redevances et facturations rattachées à cette occupation le cas échéant.

Les données collectées seront communiquées au besoin à l'Administration Fiscale et au Trésor Public. Elles sont conservées par le Service Patrimoine et Utilisateurs de la Ville de Grenoble tant que le CASI occupera les locaux mis à disposition. Elles seront archivées dans le délai d'une année après la fin de cette occupation.

Le représentant légal du CASI, a la possibilité d'avoir accès aux données collectées le concernant et le cas échéant de les faire modifier. Pour exercer ces droits, il s'adressera par courrier à l'adresse : contact.occupation@grenoble.fr. Il pourra saisir au besoin le délégué à la protection des données de la Ville de Grenoble par courrier ou à l'adresse : dpo@grenoble.fr

Grenoble le,

Pour le CASI

Le

Pour la Ville de Grenoble

Le

Adopté

Conseil Municipal du 26/06/2023

AMENDEMENT A LA DÉLIBÉRATION N° 114-32454

DESIGNATIONS : Modifications des représentant-es de la ville de Grenoble auprès de l'AGECSA (Association de Gestion des Centres de Santé).

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Il convient de modifier la dernière phrase du corps comme suit :

Il convient de procéder au remplacement du représentant titulaire **et du représentant suppléant** de la ville de Grenoble au sein du Conseil d'administration de cette association.

Adopté

VOEUX

Vœu en faveur d'une Loi "Evin" Climat et Condition Animale

Pour la suppression des publicités faisant la promotion de produits ou services écocides

La publicité induit deux grands écueils pour l'avenir du vivant : c'est à la fois un frein majeur aux transitions écologiques du fait des imaginaires qu'elle véhicule ; mais c'est aussi une pollution intrinsèque de nos espaces publics, de l'environnement, et une atteinte sévère à la condition animale.

Un récent sondage¹ a montré que 65 % des Français-es étaient favorables à une interdiction des publicités pour les marques qui contribuent au changement climatique. Le rapport du Giec envisage la « régulation de la publicité » comme un outil à mobiliser pour limiter le réchauffement climatique.

La Convention Citoyenne pour le Climat a d'ailleurs proposé en ce sens de "*Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation*" et pour ce faire :

- *Interdire de manière efficace et opérante la publicité des produits les plus émetteurs de GES², sur tous les supports publicitaires*
- *Réguler la publicité pour limiter fortement les incitations quotidiennes et non-choisies à la consommation.*
- *Mettre en place des mentions pour inciter à moins consommer*

Le message citoyen à l'endroit des classes politiques est clair : le modèle néolibéral, duquel les intérêts privés passent avant l'intérêt général, est incompatible avec l'urgence climatique. Pour mettre fin à la consommation excessive de produits écocides, il faut commencer par en réguler la publicité.

Des secteurs économiques et industriels déjà reconnus comme responsables

Étant un instrument de domination culturelle, la publicité n'influe pas seulement sur la consommation de produits et services néfastes pour le vivant, elle normalise aussi des imaginaires et des pratiques. Son efficacité tient justement en ce qu'elle tend à transmettre des modèles de comportement et des valeurs symboliques présentés comme vertueux, pour servir un intérêt privé purement économique, détaché de toute considération environnementale, sanitaire ou éthique.

Parmi les activités illustrant parfaitement ces problématiques, nous distinguons trois secteurs d'activités particulièrement perniciox : l'industrie des produits d'origine animale, les véhicules à moteurs thermiques, et les vols commerciaux ou voyages en avion long courriers. Ces trois secteurs industriels sont clairement incriminés dans le rapport du GIEC, ils correspondent aux domaines où les marges de manœuvre sont les plus importantes au regard de l'effort à fournir.

- **Energies fossiles**

Selon la DGAC³ et la SNCF⁴, un passager en avion émet 56 fois plus de CO₂ que celui en TGV, soit 79 kg d'équivalent CO₂ par passager en avion contre 1,374 kg d'équivalent CO₂ par passager en

¹Sondage BVA – Greenpeace, juin 2020

²Gaz à effet de serre

³[Statistiques de la DGAC](#) et [Eco-calculateur DGAC](#)

⁴[Open data SNCF](#)

train. Les avions émettent également d'autres gaz à effet de serre, tels que la vapeur d'eau, l'oxyde d'azote et les particules fines, qui contribuent également au réchauffement climatique.

En ce qui concerne l'industrie automobile, selon le ministère de la Transition écologique et solidaire lui-même, les voitures à moteur thermique sont responsables de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre en France, et sont donc un contributeur majeur au changement climatique.

En juin 2023, le Secrétaire général de l'ONU António Guterres a d'ailleurs appelé à l'élimination des combustibles fossiles afin d'éviter une « catastrophe climatique ». À cet égard, il a fustigé le manque d'ambition des élus vis-à-vis du climat. Il appartient à chaque commune de prendre ses responsabilités sur ce sujet, indépendamment des décisions gouvernementales qui sont encore très insuffisantes.

En France, la pollution de l'air extérieur engendre 48 000 décès prématurés par an⁵, soit 9 % de la mortalité en France et une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans. Le coût sanitaire annuel total atteint 100 milliards d'euros, selon l'évaluation de la commission d'enquête du Sénat.

Localement, l'étude Mobil'air, menée par sept laboratoires de l'université Grenoble Alpes en 2021 a démontré que la promotion des modes actifs de déplacement (notamment un doublement de la part modale du vélo), conjuguée à une action sur l'éradication du chauffage au bois non performant permettrait de réduire cette mortalité des deux tiers.

- **Élevage industriel**

Les effets néfastes de l'élevage industriel sur le climat sont connus. Déforestation, transformation d'écosystèmes destinés à la pâture des animaux et aux cultures approvisionnant les élevages, émission de gaz à effet de serre, consommation massive des ressources en eau, eutrophisation, pluies acides, etc. Les conséquences sont nombreuses et hétéroclites, seule constante, leur caractère mortifère

L'élevage serait responsable de 14,5% à 51% des émissions globales de gaz à effet de serre selon les estimations⁶. En France, d'après l'INSEE, les ménages achètent 242g par jour et par personne de viande, poisson et oeufs. D'après le CIV, la consommation effective de viande de ruminants est de 35,3g par jour et par personne. Le GIEC estime que la simple application des recommandations nutritionnelles de l'école de santé publique de Harvard, qui conseillent de limiter la consommation moyenne de viande de ruminants à 10g par jour et la consommation des autres viandes, du poisson et des oeufs à 80g par jour, permettrait de réduire de 36% les émissions de GES d'origine agricole, et de 8% les émissions totales. Cette simple mesure serait aussi efficace que de diviser par deux l'ensemble du trafic routier mondial.

Par ailleurs, produire de la viande et des produits laitiers monopolise 83 % des terres agricoles mondiales (culture d'aliments pour animaux, tels que les céréales et le soja). Or, la production de calories consommées correspondante ne représente que 18 % de l'ensemble des calories consommées, soit un important gaspillage des ressources. Ces terres sont souvent issues de la déforestation. C'est pourquoi la production de viande et de produits laitiers est la principale cause de l'extinction de masse des espèces animales et contribue au phénomène de l'effet de serre.

⁵Étude « Santé Publique France »

⁶Étude FAO 2013, étude Worldwatch Institute 2009, étude Institute for Climate Economics 2019

De plus, l'activité d'élevage industriel aggrave également la pénurie d'eau dans le monde. La gestion de cette ressource devient préoccupante en France, comme le montre les récents épisodes de sécheresse ou l'affaiblissement des niveaux des cours d'eau et des nappes phréatiques. Environ 30 % de l'eau utilisée dans le monde sert à la production de produits d'origine animale, notamment pour la culture des aliments destinés aux animaux d'élevage. Parmi tous les produits d'origine animale, la viande de bœuf est celle qui consomme le plus d'eau. La production d'un kilo de viande de bœuf nécessite jusqu'à 15 300 litres⁷ d'eau.

Les pandémies récentes mettent en évidence les risques associés à l'élevage industriel, où les maladies se propagent rapidement, y compris les zoonoses transmissibles à l'homme. Selon l'OMS, 60 % des agents pathogènes humains sont d'origine animale, et 75 % des maladies animales émergentes peuvent nous infecter⁸. La déforestation, l'élevage intensif et l'antibiorésistance sont identifiés comme des facteurs favorisant l'émergence des zoonoses, menaçant la biodiversité et augmentant les risques pour les humains et les animaux domestiques⁹. Les élevages intensifs favorisent l'apparition de maladies infectieuses, nécessitant l'utilisation massive d'antibiotiques. En France en 2020, 38 % des antibiotiques consommés l'ont été par les animaux d'élevage, contribuant ainsi à l'émergence de souches bactériennes résistantes¹⁰.

À l'échelle individuelle, la surconsommation de viande, en particulier de viande rouge, tend à augmenter le risque de certaines maladies (comme le cancer du côlon, les maladies cardiovasculaires, l'obésité ou le diabète de type 2), et plus généralement la mortalité¹¹. Les liens entre la consommation de viande rouge et ces maladies chroniques ont été également appuyés par l'Anses dans son dernier rapport¹².

Enfin, la consommation excessive de produits d'origine animale a des conséquences directes sur les animaux destinés à l'alimentation. Pour produire une quantité aussi massive de viande, il est nécessaire de les entasser, de les sélectionner génétiquement pour obtenir des corps déformés, et de les soumettre à des mutilations afin de les adapter à des conditions de vie qui limitent considérablement leurs comportements naturels. En France, sur plus d'un milliard d'animaux abattus chaque année (3 millions par jour pour les animaux terrestres uniquement), au moins 850 millions, soit environ 8 animaux sur 10, sont confinés dans des élevages intensifs sans accès à l'extérieur. Selon des chercheurs de l'INRAE et du CNRS, cette situation ne peut être améliorée, car les systèmes d'élevage intensif sont en totale contradiction avec le bien-être animal.

Faire preuve de responsabilité : interdire les publicités écocides

Il est donc impératif de réduire la consommation de viande pour lutter contre le changement climatique et réduire son impact sur la santé humaine et sur la condition animale. Pour y parvenir, limiter la publicité pour les produits d'origine animale est un pas nécessaire afin de faire évoluer nos pratiques de consommation.

⁷FAO, the State of Food and and Agriculture, 2020.

⁸Lesage M., 2014. [« Zoonoses émergentes et réémergentes : enjeux et perspectives »](#), Centre d'études et de prospectives, Analyse n° 66, janvier 2014.

⁹CNRS, Communiqué de presse du 22 juillet 2020. [Accroissement du bétail : un facteur pandémique mondial](#)

¹⁰Anses, 2021. [Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2020](#), 102 p. (p. 16).

¹¹Bernstein P. et al., 2012. [« Red Meat Consumption and Mortality: Results from 2 Prospective Cohort Studies »](#), Archives of Internal Medicine, 172(7), p. 555-563. doi:10.1001/archinternmed.2011.2287.

¹²Anses, 2017. [Étude des relations entre consommation de groupes d'aliments et risque de maladies chroniques non transmissibles.](#)

Dans ce contexte avéré et établi de crise climatique grave, il est indécent d'être quotidiennement bombardés de publicités qui nous incitent à consommer ces produits qui contribuent grandement au changement climatique.

Pour le bien de notre planète, de notre santé, et de tous les animaux, nous avons besoin de publicités positives qui vantent les mérites de produits sains et respectueux de la Terre et des animaux, humains et non humains.

C'est exactement dans cette perspective que la loi réglemente les publicités vantant la consommation de tabac ou d'alcool.

Il n'est aujourd'hui plus possible, presque intolérable de dire aux gens qu'il y a une crise climatique et de les inciter à acheter des produits qui y contribuent. L'interdiction de la publicité concernant ces activités incitant à la consommation des produits ou services les plus polluants pose ainsi un premier jalon du recul de leur présence dans l'espace culturel commun, et donc, à terme, de leurs consommations.

Il conviendra d'encourager et de favoriser l'information et la communication autour de produits, services et comportements écoresponsables. Les citoyen-nes ne doivent plus faire leurs choix de consommation sous l'influence de publicités véhiculant des fétiches mortifères, créées par les entreprises des secteurs les plus écocides.

Notons qu'en France, l'interdiction de la publicité pour les énergies fossiles est l'une des rares mesures réellement mise en œuvre parmi les nombreuses propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat – qui recommandait également la fin de la publicité pour les produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Aux Pays-Bas, la ville de Haarlem a pris la décision d'interdire la publicité de produits carnés sur ses bus, abris et écrans publics, une première mondiale. La municipalité espère inciter ses habitants à réduire leur consommation de viande et, ainsi, leur impact environnemental. L'interdiction, convenue l'année dernière, sera effective à partir de 2024. Plus globalement, des villes comme Amsterdam, Leyde ou La Haye ont déjà interdit les publicités pour l'avion, les voitures à essence ou les combustibles fossiles.

Fin de la publicité à Grenoble : une décision à étendre à l'échelle nationale

Depuis 2014, la municipalité de Grenoble a mis en œuvre diverses mesures visant à réduire la présence de publicités dans l'espace public. En 2015, un Règlement Local de Publicité (RLP) a été adopté, entraînant une réduction de la taille et du nombre de panneaux publicitaires dans la ville, ainsi que l'interdiction des publicités lumineuses, des publicités pour les voitures et les produits polluants. Parallèlement, une campagne de sensibilisation a été lancée pour encourager les entreprises à réduire leur impact environnemental en matière de publicité. Des initiatives telles que Oupub ont été mises en place pour accompagner les acteurs vers une activité publicitaire plus responsable, en accord avec les nouvelles normes d'éthique écologique. Malgré cela, la publicité subsiste dans les abribus (notamment en raison du contrat entre le SMTC et JCDecaux jusqu'en 2031) et dans certaines copropriétés visibles depuis l'espace public, bien que le RLP interdise totalement la publicité sur plus de 90% du territoire.

Il n'en demeure pas moins que la politique menée à Grenoble a permis une réduction significative de la pollution numérique et lumineuse, et que les Grenoblois-es peuvent désormais circuler sans être contraint-es, par ce qu'il leur était imposé au regard, d'offrir leur attention à des marques écocides.

Cette réussite doit pouvoir servir d'exemple et le modèle grenoblois doit être étendu à l'échelle nationale pour que l'ensemble des Français-es puisse profiter de cette avancée écologique et sociale.

En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Grenoble demande au Gouvernement :

- d'entamer une réflexion quant à un encadrement juridique de la publicité dans l'espace public selon des critères environnementaux, en se fixant l'objectif d'empêcher la publicité relative à des produits et services tels que les voyages en avion, les véhicules à moteurs fossiles, les produits issus d'élevages industriels, ainsi que la publicité émanant d'entreprises responsables du raffinage, de la distribution et/ou de la vente de carburants fossiles ;

- d'appliquer sans filtre la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat pour réguler la publicité afin de réduire les incitations à la surconsommation

Conseil municipal du lundi 26 juin 2023

Voeu proposé par le groupe Nouveau Regard, présenté par Emilie Chalas et amendé par le groupe Grenoble en commun.

Voeu demandant au gouvernement de mettre en place des mesures plus volontaristes en matière de rémunération des fonctionnaires afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents publics et de rendre plus attractifs les métiers de la fonction publique

Le 12 juin, le ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé un ensemble de mesures ayant pour objectif de revaloriser les rémunérations de la fonction publique, particulièrement pour les salaires les plus bas : augmentation de 1,5% du point d'indice des fonctionnaires, attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024, prime "pouvoir d'achat"...

Avec un point d'indice quasiment gelé depuis 2010 et une augmentation du salaire moyen net du secteur public de 8,83% entre 2013 et 2020 contre 14,35 % pour le privé, les mesures annoncées nous paraissent insuffisantes pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics qui n'a cessé de s'effriter. Les agents les plus touchés sont évidemment les premiers échelons, les temps partiels, les agents horaires et souvent en conséquence, les femmes. Les grilles indiciaires n'étant pas indexées sur l'augmentation du SMIC, celui-ci a progressé beaucoup plus vite que le salaire moyen de la fonction publique avec comme conséquence une part plus importante d'agents de catégories B et C rémunérés au SMIC voire moins. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous voyons souvent en conseil municipal le rehaussement des indices inférieurs au SMIC. Plusieurs décrets ont dû être pris en ce sens par le ministère de la transformation et de la fonction publique pour remettre à niveau les rémunérations conformément au statut de la fonction publique. Mais ces revalorisations successives écrasent les échelles de salaires et donc la capacité d'évolution des salaires : Nous parlons de 1,1 millions de fonctionnaires payés au SMIC (agents de catégorie C jusqu'à 12 ans d'ancienneté et de catégorie B jusqu'à 3 ans d'ancienneté).

Les difficultés de recrutement dans la fonction publique en général et dans les collectivités territoriales en particulier témoignent du manque d'attractivité de la fonction publique. A titre d'exemple : en 2011, il y avait 12 candidats aux concours pour un admis contre cinq pour un aujourd'hui. Si la rémunération n'est pas l'unique facteur d'attractivité des métiers de la fonction publique (conditions de travail, concours, déroulement de carrière, missions...), sa faiblesse en est la cause principale.

Adopté

Avec un taux d'inflation d'environ 6% entre juin 2022 et juin 2023, le pouvoir d'achat des agents est fortement impacté. Dans ce contexte, l'augmentation annoncée de 1,5% ne nous semble pas assez encourageante. Par ailleurs, l'absence d'obligation pour la fonction publique territoriale de verser la prime "pouvoir d'achat" est incompréhensible car l'objectif de cette prime est justement d'augmenter les rémunérations les plus basses inférieures à 3250€ brut, et c'est la fonction publique territoriale qui compte le plus d'agents de catégorie C.

Pour ces raisons, le conseil municipal de la ville de Grenoble demande au gouvernement de mettre en place des mesures plus volontaristes en matière de rémunération des fonctionnaires afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents publics et de rendre plus attractifs les métiers de la fonction publique. Ces mesures pourraient a minima être les suivantes :

- **Augmenter le point d'indice de 10% et non de 1,5% au 1er juillet 2023 ;**
- **Compenser de manière rétroactive l'augmentation du point d'indice aux collectivités locales ;**
- **Mettre en place une formule d'indexation de la valeur du point sur l'inflation à la fois pour donner des perspectives salariales aux agent-es publics et de la visibilité aux employeurs publics.**

GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Vœu

Utilisation de l'aire d'accueil provisoire de la friche ex Allibert pour résorber les campements à Grenoble

En l'absence d'aire de grand passage métropolitaine pour l'accueil des gens du voyage, Grenoble Alpes Métropole a obtenu un agrément de la Préfecture pour réaliser une aire d'accueil provisoire, pour l'été, sur deux hectares du terrain de la friche ex-Allibert. Les communes de Grenoble et Echirolles ont donné leur accord.

Nous regrettons cette décision imposée aux quartiers riverains sans concertation. Ils ont supporté pendant un an un bidonville, pendant 15 ans la friche ex-Allibert, et comme partout les dégradations et l'insécurité. Ils ne devraient pas être le réceptacle, même provisoire, des manquements de la Métropole dans le domaine des gens du voyage.

Parallèlement, la ville de Grenoble compte de nombreux campements sauvages sur son territoire. Rue Diderot, un bidonville génère de multiples nuisances pour les riverains depuis des années. Au Clos d'or, malgré les alertes incessantes des riverains, un campement grossit chaque semaine juste devant l'habitation d'une riveraine. Non loin de là, le parc de l'alliance a été occupé plusieurs années d'affilée jusqu'à être fermé temporairement pour éviter la réinstallation. Sa réouverture récente sans aucun aménagement pour empêcher un nouveau campement inquiète les habitants.

L'aire d'accueil d'Allibert sera équipée de sanitaires, de l'eau, de l'électricité, et un système de gestion des déchets sera mis en place. Elle permettrait, au moins temporairement, un accueil plus digne des personnes installées dans ces campements sauvages en leur fournissant les services de première nécessité. Et le transfert de ces personnes sur ce site permettrait de faire cesser les nuisances que supportent les Grenoblois qui vivent à proximité des campements.

En conséquence, le Conseil Municipal de la ville de Grenoble demande à Grenoble Alpes Métropole :

- **d'aménager l'aire d'accueil de la friche ex Allibert de manière à pouvoir accueillir également les occupants des campements installés à Grenoble, particulièrement au Clos d'Or et à Diderot.**
- **d'engager le déménagement de ces campements sur le terrain ex Allibert en lien avec la ville et la Préfecture.**

Conseil municipal du 26 juin 2023

Voeu

**Pour un Grenelle suivi d'un plan Marshall du logement et de la construction
adressé à**

Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre

proposé par

**Hosny Ben Redjeb pour le Groupe « l'Avenir Ensemble en Confiance » et amendé par le
Groupe Grenoble en commun.**

La France est entrée dans une pénurie de logements doublée d'une panne de la construction qui nécessite de lancer au plus vite un véritable « plan Marshall du logement » pour désamorcer la bombe sociale et économique qui se prépare.

Quel que soit le sujet, tous les voyants sont désormais au rouge.

Alors que la construction de 450 000 nouveaux logements par an serait nécessaire pour répondre aux attentes de l'ensemble de nos concitoyens, il s'en produit 100 000 de moins.

Alors que 100 000 nouveaux logements sociaux devraient sortir de terre chaque année pour satisfaire la demande, il ne s'en construit depuis 2017 que 88 000.

Dans le même temps

- Le marché de la location immobilière est bloqué, avec 2 fois moins d'offres, pour une demande 1,5 fois supérieure à ce qu'elle fut jadis
- 2,3 millions de Français sont demandeurs d'un logement social
- 600 000 mutations attendent dans le parc social,
- 78 000 familles bénéficiaires d'un DALO ne sont toujours pas logées
- 4,1 millions de Français sont mal logés
- 330 000 sont sans domicile fixe.

Et ce n'est pas tout

- En quelques mois, la délivrance de permis de construire a chuté de 30 %,
- l'octroi de crédits immobiliers a chuté de 40 %.
- 12 millions de nos concitoyens sont en précarité énergétique,
- 50 000 logements doivent être remplacés car leur rénovation serait trop onéreuse.
- 4,7 millions de logements (40 % du marché locatif privé !) risquent d'être interdits à la location du fait de leur classement énergétique.

Derrière les chiffres, se nichent des drames personnels et familiaux et le risque que plus de 100 000 salariés du bâtiment perdent leur emploi prochainement.

Face à cela, les quelques mesures annoncées récemment ne sont pas à la hauteur des défis à relever (prolongation mais resserrement du prêt à taux zéro (PTZ) pour favoriser l'accession à la propriété, aides à la location mais fin du dispositif Pinel...).

Il est aujourd'hui urgent de mettre en oeuvre un véritable plan Marshall du logement

Adopté

- pour répondre à la crise de l'offre (rareté et cherté des fonciers, constructibilités insuffisantes, surcoûts de la construction, recours abusifs...)
- pour répondre à la crise de la demande, à la difficulté d'accès des familles au crédit, à l'abandon des dispositifs d'investissement locatif,
- pour accompagner la chaîne de la production immobilière, par la mobilisation des opérateurs privés, des bailleurs sociaux, des investisseurs publics

Parce que le logement représente aussi pour l'État 88 milliards d'euros de recettes pour 38 milliards d'euros de dépenses, il est d'autant plus urgent d'agir.

Le Conseil municipal de Grenoble demande à Madame Elisabeth BORNE

- **d'organiser au plus tôt un « Grenelle du logement, de la réhabilitation et de la construction » rassemblant l'ensemble des acteurs concernés**
- **d'engager à l'issue de cette concertation un « plan Marshall du logement, de la réhabilitation et de la construction »**

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 26 juin 2023

Discours introductif de M. le Maire

Mesdames, messieurs, mes chers collègues,

Mesdames et messieurs les journalistes,

Je vous souhaite la bienvenue à ce dernier conseil municipal avant une pause estivale qui sera à la fois reposante et inquiétante compte tenu des chaleurs que nous vivons déjà. Pendant que les océans se réchauffent et que le Canada prend feu, le gouvernement décide lui de dissoudre les Soulèvements de la Terre et de criminaliser petit à petit les militants écologistes. Ce n'est pas le seul thermomètre que casse l'exécutif de notre pays : l'agrément d'Anticor, la mise en cause publique de la Ligue des Droits de l'Homme en sont les tristes témoins, alors que la défense de l'égalité des droits et celle de la transparence sont pourtant les corollaires d'une démocratie en bonne santé.

Pendant ce temps, les dangers de l'extrême-droite sont relativisés, pis encore, elle accède à la direction de grands titres de presse comme le JDD. Silvio Berlusconi a beau être parti, il n'était pas nécessaire de lui rendre hommage de cette façon.

Et pendant ce temps, Emmanuel Macron recherche des convergences avec la Première Ministre italienne - qui décide de s'attaquer aux familles homoparentales, alors même que nous célébrons le mois des fiertés avec une marche des fiertés le 1^{er} Juillet à Grenoble.

Le racisme, la LGBTQIphobie sont condamnables par la loi. J'en appelle à la plus grande vigilance, y compris dans nos instances. Si le débat est constructif et les désaccords féconds, une invective dégradante pour un groupe de personnes n'est pas acceptable, y compris et surtout dans nos murs. En tant qu'élu.e.s de la République nous devons rester exemplaires.

Nous sommes en été et l'eau vient à manquer. Si les golfeurs et les activités industrielles ne sont pas incités à la restriction, pour moi, c'est le bien-être des personnes et leur capacité à se nourrir qui doit être porté en première ligne. La ville porte d'ailleurs un projet d'agriculture urbaine qu'Antoine Back nous présentera tout à l'heure.

Le climat est bouleversé de tous côtés. La raréfaction des ressources naturelles va appeler des tensions locales et internationales. De plus en plus de gens soumis à un environnement, géopolitique ou climatique, invivable devront quitter leur pays. Récemment un bateau surchargé d'exilés a sombré en Méditerranée. Silence du gouvernement. Je suis fier de réaffirmer le rôle de Grenoble comme ville de l'hospitalité, dont notre maison de l'International se fait le reflet. Emmanuel Carroz nous présentera tout à l'heure les axes du projet de coopération internationale 2023-2028.

La charte culturelle des transitions, la refonte du comité d'avis, sont deux façons de créer de la transparence et de la démocratie dans un domaine fondamental en ce qu'il est vecteur d'émancipation, de nouveaux imaginaires et de nouvelles représentations de notre société et de notre quotidien. Cette transparence est fondamentale, et nous nous y engageons, contrairement à d'autres dirigeants d'exécutifs locaux qui ne brillent ni par leur transparence ni leur capacité de dialogue.

Cet été, 40 % des ménages ne pourront pas partir en vacances, et resteront chez eux. Ils risquent d'être saisis par la chaleur, la précarité énergétique étant cruelle l'été. Dans une étude produite par la Fondation Abbé Pierre ce jour, nous apprenons que 69 % des Français.es déclarent souffrir des températures trop élevées en période de forte chaleur dans leur logement. Le réchauffement climatique, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur accentuent ce phénomène.

Ce contexte inflationniste a incité à raison plusieurs députés à demander une politique publique des vacances, pour permettre aux Françaises et aux Français de pouvoir découvrir la nature, et de leur donner envie de la protéger, et de découvrir d'autres régions, et d'embrasser la France dans sa diversité.

Ici à Grenoble, nous favorisons le droit à la montagne. Nos animations estivales sont elles aussi une façon de découvrir sa ville autrement en restant chez soi. Je profite de ce conseil pour saluer les agents et les élu.e.s qui ont fait de la biennale et de la fête des tuiles des succès qui ont permis de montrer le foisonnement associatif et d'échanger nos idées et nos savoir-faire avec d'autres territoires.

Ce sont aussi de nombreux moments de piétonisation et de fraîcheur que la ville de Grenoble vous propose, avec l'été au parc, l'été sur les berges – les premières éditions ont été un succès - , le cabaret frappé, le 14 juillet parc Jean Verlhac.

Ce sont des moments de culture gratuite que le musée, le museum et le musée Stendhal proposent aux Grenobloises et Grenoblois. La bibliothèque n'est pas en reste, avec son événement jeunesse Partir en livre.

En attendant ces événements estivaux, je vous propose de commencer ce conseil avec...

Conseil Municipal du 26 juin 2023

Point d'information sur la clinique mutualiste

Présentation par Nicolas Kada, GEC

Monsieur le Maire, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chers habitants et habitantes de Grenoble,

Je vous prie d'excuser mon absence ce jour due à une blessure qui m'immobilise pour plusieurs jours et je remercie Nicolas Kada de bien vouloir vous lire ce texte.

Cette intervention a pour objet de rapporter au Conseil Municipal et aux habitants et habitantes de Grenoble les récentes évolutions concernant les différentes affaires relatives à l'UMG-GHM. Elle prend la forme d'une note de synthèse car le temps des délibérations et celui de l'actualité politique et sociale d'une ville ne concordent pas nécessairement. Or, au vu des récentes évolutions dans ce dossier, il apparaît nécessaire de rendre compte de la situation et de l'action de la ville dans ce dossier et ce par souci de transparence.

Il y a trois ans les murs de la clinique mutualiste ainsi que son activité étaient cédés par le groupe Mutualiste ADREA. Deux entités différentes ont pris part à cette reprise, ICADE Santé – une filiale de la Caisse des Dépôts – pour les murs et le groupe Doctegestio devenu depuis le groupe AVEC.

Pour rappel, dès le processus de reprise des doutes importants ont été émis sur la nature du repreneur de l'activité, sur son assise financière et sur la conception qu'il portait du système de santé. Ces doutes étaient partagés par l'ensemble des acteurs désormais engagés dans les procédures judiciaires en cours : la Ville de Grenoble et son Maire, la Métropole, les organisations syndicales, les collectifs d'usager-es et même certains professionnels.

Ces doutes n'ont cessé d'être confirmés dans les trois années qui viennent de passer et, sans refaire l'intégralité de cette histoire, ils ont pris consistance au point que trois procédures judiciaires sont aujourd'hui en cours, trois procédures dans laquelle la ville prend sa part.

La ville de Grenoble en tant que commune n'exerce pas de la compétence obligatoire en « santé » mais est cependant légitime à agir dans l'affaire de l'UMG-GHM. C'est ce qu'a indiqué le Tribunal Judiciaire dans son jugement du 22 mai 2023 considérant que, je cite, « la commune et la communauté de communes portent nécessairement la défense de l'intérêt public local tendant au maintien d'une offre de soin pour tous, à but non lucratif ».

Outre ce jugement, la ville de Grenoble est légitime à prendre part à l'affaire impactant directement l'avenir de l'UMG-GHM puisque :

- Elle déploie des politiques publiques en matière de santé publique – santé sexuelle, mesures dans le domaine des pratiques et conduites addictives, santé mentale, etc.
- Elle est engagée dans l'organisation et le soutien à l'offre de soin sur le territoire de Grenoble par le soutien à des acteurs de santé comme l'AGECSA, la Maison des femmes ou la Communauté Professionnelle Territoriale de santé.
- Son CCAS déploie des politiques publiques en matière d'action sociale directement en lien avec des enjeux de soin traités au GHM.
 - Le maire est Président du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire et, à ce titre, prend part aux réflexions relative à l'offre de soin

territoriale.

A ce jour donc, la ville de Grenoble est présente dans 3 procédures :

- **La procédure au civil** : il s'agit de la procédure au fond dans laquelle la ville de Grenoble est partie prenante et dont le juge a reconnu la recevabilité et l'intérêt à agir. Le fond de la

procédure concerne la substitution de mutuelle en 2020 et la nullité de la reprise de l'UMG GHM par le groupe AVEC. Une audience de mise en état est fixée au 21 septembre 2023. - **La procédure pénale** à l'initiative des organisations syndicales pour détournements de fonds, abus de biens sociaux, problèmes de conventions d'emprunts par le groupe AVEC auprès de l'UMG-GHM. Dans cette procédure, la Métropole a émis une délibération pour se constituer partie civile le 7 avril 2023. La ville de Grenoble s'est constitué partie civile par arrêté le 6 juin 2023.

- **La procédure en référé** : Le 22 mai 2023, le tribunal judiciaire de Grenoble a ordonné la désignation de deux administrateurs provisoires pour la Clinique Mutualiste de Grenoble.

Dans son jugement, le tribunal est on ne peut plus clair, je le cite :

Il apparaît donc en l'état que la situation financière de l'UMG GHM est effectivement critique.

L'ensemble de ces éléments, de nature sociale, organisationnelle ou financière, suffit à caractériser la circonstance de péril imminent pour l'établissement, tant concernant sa continuité que la préservation de son statut d'établissement de soin à but non lucratif.

Dès lors, les deux conditions cumulatives étant réunies, une administration provisoire par un tiers neutre s'impose afin de sauvegarder l'intérêt social et le statut de l'UMG-GHM.

Compte tenu de la situation particulière de l'ESPIC, qui se trouve au cœur d'une information judiciaire et de plusieurs procédures judiciaires, notamment pour délit d'entrave et aux fins d'annulations d'actes liés à sa reprise, il y a lieu de désigner deux administrateurs pour effectuer cette mission.

Le tribunal précise d'ailleurs le rôle de ces deux administrateurs provisoires, je cite à nouveau :

Les administrateurs désignés devront se faire communiquer tous documents liés à l'administration et à la gestion de l'établissement.

Il apparaît nécessaire de confier aux administrateurs une mission de gestion et d'administration générale, outre celles :

- de s'assurer de l'effectivité des remboursements à l'ESPIC des créances échues,
- d'assurer une vigilance générale quant à l'intérêt social de l'UMG GHM, notamment au regard des conventions passées et à leur exécution,
- d'assurer le suivi des procédures en cours et la possibilité de mandater un conseil propre à l'UMG-GHM, ainsi que de se constituer dans les procédures judiciaires y compris pénales, présentes ou à venir,
- de mettre en œuvre toutes mesures propres à assurer le rétablissement financier, la reprise des activités en souffrance, et l'apaisement du climat social lié à l'organisation de la structure en tenant compte des éléments relatifs aux risques psycho-sociaux identifiés notamment dans le rapport APEX-ISAST.

Le tribunal acte donc d'une situation critique et de la nécessité d'empêcher le groupe AVEC de gérer la Clinique mutualiste.

Mais au-delà de l'actualité judiciaire nous voulons ici dire un mot plus général sur ce que cette affaire dit de notre système de santé, ce qu'il de nous aussi et de notre territoire :

Cette affaire consacre le droit des collectivités à s'engager sur le terrain de l'offre de soin, non pas en tant qu'autorité compétence en la matière mais en tant que garante de l'intérêt général et de l'accès universel au soin. C'est une décision majeure qui doit être considérée comme telle.

Cette affaire dit aussi les menaces qui pèsent plus que jamais sur notre système de santé, dont on disait au début des années 2000 qu'il était le meilleur au monde, et qui souffre aujourd'hui comme jamais. Elle dit que de nombreux acteurs explicitement lucratifs ou se masquant sous les habits trompeurs de l'économie sociale et solidaire rodent et prospèrent sur la fragilisation de nos services publics.

Cette affaire dit aussi que ces acteurs ne sont pas les bienvenus, et qu'ils ne pourront pas venir, la bouche en cœur, s'emparer de biens communs pour les presser financièrement sans qu'ils rencontrent à un endroit ou à un autre une forte et belle résistance.

Et c'est là-dessus que nous souhaitons conclure :

Nous voulons dire ici notre admiration et notre soutien aux professionnels de santé qui avaient mille raisons de douter depuis trois ans et qui ont pris la décision du Tribunal Judiciaire comme une libération. Jamais l'histoire du groupe AVEC ne se confondra avec celle de la Mut' et avec l'engagement des soignants et soignantes. Nous leur redisons notre soutien sans faille.

Nous voulons ici dire aussi et enfin notre admiration et notre fierté.

- Admiration pour celles et ceux qui par goût de la chose publique, par conviction de l'intérêt commun, et par passion de la solidarité ont engagé cette lutte il y a plus de trois ans : les organisations syndicales, les usagers et usagères, les habitants et habitantes représentés par l'Union de quartier.
- Fierté d'être à leurs côtés dans ce combat pour une santé universelle, solidaire, non

lucrative.

Il est toujours difficile de penser l'histoire du temps présent, mais qu'on ne s'y trompe pas, cette lutte pour la Mut' n'est pas un combat anodin et elle viendra prendre place à côté d'autres combats qui ont fait l'histoire de notre territoire et l'histoire des luttes en santé. Elle résonnera aux oreilles de celles et ceux qui voudraient venir impunément mettre la main sur nos biens communs. Elle résonnera surtout aux oreilles de celles et ceux se battant pour ces biens communs, en leur rappelant que la pugnacité, la force des convictions et du droit sont autant d'alliées dans nos luttes pour la justice sociale.

Je vous remercie de votre attention.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #1 – 32111

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire,

A la suite de votre procès en appel dont nous connaissons le verdict le 6 septembre prochain, notre groupe tient simplement à exprimer sa solidarité à la totalité des fonctionnaires municipaux mis en cause dans ce dossier des marchés sans appel d'offres, en excluant évidemment le "sociologue-consultant" de votre campagne électorale qui est un collaborateur politique.

Nous tenions à dire publiquement que nous ne doutons pas de leur probité et nous regrettons simplement que, au lieu d'épargner l'institution municipale en assumant comme chef de l'administration et homme politique qui a pris ces décisions, vous les ayez entraînés dans cette affaire.

Vous avez manqué à votre devoir et nous le déplorons.

Par ailleurs, je profite de ce rendu-acte pour exprimer la position de notre groupe suite à la question orale du CCI 1, puisque le règlement vous autorise vous et seulement vous à y répondre officiellement.

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard dans ce conseil sur le sujet des conseils citoyens indépendants.

D'ici là, nous soutenons évidemment la demande de versement de subvention directement au CLUQ. Nous avons déjà défendu cette position par le passé, et le réaffirmons ici clairement : vos nouvelles modalités de versement ont vocation à étouffer les unions de quartier en malmenant leur instance de coordination. Car vous ne supportez pas

que qui que ce soit puisse remettre en cause, même de façon minime, votre parole et vos décisions.

Votre présent dispositif est en outre un fardeau pour les unions de quartier, dont les bénévoles se rajoutent des tracasseries administratives dispensables. C'est aussi une charge de travail supplémentaire pour les services de la ville.

Sur ce sujet accessoire pour vous eu égard au budget de la ville, mais si important pour le CLUQ qui souhaite préserver l'emploi de sa secrétaire, vous pourriez au moins faire un effort. D'autant plus qu'une unanimité se dégage au sein des unions de quartier en faveur de la solution préconisée par la question orale.

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 26 juin 2023

Délibérations 2-(32420) FINANCES Budget principal : Compte de gestion 2022

3 : BA

4 : Régie Lumière

5 : Budget principal : Compte administratif 2022

6 : BA

7 : RL

8 : Budget principal : affectation des résultats constatés au compte administratif 2022

9 : BA

10 : RL

11 : Budget principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2023

12 : BA

13 : RL

Vincent Fristot, GEC

Présentation du CA2022

Rappel du cadre de cette présentation : Le compte administratif représente l'exécution budgétaire tout au long de l'année 2022, pour le budget principal, les BA et la RL.

Comme chaque année, l'exercice commence par le vote du Bprimitif en décembre 2021, nous avons voté 2 DM pour modifier les inscriptions et intégrer les éléments connus au fil de l'année, en juillet et novembre 2022.

L'année 2022 a été marquée par la reprise économique au sortir de la crise sanitaire mais aussi, par le déclenchement de la guerre en Ukraine. Ces 2 événements ont entraîné une flambée des prix de l'énergie, un retour de l'inflation d'une ampleur inédite depuis plus de 30 ans et un ralentissement marqué du marché de l'immobilier, avec des conséquences sur le budget communal.

Contrairement à la crise sanitaire de 2020, le choc de 2022 est beaucoup plus structurel, alors même que les enjeux climatiques imposent une amplification des investissements de transition tout en intégrant aussi des mesures de justice sociale. C'est pourquoi, la Ville a fait le choix, dès 2023, de relever ses taux d'imposition de 25 %

Comparaison du CA2022 par rapport au précédent CA 2021

ce qu'il s'est passé en 2022 comparé aux réalisations de 2021.

remercier les services pour l'établissement du DOC0 du CA2022 sera mis en ligne comme chaque année (document d'analyse) depuis BP2012.

- recettes réelles de fonct : +5,7 M€ (concernant les recettes de gestion courantes de fiscalité par l'évolution des bases 3,4 % au niveau national, dotations stables, DMTO recettes liées aux mutations aussi et augmentation des produits des services reprise d'activités post Covid en 2022 activités culturelles et sportives ainsi que le stationnement impacté par la crise Covid)

- dépenses réelles de fonct +15,9 M€ (dépenses de gestion courante : personnel masse salariale augmentation à mi année du point d'indice, revalo du SMIC et GVT, charges à caractère général avec augmentation +2M€ des frais de gardiennage et fluides, subventions forte hausse de cette ligne notamment en direction du CCAS +3M€, provisions)

- baisse des **Ratios d'épargne** en 2022. Epagne brute à 23,8 M€ et Epargne nette à 0,4 M€ après prise en compte du remboursement du capital du remboursement de la dette.

- recettes réelles d'investissement + 21,5 M€ (12,8 M€ recettes d'emprunt décalage CCIAG et GH, +7 M€ réserves, recul 0,9 M€ du FCTVA)

- dépenses réelles d'investissement +0,9 M€ (travaux et études, participation aux ZAC)

La Ville a investi un peu plus de 40 M€ en 2022 : Fabrique de la Ville 13 M€, Ecoles 8 M€, Espaces publics 4M€, Domaine du numérique 3 M€ ainsi que pour la qualité de l'air parc de véhicules 3M€, patrimoine municipal.

Stabilité de l'annuité de la dette avec remboursement de 23,4 M€ en capital.

- Stock de dette au 31/12/22

La capacité de désendettement : dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) monte de 2,9 ans mais reste dans la zone de vigilance : 10 à 11 ans, devient critique autour de 12 ans, sachant que les emprunts des collectivités sont sur des durées de 15 ans. Ce ratio va très certainement s'améliorer en 2023 avec la progression prévue de l'épargne brute.

Budgets annexes et Régie lumière CA 2022

variation CA2022 / CA2021 : retrouve l'impact de l'inflation et de l'augmentation du point d'indice, revalorisation du SMIC.

Noter l'augmentation de la subvention 2022 au BA Cuisine centrale, baisse subvention régie lumière qui continue son programme d'investissement autour de 2M€ et occasionne des baisses de consommation (avant la hausse de l'électricité 2023).

Sur le fond, le sens politique des ressources pour le projet de la municipalité :

- Grenoble capitale verte 2022 (riches en événements, mobilisations nombre très important de partenaires qui veulent agir pour les transitions justes et écologique, associations, entreprises des centaines de délégations étrangères poids important des Villes qui avancent, qui apprennent des expériences des autres.

Multiplés défis, concours à celui qui a des idées et les mets en œuvre pour avancer dans les améliorations, redirections environnementales et socialement juste

Une délibération inscrite à ce conseil détaillera avec un premier bilan de cette année 2022.

Grenoble 2022, une ville solidaire

Le CCAS qui agit au quotidien auprès des publics les plus fragiles de la Ville, développe les missions d'accès aux droits, pour l'émancipation des jeunes dès l'enfance, en direction des personnes fragiles **au sein des Maisons des habitants** (embauche de 5 médiateurs numériques pour lutter contre la fracture numérique).

On peut citer la mise en place de nouveaux ateliers d'apprentissage du vélo, des ateliers socio-linguistiques favorisant l'intégration des personnes étrangères.

Par ailleurs, les chantiers ouverts au public ont continué avec de nombreux partenaires associatifs et universitaires. À Flaubert, une friche urbaine a été réaménagé en aire de jeu provisoire dans une logique d'urbanisme tactique.

En matière d'urbanisme et renouvellement urbain sur les quartiers de la Villeneuve et Village Olympique, Mistral : opérations démolition du CCAS, réhabilitation gymnase de la Rampe, aménagement du parc Jean Verlhac et du lac qui sera baignable, accompagnement des copropriétés PDS, rénovation parc SDH sur Village Olympique, aménagement livraison de la prairie à Mistral.

Grenoble 2022, une Ville émancipatrice

éducation et jeunesse : méthode d'un projet éducatif 2022-2027 et des investissements plan écoles (mise en chantier l'école Anne Sylvestre à Flaubert, rénovation thermique de l'école Vallier accessibilité PMR), végétalisation de cours d'écoles, préfiguration des rues dénommées « places aux enfants » premières livraisons.

sports : achèvement des études de rénovation thermique Gymnases Jouhaux et Malherbe avant d'engager les travaux, études pour développer la glisse urbaine, réorganisation activités piscines

Jean Bron.

Remise à plat du conventionnement du secteur socio-culturel et des ambitions en matière d'activités extra-scolaires, avec notamment la volonté de mieux accueillir le public adolescent.

Actions culturelles : méthode élaborée dans une délibération cadre, relative aux ambitions de la ville en matière culturelle.

expositions d'ampleur Musée (Pierre Bonnard « les couleurs de la lumière ») ou au muséum « nos voisins les vivants », nouveau projet pour le muséum, poursuite du plan lecture,

Théâtre : poursuite de l'aide à la création, avec l'accompagnement pour 3 ans de la Cie des Gentils, la Cie La Guetteuse et Les veilleurs.

Organisation du 14 juillet au parc Jean Verlhac pour les 50 ans de la Villeneuve

noter aussi l'accueil d'une conférence internationale de l'Observatoire de la démocratie

participative. 700 participants de 60 pays, intérêt du réseau national des Maisons des associations.

Grenoble 2022, une Ville résiliente

Couplage : bonne santé pour les habitantes et habitants et urbanisme. L'année a vu notamment la création des Lieux d'Écoute et de Parole (LEP), une amélioration de l'information des habitant-es notamment vis-à-vis de la santé mentale et la réalisation d'une étude d'urbanisme favorable à la santé sur le site de l'Inspe.

Poursuite des aménagements dans les ZAC : engagement des derniers immeubles de l'îlot Marcelline, livraison du parc sur le secteur Cambridge à la presqu'île.

Plan de sobriété et amélioration de la qualité de l'air (transformation du parc de véhicules qui satisfait les exigences de la ZFE tous véhicules aujourd'hui en vigueur (1^{er} juillet)

Programme d'adaptation au CC, canicule plan : étude sur ilots de chaleur urbains, accès facilité gratuit aux douches municipales.

Confort d'été dans les bâtiments scolaires : ventilation DF, brasseurs d'air, ventilation nocturne, travaux spécifiques dans certaines écoles ou l'accès à l'eau dans les cours d'école.

Préparation pour démarrage des travaux de restauration de la Tour Perret, réalisation des procédures d'appel d'offres

Mobilités : chrono-vélo du boulevard Jean Pain terminée, lancement des travaux de nouvelles chrono-vélos d'ici la fin du mandat, poursuite des piétonisations

Grenoble 2022 des ressources au service de tous

concernant l'amélioration des conditions de travail pour des agents de la collectivité notamment des ATSEM, nouveaux locaux plus spacieux et fonctionnels pour les archives municipales et métropolitaines, accompagnement agents touchés par la crise sociale. Actions en soutien de la politique de recrutement, métiers en tension qui affectent nos services publics.

Renforcement des moyens commande publique avec nouveau logiciel, modifications intervenues dans le process suite à la hausse des demandes de révisions de prix dans le contexte d'inflation.

Ressources numériques, stockage des données, les impressions ou le parc informatique qui inclut des commandes avec matériels reconditionnés.

Autres délibérations :

- Affectation des résultats constatés au CA 2022

Reprise du résultat 2022 :

Page 44 du doc 0 : résultat de clôture

Résultat de clôture de fonctionnement : 21,2 M€ couvre pour 17,1 M€ le déficit d'investissement de 18,1 M€ et

le solde (résultat de clôture 2022) couvre le besoin de financement de l'investissement pour 4,07 M€ repris en 2023 en DM1.

décision modificative n°1 de l'exercice 2023

Modifications intégrées avant affectation du résultat 2022

Section de fonctionnement

Recettes réelles + 0,4 M€ (hausse de la DGF +0,6 ; recette ARS Grande précarité 110k€ - taxe transaction immo -0,45 M€, -160 k€ recette des forains qui ont pris directement l'abonnement)

Dépenses réelles + 1,2 M€

+1,5 M€ au 011 (hausse carburants, frais d'AMO SPL Abbaye, TF sur bâtiments ville, création GIP médiation, sécurisation-gardiennage, nettoyage, contentieux, habillement)

+0,5 M€ au 012 personnel (SMIC revalorisé)

-1 M€ 065 subventions (limitation -1,3 M€ subv aux budgets annexes, + 0,2 subvention coopé décentralisée du département)

Conséquence sur l'Épargne : recettes +0,4 M€, dépenses +1,2 M€ :

Brute passe de 39,4 à 38,7 M€ réduite de 0,7 M€

Nette prévue à 17,1 M€ au BP passe à 16,34 M€ en tenant compte de la DM1.

Section d'investissement

Recettes d'investissement -2,6 M€ (1,3 M€ de FCTVA changement périmètre dépenses éligibles, - 0,7 décalage trx Hotel Lesdiguières, -0,6 fonds de transition Métro, ANRU, mécénat)

Dépenses d'investissement +0,7 M€ (-4,7 M ANRU décalage équip jeunesse, Trembles et CLEPT, -0,6 M décalage sur écoles, +2,1 Plateforme de stockage, 1,3 M€ aménagement urbain Mistral, 1,3 M€ achat 4 engins de propreté urbaine, 0,4 travaux pour CCAS les Trembles, 0,3 M rénov énergétique gymnases Malherbe et Jouhaux, 0,3 sur rénovation énergétique Vallier, 0,2 sur Esplanade fouille archéologiques)

DM1 des budgets annexes :

BA Cuisine centrale : reprise de l'excédent de fonct et d'investissement, revalorisation SMIC 012, baisse de la subv du BP de 277 k€

BA Activités économiques : reprise de l'excédent de fonct et d'investissement, baisse de subv du BP de 405 k€

BA Sels : reprise de l'excédent de fonct et inv , revalo SMIC, baisse de subv du BP de 277 k€

BA Locaux Culturels : baisse de subv du BP de 65 k€

BA Mistral : baisse de subv BP de 101 k€

Régie Lumière : baisse de subv BP de 177 k€

Total un baisse des subventions aux BA de 1,3 M€

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #2 – 32420

Budget principal : Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire,

Je le regrette, mais votre compte administratif confirme toutes les alertes que nous formulons depuis des années sur l'état des finances de la ville et que vous ne daignez pas entendre.

Les ratios d'épargne plongent en 2022, et nous nous rapprochons dangereusement des niveaux qui ont précédé votre plan d'austérité lors du précédent mandat. Et les autres indicateurs ne sont pas meilleurs.

Vous avez contracté 32 millions d'euros d'emprunts nouveaux en 2022, et ce pour faire face au décalage des recettes attendues de la vente de Grenoble Habitat et de la compagnie de chauffage. Nous vous avons pourtant déjà alerté dès le budget primitif sur la grande incertitude de ces recettes.

La capacité de désendettement de la ville se détériore aussi dangereusement, passant de 7.9 ans à 10.8 ans. À ce propos aussi, nous n'avons eu de cesse de vous alerter.

Les dépenses de gestion courante explosent, avec +13.18 millions d'euros par rapport à 2021. Il est intéressant de se pencher sur le détails de cette augmentation car des dépenses auraient été facilement évitables.

+3.2 millions d'euros concernent ainsi les provisions. Dont 1,7 millions d'euros pour le contentieux avec l'entreprise Richardson. D'une part, il y a fort à craindre que la somme ne soit toujours pas suffisante vu le dossier. D'autre part, si vous aviez agi en temps et en heure pour le démantèlement du campement, si vous cessiez les appels d'air qui aboutissent à leur prolifération (on le voit encore au Clos d'Or non loin de

Richardson), si vous portiez plainte systématiquement contre les marchands de sommeil qui profitent de la misère humaine, nous aurions pu éviter cet incendie dramatique. Et son coût pour la ville.

Le coût de l'insécurité à Grenoble, cet angle mort de votre politique, se retrouve aussi avec la hausse des coûts de gardiennage dans les charges à caractère général : +1 million d'euros, rien que ça. En commission, vous avez tenté de noyer le poisson en expliquant que c'est principalement lié au retour à la normale des événements après le COVID. C'est faux : plus de 600 000 euros sur les 1 million sont directement liés à l'augmentation des besoins de gardiennage des chantiers afin, je cite votre document, "*d'éviter les dégradations*". Et vous énumérez principalement des chantiers à la Villeneuve.

+1.5 millions d'euros sont budgétés pour le contentieux à propos du transfert de l'eau qui vous oppose à la Métropole. Vous faites perdre les captages, la ressource en eau des grenoblois qui sont propriété de la ville depuis 100 ans sans interruption et au final c'est vous qui devez de l'argent à la Métro. Heureusement que vous n'êtes pas à la tête des négociations internationales de la France.

Là encore, si vous étiez capable de communiquer normalement avec la métro, nous aurions pu éviter cette dépense. Mais chacun a bien compris que ce n'est pas votre fort. Votre difficulté à communiquer même avec ceux que vous considérez comme vos amis conduit à un contentieux à propos du restaurant du musée (et au coût pour la ville qui va avec). Alors on voit ce qu'il en est avec Christophe Ferrari, le président, on le rappelle, que vous aviez vous-même choisi en 2014. Vous reconnaissez donc également ne pas être pertinent sur le choix des hommes.

Nous vous avons déjà alerté sur tous ces éléments. Nous ne nous répétons pas pour le plaisir de rappeler que nous l'avions bien dit. Mais parce qu'il est important de montrer que votre politique et ses angles morts, votre fonctionnement solitaire et autoritaire ont un coût concret pour la ville.

Rien que ces quelques exemples de dépenses facilement évitables en fonctionnant différemment représentent plus d'un quart de l'augmentation des dépenses de gestion courante. Excusez du peu.

Bien sûr, on connaît désormais la suite de l'histoire, qui s'est écrite au funeste conseil municipal du 13 mars dernier.

Comme vous aviez déjà sabré le service public, vous avez actionné les derniers leviers à votre disposition. Les impôts, en les augmentant à un niveau historique alors que nous étions déjà la première ville de France pour l'impôt sur les ménages. Vous teniez à ce que nous conservions notre rang, seulement sur ce point.

Et vous poursuivez la vente exceptionnelle des bijoux de famille, après GEG, avec Grenoble Habitat et la compagnie de chauffage. Des recettes exceptionnelles qui s'envolent.

Mais vous avez grillé vos dernières cartouches. Cette fuite en avant ne pourra pas durer. Vous le savez, mais vous n'avez pas eu le courage d'entamer les réformes de structure nécessaires pour revenir à une situation saine.

Nous avons déjà formulé plusieurs propositions pour redresser la barre et enrayer cette spirale infernale. Vous n'avez rien daigné entendre, et la décision modificative du budget 2023 que nous examinerons plus tard dans ce conseil nous prouve qu'à nouveau, vous persistez dans cette pente.

Un exemple parmi d'autres. Les dépenses de personnel sont en augmentation de +5.12 millions. Ce n'est pas totalement de votre fait, j'en conviens, mais votre rôle est de l'anticiper par des économies de gestion qui vous permettent de l'absorber.

Mais plutôt que de s'attaquer au poids de la masse salariale et de rationaliser, comme nous vous le proposons, vous n'avez aucunement su profiter des transferts à la métro et vous continuez de créer des postes. Entre 2021 et 2022, +26 équivalents temps plein. Et en 2023, de

l'ordre de 60 postes supplémentaires. L'absence de mutualisation , de gouvernance commune sur tant de dossiers qui la nécessiterait, l'enchevêtrement inextricable des compétences, le cumul des services qui se renvoient la balle d'une collectivité à l'autre, aboutissent à ce que la ville et la Métropole soient asphyxiées.

La seconde, aussi endettée que la ville, va devoir aussi augmenter la taxe foncière et va commencer par la CFE, la contribution des entreprises pour tenir la tête hors de l'eau.

Quelle gestion de la part de ceux qui prétendent connaître toutes les solutions de 2040 et 2050.

Au fond vous avez décidé de tirer sur la corde, choisissant délibérément de faire peser le poids des décisions structurelles indispensables sur vos successeurs.

Et plus vous gagnez du temps en repoussant l'échéance, plus ce sera difficile pour eux. Nous ne le cautionnerons jamais et continuerons de le dénoncer, par respect pour les grenoblois envers qui nous avons un devoir de vérité.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #11 – 32307

Budget principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2023

Monsieur le Maire,

Nous retrouvons là les mêmes problèmes qu'avec le compte administratif.

Cette décision modificative ne corrige aucun des problèmes du budget primitif. Elle persiste dans le même sens et ne remet pas en cause ses grandes orientations catastrophiques.

2 mois seulement se sont écoulés entre le BP et cette DM. Et déjà, l'épargne nette poursuit son érosion, avec -760 000 euros.

Alors que nous ne sommes qu'à la moitié de l'année, vous faites également passer +1,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Parmi les principales augmentations, on retrouve +208 000 euros liés à la hausse de taxe foncière qui impacte forcément les bâtiments dont la ville est propriétaire. C'est tout de même fort de café que les seuls décideurs de cette hausse aient été incapables de l'intégrer au budget primitif et doivent passer par une décision modificative.

L'évacuation du squat Marboeuf coûte 110 000 euros à la ville. Il aura fallu qu'un jeune homme meure d'un arrêt cardiaque lié à une surconsommation de drogue pour qu'elle soit enfin engagée. Je note que le seul nettoyage des lieux coûte 70 000 euros : je n'ose imaginer combien coûtera le nettoyage et la remise en état de la villa Kaminski, ce bâtiment classé que vous laissez squatter par l'extrême-gauche malgré les nuisances dont ils sont à l'origine et la dévaluation du quartier qu'ils entraînent.

On en revient au sujet de la sécurité que j'évoquais à l'occasion du compte administratif : les frais de maîtrise d'œuvre et de gardiennage pour la médiation nous coûtent déjà près de 100 000 euros supplémentaires. Alors que nous nous apprêtons à voter plus tard dans ce conseil une mise à disposition de locaux pour la médiation sociale, nous aimerions un bilan de ce qu'a réellement permis ce dispositif. Car les retours des habitants que nous rencontrons tranchent curieusement avec vos éléments de langage officiels.

Vous faites voter 80 000 euros de crédits complémentaires pour la journée nationale de la résilience. L'an dernier, le programme de cette journée s'était résumé à un spectacle de théâtre et à une balade. On a hâte de voir à quoi serviront les 80 000 euros en 2023.

Enfin, ça devient une rengaine, les frais de contentieux augmentent de 60 000 euros. Rien d'étonnant puisque dans votre fonctionnement l'action en justice remplace désormais le dialogue. Je rappelle que vous êtes même en procès avec votre principal collaborateur, Enzo Lesourt, c'est dire la qualité de votre dialogue social.

Au passage, je relève que vous créez une nouvelle ligne de 195 000 euros au budget annexe activités économiques prévue au cas où, je cite, "Grenoble Alpes Métropole contesterait le titre Allibert". On avance : vous anticipez désormais les sujets de bisbilles qui pourraient être réglés en discutant. Là aussi, par transparence, nous aimerions un compte-rendu détaillé du coût dossier par dossier de ces frais pour la ville.

Je note en passant que votre bouc émissaire préféré, l'Etat, vous a notifié 638 000 euros de recettes de dotation supplémentaires. On imagine bien que vous n'en ferez pas la publicité tant cette hausse va à l'encontre de vos fables de caliméro qui voudraient faire porter la faute de la situation actuelle de la ville aux autres.

Au niveau des dépenses d'investissement, vous vous en sortez avec "seulement" +725 000 euros supplémentaires. Une hausse assez faible, et encore, mais liée à un tour de passe-passe qui fait gagner du temps : le décalage de près de 5 millions d'euros de dépenses pour l'ANRU

Villeneuve, et de près de 700 000 euros de crédits pour les écoles. Ces dépenses reviendront par la fenêtre dans les prochains budgets.

Côté augmentations, il y a à boire et à manger. Je note tout de même les augmentations non négligeables et non prévues des coûts pour le terrain Bachelard, pour le projet esplanade ou encore pour l'équipement Vallier.

Mais on ne trouve évidemment rien dans cette DM qui remette en cause les orientations du budget primitif. Au contraire. Nous ne voterons pas cette décision modificative car elle n'ouvre la porte à aucune réforme de structure et se contente d'accompagner doucement la navigation du Titanic municipal jusqu'à son objectif final qui est bien connu.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #14 et 15 – 31768 et 31788

*Projet d'établissement de la Maison de l'international de Grenoble /
Coopérations internationales et européennes - Axes politiques et stratégiques
2023-2028.*

Monsieur le Maire,

Comme souvent ces délibérations cadres, d'axes politiques et stratégiques, d'intentions pour le futur sont à la fois un énorme remplissage répétitif, puisqu'on retrouve pour la maison de l'international et les axes politiques de l'action internationale des copier/coller de textes et en même temps un salmigondis de vos marottes, de votre idéologie le tout dans cette écriture inclusive qui donne le ton.

En réalité tout ça est infiniment lourd, besogneux, compliqué pour répéter à satiété la même chose, la transition, les transitions, les discriminations liées au genre, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, l'accueil des migrants.

Evidemment il n'y a rien de concret sur tous ces sujets sinon des débats, des échanges, des postures mais seulement, je cite, « *dans la continuité de l'année-événement capitale verte Européenne tracer une perspective aussi lucide qu'ambitieuse à l'échéance de 2040 pour la co construction d'un futur collectif et désirable, socialement juste et environnementalement soutenable à l'échelle locale comme internationale* ». Fermez le banc.

Combien de fois le Conseil Municipal à propos de tout et de rien aura adopté cette formulation ? Dans combien de chartes, de conventions, de délibérations cadre qui concernent le sport, la culture, l'aménagement, que sais-je ? Qui le sait ? Même pas vous.

Vous rappelez votre principe de l'inconditionnalité de l'accueil que vous savez ne pas pouvoir remplir puisque votre adjoint campe une fois par semaine place de verdun, vous évoquez les nouveaux espaces d'exercice de la citoyenneté et même le sommet mondial de la démocratie participative de Grenoble qui n'a échappé à personne, dans une ville où la participation citoyenne a été volontairement asphyxiée afin que jamais les grenoblois ne puissent contrecarrer une décision de la municipalité.

Sachant que sur tous ces sujets, le genre, l'orientation sexuelle, l'inconditionnalité de l'accueil et bien d'autres si vous les imposiez tous comme préalable à vos partenaires vous ne discuteriez pratiquement avec personne.

Comme dans tout ce que vous présentez de ce type, il y a beaucoup d'immodestie.

Car évoquer la géopolitique, des orientations de politique internationale , même s'il s'agit de coopérations décentralisées que vous situez dans le cadre des engagements internationaux de la France, quand on sait l'importance des rapports de force qui régissent les relations internationales, quand on mesure déjà l'affaiblissement de la France elle-même depuis qu'elle n'est plus indépendante financièrement, elle a plus de dettes à l'étranger que de créances, énergétiquement, vous savez pourquoi, et même pour se nourrir puisqu'elle est devenue importateur net de produits agricoles en 2022, on se demande comment votre leçon au monde pourrait être seulement écoutée.

Au lieu du foisonnement des initiatives, des coopérations comme pour tout, vous voulez tout contrôler, encadrer, idéologiser. En réalité, la délibération-cadre a cet objet. Comme avec la culture il s'agit de pouvoir écarter tout ce qui ne vous ressemble pas, car les chantages de la diversité se limitent à eux-mêmes.

N'importe qui peut désormais être jugé comme n'étant pas assez inscrit dans la transition telle que vous la définissez vous-même, ne fera pas assez de place à la question des préjugés tels que vous les définissez

vous-même ou ne défendra pas assez l'inconditionnalité de l'accueil qui sont les 3 orientations de votre politique internationale dans la délibération, n'a pas de place dans cette coopération.

Vous réduisez tout, voilà que Grenoble se limite au réseau des villes en transition qu'elle initie elle-même afin que l'entre soi ne soit pas perturbé.

Il est frappant que les 42 000 employés et les 7 des 10 entreprises les plus importantes qui sont étrangères font l'objet de deux lignes et demi dans toute cette logorrhée.

Ce qui assoit Grenoble à l'échelle mondiale c'est sa recherche, son industrie, son université, ce n'est pas le sommet mondial de la démocratie participative.

Nous nous opposons à ces carcans, à cette bureaucratie, nous pensons que les coopérations décentralisées doivent au contraire être les plus libres possible car il faut faire confiance en l'échange lui-même pour que la connaissance réciproque progresse, parce que vous n'avez pas le monopole du bien et d'autres à travers le monde peuvent vouloir l'atteindre par d'autres moyens que les vôtres.

Il y a quelque chose de paternaliste, un état d'esprit colonialiste à définir tout seul la société de 2040 et à la poser comme préalable à toute coopération.

Faites entrer de la tolérance dans vos pratiques, cessez d'interdire, d'exclure en fonction de vos préférences politiciennes. Je pense en particulier au jumelage avec Rehovot avec laquelle vous avez cessé toute relation institutionnelle. Vos jugements lapidaires pour écarter telle coopération et en accepter d'autres avec moins de vigilance n'ont pas de place à l'échelle des collectivités locales.

Je termine par un détail mais qui, après notre débat budgétaire et au milieu de toutes ces considérations sur l'humanité de votre politique, éclaire le réel auquel toutes vos politiques vous conduisent.

C'est, je cite le document sur la maison de l'international, *"l'attention particulière apportée pour sécuriser le site contre les intrusions et les dégradations, pour renforcer la sécurité des agents et usagers"*.

On se demande bien pourquoi ces sujets se posent avec de plus en plus d'acuité avec une municipalité qui prétend exporter son modèle.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #16 – 32339

Comité d'avis des subventions culturelles – Nouveau règlement et désignations des représentant-es élu-es.

En préambule, je tiens à rappeler que je suis membre du Comité d'Avis depuis 2020 et que, jusqu'à présent, j'ai assisté à quasiment toutes les réunions. Je rappelle ce fait, car c'est loin d'être le cas des autres élus...

Sur le document « Grenoble Cultures » de 2020, le Comité d'Avis devait être composé de 7 élus, (5 de la majorité et 2 de l'opposition). Entre parenthèses, c'est grâce à une de mes interventions en Conseil Municipal, qu'une deuxième personne issue de l'opposition a, de fait, pu être élue à ce Comité d'avis, car jusque-là, parmi les élus, il y avait 6 personnes qui appartenaient toutes à la majorité et une seule à l'opposition...

Aujourd'hui, vous nous annoncez que les élus ne seront plus que 5... Vu le peu d'assiduité de ceux de la majorité, c'est sans doute plus prudent ! Je veux croire que 2 personnes de l'opposition y seront élues... Cela n'aurait, pas été le cas, avant l'apparition d'un nouveau groupe d'opposition... C'était donc, à la base, une volonté d'éliminer un élu de l'opposition au Comité d'Avis !

Sur le Grenoble Cultures de 2020, le Comité d'Avis devait compter 8 personnalités qualifiées... des professionnels de la culture donc. Dans la

nouvelle mouture, les personnalités qualifiées ne seront plus que 4... Avez-vous tant de difficultés à en trouver qui vous soient favorables, que vous réduisiez leur nombre de moitié ?

En 2020, le Comité d'avis devait également compter 4 représentants des usagers, volontaires et tirés au sort... je n'ai pas souvenir d'avoir côtoyé régulièrement ces 4 représentants... j'ai bien vu 2 fidèles, qui visiblement connaissent madame Lheureux en dehors, mais à part eux...

Pourtant, aujourd'hui, vous nous proposez qu'il y ait 10 représentants des usagers dans le Comité d'avis... Comme il est bien précisé dans le règlement que ce nouveau Comité n'a toujours qu'un avis consultatif et que ses avis ne lient pas le conseil municipal, j'ai quelques doutes quant à la motivation au fil du temps, de personnes qui seront là pour servir de vitrine et faire croire à une participation citoyenne qui n'est que de façade, puisqu'ils n'auront aucun pouvoir...

En juin 2014, dans l'objectif de la création de la Fête des tuiles de 2015, les habitants avaient été invités à donner leurs idées... Une concertation citoyenne, donc, mais qui n'a sans doute pas donné les résultats attendus à l'époque, car si j'en crois ce qu'ont dit récemment, dans une autre enceinte que celle-ci, certaines personnes, professionnelles du milieu artistique, qui ont ensuite été les chevilles ouvrières de cette fête des tuiles : « les idées du public ça ne va généralement pas très loin »... Mais malgré cela, vous vous apprêtez à nous faire voter le nombre de dix représentants

des usagers de la culture, pour donner un avis qui ne servira à rien sur l'attribution des subventions. Il faudra peut-être envisager de leur donner un peu plus de pouvoir, si vous voulez les fidéliser... Peut-être à l'image de ce qui semble se passer à la commission des sports à laquelle, si j'ai bien compris, les participants ont un véritable pouvoir de faire évoluer les choses dans un sens ou dans l'autre...

Maintenant, je voudrais évoquer le fond du règlement de ce nouveau Comité d'avis. D'abord, vous justifiez les changements, par les retours des temps d'échanges avec des acteurs du milieu culturel... Moi j'avais participé à 2 des temps d'échanges avec le Comité d'avis... et là ce qui est sûr, c'est que je n'ai jamais entendu vos théories fumeuses venant des participants ! Entre parenthèses, je n'ai jamais reçu de compte rendu de ces réunions... Le résultat de ces temps d'échange ne vous convenait sans doute pas et c'est pour cela que vous en avez organisé d'autres, dont les résultats correspondaient mieux à vos attentes !

Dans la lignée des choses que vous décidez unilatéralement, je reviendrai encore une fois sur une ligne de la page 36 du Grenoble Cultures de 2023 : « La pratique amateur du chant / chorale est inéligible à la demande de subvention culture » ! Les autres pratiques des autres amateurs, si elles sont encadrées par des professionnels peuvent solliciter une subvention, pas les chanteurs ! Cette exclusion pour moi c'est de la discrimination !

Je vais maintenant évoquer « la charte culturelle des transitions » avant de donner quelques exemples de l'Égalité femmes-hommes, telle qu'elle est perçue ici, je tiens à dire que toutes ces transitions sont pour vous l'alpha et l'oméga de la culture telle que vous l'imaginez. Pour moi, c'est une manière de brider la création culturelle, car si ces transitions ont certes un intérêt, elles ne devraient en aucun cas être le socle de ce qui est nécessaire pour la culture existe !

Sur l'égalité femmes/ hommes, je vais maintenant citer quelques extraits du dossier de demandes de subventions du dernier Comité d'Avis : ils sont tirés des demandes de 6 associations différentes. Il y en avait encore beaucoup d'autres de la même veine, mais cela aurait été trop long ! Quelques exemples donc :

- 1- Association présidée par une femme, les deux artistes composant le groupe sont des femmes.
- 2- Sur ce projet 70 % de femmes
- 3- équipe 100 % féminine sur les projets présentés
- 4- L'équipe est entièrement féminine
- 5- Compagnie créée et menée par des femmes
- 6- Dirigée par une femme et engagement dès que cela est possible de femmes à tous les postes
- 6 femmes sur une équipe de 8

C'est cela que vous appelez la parité ? Moi j'appelle ça une vengeance contre les hommes ! Mais le plus triste c'est que ces associations, pour percevoir quelques centaines, voire pour les plus favorisées, quelques milliers d'euros, rentrent dans votre jeu pervers d'ostracisme des hommes. Non, cette délibération ne fait pas avancer les choses dans le bon sens : elle restreint et elle condamne !

Nous ne la voterons donc pas.

Je vous remercie.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #17 – 32442

Capitale Verte Européenne - Evaluation de l'Année Capitale Verte Européenne à + 6 mois

Monsieur le Maire,

Le rapport d'évaluation de capitale verte confirme pleinement notre appréciation sur cette opération manquée qui a été une occasion perdue pour Grenoble.

L'épaisseur du rapport est inversement proportionnelle aux résultats et je dois être un des rares à avoir lu les 189 pages.

C'est simple, quand j'observe Lisbonne, je relève que la ville capitale verte a profité de l'opportunité pour obtenir des aides et « investir dans la constitution d'un réseau de 658 capteurs et 80 stations de mesures de la qualité de l'air, des nuisances sonores et des microclimats urbains ».

Que reste-t-il à Grenoble ?

Pourtant, capitale verte était une occasion d'agir, d'obtenir des financements par exemple pour préempter à la Bastille et éviter l'urbanisation du site, pour construire des projets durables avec des financements croisés qui auraient mobilisé les grenoblois.

Et comme l'avait demandé Nicolas Pinel dès le départ au nom de notre groupe, de se fixer des objectifs avec des étapes en les popularisant afin qu'ils soient contrôlés par l'adhésion du plus grand nombre.

Vous avez reconnu vous-même l'échec de la participation citoyenne à l'opération qui s'est déroulée dans l'indifférence généralisée ; le rapport admet que, je cite "l'année capitale verte est passée à côté de beaucoup d'habitants, elle est restée parfois un écho lointain dans lequel ils ne se sont pas sentis impliqués".

Tant et si bien que vous aviez proposé de payer les employés municipaux en heures supplémentaires pour assister à la cérémonie d'ouverture, avant de l'annuler.

Au lieu de ces résultats, on a eu des trajectoires, des débats, des labels, des discours, des 2040, des usines à gaz à entrées multiples pour initiés, vous n'avez pas su créer un souffle, clarifier et simplifier les enjeux, parce qu'à mon avis cette opération concomitante était liée à votre candidature à la primaire des Verts.

Il s'agissait de porter un discours qui parle à cette clientèle qui adore les discours et pas du tout de faire de cette capitale verte un outil pour faire progresser Grenoble.

Alors derrière, quand il s'agit d'en dresser le bilan, les malheureux rédacteurs rament. Les 18 premières pages du rapport sont du remplissage sur l'historique et ensuite on comprend que le budget a été essentiellement de la communication, des cérémonies et du fonctionnement avec quelques aménagements à la marge qui ont permis notamment les bivouacs à la Bastille, au fond la seule action sympathique et que vous ne maintenez pas dans la durée.

Mais ce qui frappe est que vous ayez choisi de ne rien laisser de concret pour cette année, que vous ayez choisi le tout com' et que ces millions d'euros déversés aient produit un résultat aussi navrant.

Dans les retombées médias, le Dauphiné, TéléGrenoble, l'essor arrivent en tête et hormis France Inter pour le reste c'est le grand désert.

Je suis désolé de vous dire que pour l'inauguration du Tram il y avait 100 000 personnes dans les rues de Grenoble et tous les médias Français qui en traitaient, Paris Match qui réalisait un supplément.

Et sur les réseaux, Instagram, Twitter, Facebook, Grenoble capitale verte obtient des scores ridicules.

Le rapport, je cite, “déploie le manque d’intérêt des grands médias nationaux pour le titre de capitale verte, estimant que seuls 11 articles du Monde, du Figaro et de Libération évoquent ce titre”.

Mais ça ne vous interroge pas vous-même sur votre stratégie , sur vos choix, sur le côté bureaucratique de votre montage, sur l’absence de lisibilité empêchant de s’identifier à l’opération.

Le rapport reconnaît, je cite, “que l’un des enjeux de l’année capitale verte était de changer l’image de Grenoble à l’extérieur devenue pour les médias le chicago Français”.

Je précise que l’appellation du “Chicago Français” a été popularisée sur le service public au 20H par France 2 en 2018, soit 4 ans après l’arrivée d’Eric Piolle à la Mairie.

Mais le rapport sur la capitale verte pointe un homme qu’on attendait pas là... Nicolas Sarkozy. On comprend pourquoi vous avez placé des très proches de la municipalité politiquement et familialement pour diriger tout ça. C’est pas subtil, mais au moins ils font le job.

Pour eux, ce n’est pas parce que vous avez été mauvais – c’est impossible - en dépensant 4 millions d’euros de com ‘ et cérémonies, mais parce que Nicolas Sarkozy a prononcé un discours à Grenoble 2010 il y a 13 ans à la suite des émeutes, quand les délinquants voulaient interdire à la police de venir arrêter les auteurs du hold up d’uriage à Villeneuve.

Par contre, l’événement dramatique qui laisse des traces indélébiles deux ans plus tard, le 28 septembre 2012, quand Kevin et Sofiane, 21 ans, ont été lynchés à mort par une bande venue de Villeneuve et qui a eu un impact médiatique considérable n’existe pas.

Vous avez une façon impayable d’écrire l’histoire.

Mais le rapport qui reconnaît le désintérêt des médias pour « Capitale Verte » cherche à démontrer laborieusement que “la transition écologique” liée à Grenoble devient un sujet majeur avec un poids de la classe de mots dans la presse nationale à hauteur de 27 %, mais en faisant disparaître les statistiques sur l’insécurité et en fractionnant en deux les controverses idéologiques sur le burkini à hauteur de 15 % dans les médias et la polémique sur l’islamophobie à partir de l’IEP pour 18 % soit à eux deux plus que la transition !

Mais outre le « Chicago Français » lancé par France 2, ces statistiques n’ont pas enregistré non plus la demande de suppression des fêtes chrétiennes dans le calendrier, l’effacement d’un seul tweet ravageur et tout d’humilité de 2000 ans d’histoire de la France, qui mériteront une analyse de capitale verte sur les bienfaits pour l’image de Grenoble.

Je prends le pari que ça ne nous fait pas remonter la pente.

Pour le reste, une certaine vacuité et un manque évident d’imagination sont compensés par chiffres de labellisation d’événements. Ainsi, 650 d’entre eux l’ont été. On le sait, la ville était à guichet ouvert sur ce point.

La plupart de ceux qui organisaient quelque chose habituellement venaient demander le label, un peu déçus que ça n’apporte pas d’aide mais ça ne pouvait pas nuire.

Ainsi, parmi les 650 événements que le rapport qualifie de “mobilisation exceptionnelle” figurent par exemple un atelier couture et sensibilisation, une conférence en ligne “Les petits chercheurs”, l’inauguration des nichoirs du passage du marché, etc...

Le coup de pouce vert a été très faible par rapport au budget : seulement 590 000 € principalement dans la culture car les compagnies théâtrales, les associations artistiques et culturelles ont saisi l’opportunité d’un financement de projet.

Peu de communes - 5 seulement - ont participé, démontrant l’absence d’effet d’entraînement du projet car les 354 défis recensés par l’agence

capitale verte ne s'adressaient pas au plus grand nombre. Il n'y avait en effet pas d'événement porteur qui aurait dynamisé, popularisé, simplifié la démarche et donné une porte d'entrée.

De toute façon, nous l'avons dit dès le début, ce titre de capitale verte est assez confidentiel et Eric Piolle l'a surjoué comme le reste et son résultat lui revient en boomerang. Le rapport relève, je cite, « la méconnaissance du titre au sein même de la commission européenne ».

C'est un gadget qui aurait pu être transformé en œuvre utile.

Je voudrais en terminant relever la confirmation qui figure dans le rapport concernant l'objectif de neutralité carbone. Entre 1990 et 2019 ce sont les industries qui ont fait le plus gros effort en passant de 51 % à 33% pour les émissions de gaz à effets de serre tandis que la part du résidentiel due à l'urbanisation est passé de 19 à 25% .

Je vous rappelle que l'un des succès de l'année capitale verte est l'obtention par Grenoble du titre de l'INSEE de première grande ville de France pour les îlots de chaleur dus à l'urbanisation. Vous la poursuivez intensément en supprimant tous les îlots de respiration de la ville, puits d'absorption de carbone.

Vous mettez en danger l'objectif de neutralité carbone.

Sur le long terme, puisque vous évoquez l'année où les enfants nés en 2022 seront adultes, je me demande ce qui demeurera de 2022. L'année capitale verte où Grenoble est devenue la première des grandes villes pour les îlots de chaleur.

Je ne suis pas du tout certain que les générations futures seront reconnaissantes car elles ne vous jugeront pas sur le poids des mots et la longueur de votre rapport, mais sur vos résultats.

CM du 26 juin 2023

18-(32343) Stratégie de la ville de Grenoble pour le développement de l'agriculture urbaine pour la période 2023-2026

Présentation par Antoine Back, GEC

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
Grenobloises et grenoblois,
Cher·es camarades,

(Ma première phrase d'introduction me vaudra certainement de récolter une autre aimable caricature de la part de M. Alotto, mais après tout c'est dans l'ordre des choses : découvrant le sujet et manquant de discernement, en matière d'écologie comme de religion, les nouveaux convertis sont souvent les plus querelleurs)

Dérèglement climatique, épuisement des ressources, effondrement de la biodiversité... Dans un contexte de crises systémiques, les collectivités ont un rôle à jouer pour développer la résilience alimentaire de leurs territoires. Elles possèdent des compétences et des leviers à activer dans de nombreux domaines du système agro-alimentaire : aménagement, développement de l'économie locale, gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, restauration collective... Elles peuvent être les chefs d'orchestre de projets de résilience alimentaire ambitieux et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire vers cet objectif.

Comme la plupart des villes, si Grenoble a eu une longue histoire agricole, sa ceinture maraîchère a rapidement disparu au fur et à mesure de l'urbanisation galopante dès la fin du XIXe siècle. Et comme la plupart des villes, à l'heure où émergent des menaces réelles et sérieuses sur notre système agro-alimentaire, Grenoble veut exercer sa responsabilité dans la construction de la résilience alimentaire du territoire.

Nous aurons l'occasion avant l'automne de revenir sur le sujet de l'alimentation ; pour l'heure, concentrons-nous spécifiquement sur son versant agricole.

Depuis 2014 la question agricole monte en puissance dans notre ville de +8500 hab/km² :

- promotion de l'agriculture urbaine citoyenne : "Jardinons nos rues" puis "Végétalise ta ville", créations de jardins & vergers partagés
- installation 2 fermes urbaines : Jardins Détaillés (centre horticole), Millepousse (parc Lesdiguières)
- participation active au PAiT (labellisé en 2019)
- création délégation "stratégie alimentaire" (2020), recrutement interne
- étude stratégique sur l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire à l'échelle métropolitaine, en lien avec les partenaires du PAiT (2021)
- participation école d'été AU (2021)
- étude stratégique sur l'agriculture urbaine à l'échelle de la Ville (2022)

Avec les services de la Ville de Grenoble, l'AURG et le cabinet WeAgri, nous avons analysé la capacité du territoire à créer de nouvelles formes de production alimentaire en milieu urbain dense ; nous avons identifié les types d'espace adaptés à différents modèles de fermes urbaines, ainsi que les modèles économiques adaptés aux potentialités foncières du territoire.

Il nous revient d'en tirer les conclusions et de formaliser aujourd'hui une première stratégie pour le développement de l'agriculture urbaine à Grenoble sur un horizon 2023-2026.

5 axes constitue la structure de cette stratégie :

1. Sécuriser et ouvrir les opportunités foncières pour l'installation d'agriculture urbaine
 - Identification du foncier propice à l'installation d'agriculture urbaine (domaine public ou privé)
 - Anticiper la réservation d'espaces dédiés
 - Faciliter la mise en place de projets d'agriculture urbaine
2. Développer l'agriculture urbaine professionnelle pérenne et démonstrative avec la mise en place d'un réseau de fermes urbaines
 - poursuite de la production au Centre Horticole, dans les Jardins Détaillés et les Milles Pousses
 - installation d'une nouvelle ferme urbaine (agroforesterie) à GrandAlpe (fin 2023)
 - étude en vue d'un démarrage de production agricole en milieu obscur (2024) : champignons, endives & chicorées, rhubarbes
3. Encourager la pratique de l'agriculture urbaine citoyenne
 - poursuivre le développement de la pratique du jardinage par les habitants et les habitantes, d'espaces à cultiver et l'accompagnement des jardinier-es membres des jardins collectifs
 - installation d'espaces nourriciers dans la ville : don d'arbres fruitiers, expérimentation d'une forêt comestible (à venir)
4. Consolider le réseau partenarial et la recherche à toutes les échelles
 - renforcement des liens avec le Québec, la Belgique
 - poursuite des échanges avec la communauté Quartiers Fertiles de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain
 - rejoindre le réseau des acteurs engagés de l'AFAUP
 - lien avec le lycée agricole de Saint-Ismier pour l'accès des élèves aux fermes urbaines grenobloises et à la production d'essences locales
5. Renforcer l'organisation dédiée à l'agriculture au sein des services de la Ville
 - allocation des ressources humaines et financières
 - coordination inter-services
 - montée en compétence des jardinier-es de la Ville

On retrouvera également dans le document qui formalise cette stratégie une carte des projets agricoles installés depuis 2014, ceux en cours d'installation ainsi que des projets encore à l'étude.

Cette première stratégie “urbagricole” (ou “agriurbaine”) est une étape dans l’histoire moderne de notre ville. De part son potentiel foncier très limité, des formes innovantes de production agroécologique intensive, régénérative, low-tech, sont à expérimenter dans nos villes denses. Des jardins partagés aux véritables fermes professionnelles, il existe un continuum de la production agricole dans la ville. Il importe de sécuriser et d’ouvrir les opportunités foncières et d’inscrire de façon pérenne la fonction productive dans le paysage urbain comme dans l’univers mental des grenoblois·es dont certain·es seront, sans doute, les paysannes et paysans de demain.

Merci pour la qualité de votre écoute.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #18 – 32343

Stratégie de la ville de Grenoble pour le développement de l'agriculture urbaine pour la période 2023-2026

Monsieur le Maire,

Encore un long rapport pour bien peu de concret. Un poulailler, des mini jardins, deux toits avec des potagers, une parcelle de ferme sur le site horticole de St Martin d'Hères soit au total 3500 M2 dans toute la ville, puis évidemment des introductions, des stratégies, des opportunités à saisir mais on ne sait pas lesquelles, des réseaux à mettre en place, des encouragements, un partenariat, le seul élément véritablement tangible et durable étant l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la ville gagée par aucune économie ailleurs, ceci expliquant à chaque étape pourquoi vous asphyxiez financièrement Grenoble.

Vous empilez les politiques sectorielles et à chacune correspond un nouveau service parce que vous ne savez pas construire une transversalité dans l'organisation administrative alors que vous évoquez sans cesse la transversalité des transitions.

Ce sont les grenoblois qui paient la note.

Sur le fond il faut bien comprendre que la délibération recense après une étude approfondie qui a probablement demandé beaucoup de moyens 5 petits espaces qui pourraient être disponibles, des petits délaissés dans des quartiers anciens ou nouveaux et il n'y a pas besoin d'une mirobolante étude pour les recenser. Dans un autre temps, un élu ou le Maire faisaient remonter aux services l'existence d'un tènement libre ou abandonné pour réfléchir à son embellissement et sa destination.

On retrouve cette incapacité à agir dans la proposition, je cite, "d'étudier le plus spécifiquement possible la faisabilité d'installer de l'agriculture urbaine dans les projets d'aménagements en cours ou à venir".

Vous n'y avez pas pensé avec les 1200 logements ajoutés caserne de Bonne et rue Hoche avec un seul mini jardin, vous n'y avez pas pensé à Vigny-Musset ou seulement maintenant à la marge sur le terrain sur lequel les opérateurs ont refusé de construire vu l'effondrement de la valeur des biens, sur la Presqu'île vous n'y avez pas pensé et vous continuez avec la forêt de tours qui est en train de sortir rue Esclangon sans un m² de vert, vous n'y avez pas pensé à Flaubert car je ne pense pas que le toit terrasse du Bar Radis soit une ferme urbaine.

Si vous vouliez installer de l'agriculture urbaine dans les projets d'aménagement en cours, vous devriez les stopper. On est toujours avec vous dans un discours d'évangélisation qui oublie que le discoureur est aux manettes.

Vous avez manqué deux grands rendez-vous avec l'histoire de la reconquête de la ville par l'agriculture urbaine qui crée en même temps des îlots de respiration propices à la neutralité carbone. Vous portez une très lourde responsabilité de ne pas avoir saisi ces opportunités dont vous parlez en théorie mais qui étaient au bout de vos doigts.

La conjonction d'une volonté politique, de l'année capitale verte permettaient de préempter les friches urbaines de la Bastille pour empêcher l'urbanisation du site, réaliser une ferme urbaine accessible par toute la Métropole comme nous le proposons. Ce site emblématique, cette montagne magique dont les grenoblois bénéficient aurait été préservé, élargi, alors qu'aujourd'hui on voit les voitures que vous voulez interdire sur les quais monter rue Maurice Gignoux devant le Musée Dauphinois.

Identiquement avec la friche ex Allibert, ces 10 hectares au sud de la ville que vous allez urbaniser. Alors que ce secteur aurait été aéré, et le sud revalorisé si vous aviez réservé une grande partie à de l'agriculture urbaine comme Nicolas Pinel vous l'a souvent proposé au nom de notre groupe.

Permettez moi de vous rappeler qu'en 1992, à une époque où la question du réchauffement n'était pas à la mode, quand nous avons acquis pour presque rien les 10 hectares de Rhône Poulenc, ceux de l'usine de la Viscose, nous avons décidé de partager en deux : moitié pour agrandir le parc Bachelard afin de préserver l'avenir et moitié pour créer Technisud, une zone d'emplois.

Aujourd'hui, derrière vos délibérations verbeuses et ronflantes, vous sacrifiez l'avenir et vous vous étendez sur des rustines pour cacher l'essentiel. Non, avec vous Grenoble n'aura pas avancé fortement pour favoriser l'agriculture urbaine, favoriser le lien entre les citoyens et la terre, la pédagogie à l'égard des jeunes générations car vous êtes passé à côté des opportunités réelles d'accomplir un saut qualitatif et quantitatif grâce à des sites qui permettaient des avancées.

On ne le dira jamais assez c'est d'autant plus grave dans une ville qui est devenue pendant l'année capitale verte la première pour les îlots de chaleur dus à l'urbanisation.

Parce que vous avez manqué de vision, d'anticipation, de décision et compromis gravement la marche vers les transitions, nous voterons contre cette délibération.

Conseil Municipal du 26 juin 2023

Voeu pour la suppression des publicités pratiquant la promotion de produits ou services écocides

Sandra Krief, GEC

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, chères grenobloises et grenoblois

Nous avons la chance immense de vivre dans un pays où la plupart des grands combats sociétaux menés par le passé ont été gagnés. Le droit à l'avortement, l'abolition de la peine de mort, l'accès au RSA, plus récemment le mariage pour tous. Bien d'autres sont en cours et enregistrent déjà des avancées plus que significatives comme l'égalité femmes hommes.

Au-delà de ces combats, celui de l'urgence climatique constitue sans pareil le défi le plus capital auquel l'humanité a été confrontée, notamment parce que l'humain est, au moins depuis l'ère industrielle, le principal acteur de ce désastre.

Le plus capital aussi parce qu'il induit la prise de conscience non pas de quelques-uns et de quelques-unes mais de la prise de cette conscience par toutes et tous, dans un élan universel où la responsabilité est enfin collective face à un enjeu qui dépasse les clivages classiques et les querelles partisans, les frontières et les océans.

Afin d'éviter cette tragédie, notre génération et celles à venir ont plus qu'une responsabilité mais un devoir : celui de mettre tout en œuvre pour sauver notre planète, la Terre, d'un destin funeste, annoncé, instruit non pas par les dogmes mais par la science. Ce combat, guidé par une urgence absolue constitue également une main tendue par le destin puisqu'elle nous permet de n'être plus simplement des témoins passifs mais des acteurs actifs. Chaque jour, toutes et tous et autant que nous sommes, dans nos différences comme dans nos similitudes, dans nos grades, nos langues et nos diversités, nous oblige à être à la hauteur de cet enjeu, unique et inédit, positionnant toutes et tous en humbles soldats face à une guerre qui tue et tuera sans pareil dans l'histoire de l'humanité.

Le vœu que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui s'intitule :

En faveur d'une loi Evin condition animale et climat, pour la suppression des publicités pratiquant la promotion de produits ou services écocides.

En effet, La publicité induit deux grands écueils pour l'avenir du vivant : elle est à la fois un frein majeur aux transitions écologiques du fait des imaginaires qu'elle véhicule ; mais c'est aussi une pollution intrinsèque de nos espaces publics, de l'environnement, et une atteinte sévère à la condition animale.

Le rapport du Giec envisage la « régulation de la publicité » comme un outil à mobiliser pour limiter le réchauffement climatique.

La Convention Citoyenne pour le Climat a d'ailleurs proposé en ce sens de "*Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation*" et pour ce faire : - *Interdire de manière efficace et opérante la publicité des produits les plus émetteurs de GES¹, sur tous les supports publicitaires*

- *Réguler la publicité pour limiter fortement les incitations quotidiennes et non choisies à la consommation.*
- *Mettre en place des mentions pour inciter à moins consommer*

Le message citoyen à l'endroit des classes politiques est clair : le modèle néolibéral, où les intérêts privés passent avant l'intérêt général, est incompatible avec l'urgence climatique. Pour mettre fin à la consommation excessive de produits écocides, il faut commencer par en réguler la publicité.

Parmi les activités illustrant parfaitement ces problématiques, nous distinguons trois secteurs d'activités particulièrement pernicious :

L'industrie des produits d'origine animale,

Les véhicules à moteurs thermiques,

Les vols commerciaux ou voyages en avion long-courriers.

Selon la DGAC² et la SNCF³, un passager en avion émet 56 fois plus de CO₂ que celui en TGV. Les avions émettent également d'autres gaz à effet de serre, tels que la vapeur d'eau, l'oxyde d'azote et les particules fines, qui contribuent également au réchauffement climatique.

En ce qui concerne l'industrie automobile, selon le ministère de la Transition écologique et solidaire lui-même, les voitures à moteur thermique sont responsables de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre en France, et sont donc un contributeur majeur au changement climatique.

Localement, l'étude Mobil'air, menée par sept laboratoires de l'université Grenoble Alpes en 2021 a démontré que la promotion des modes actifs de déplacement (notamment un doublement de la part modale du vélo), conjuguée à une action sur l'éradication du chauffage au bois non performant permettrait de réduire cette mortalité des deux tiers.

Les effets néfastes de l'élevage industriel sur le climat sont connus. Déforestation, transformation d'écosystèmes destinés à la pâture des animaux et aux cultures approvisionnant les élevages, émission de gaz à effet de serre, consommation massive des ressources en eau, eutrophisation, pluies acides, etc. Les conséquences sont nombreuses et hétéroclites, seule constante, leur caractère mortifère

L'élevage serait responsable de 14,5% à 51% des émissions globales de gaz à effet de serre selon les estimations⁴. Le fait de réduire de 2/3 sa consommation de viande serait aussi efficace que de diviser par deux l'ensemble du trafic routier mondial.

Par ailleurs, produire de la viande et des produits laitiers monopolise 83 % des terres agricoles mondiales. Or, la production de calories consommées correspondante ne représente que 18 % de l'ensemble des calories consommées, soit un important gaspillage des ressources qui accentuent la famine dans le monde. Ces terres sont souvent issues de la déforestation. C'est pourquoi la production de viande et de produits laitiers est la principale cause de l'extinction de masse des espèces animales et contribue au phénomène de l'effet de serre.

De plus, l'activité d'élevage industriel aggrave également la pénurie d'eau dans le

monde. La gestion de cette ressource devient préoccupante en France, comme le montre les récents épisodes de sécheresse ou l'affaiblissement des niveaux des cours d'eau et des nappes phréatiques. 30 % de l'eau utilisée dans le monde sert à la production de produits d'origine animale, notamment pour la culture des aliments destinés aux animaux d'élevage. Parmi tous les produits d'origine animale, la viande de bœuf est celle qui consomme le plus d'eau. La production d'un kilo de viande de bœuf nécessite jusqu'à 15 300 litres⁵ d'eau.

À l'échelle individuelle, la surconsommation de viande, en particulier de viande rouge, tend à augmenter le risque de cancers du côlon, de maladies cardio-vasculaires, d'obésité ou de diabète de type 2, et plus généralement la mortalité⁶.

Enfin, la consommation excessive de produits d'origine animale a des conséquences directes sur les animaux destinés à l'alimentation. Pour produire une quantité aussi massive de viande, il est nécessaire de les entasser, de les sélectionner génétiquement pour obtenir des corps déformés, et de les soumettre à des mutilations afin de les adapter à des conditions de vie qui limitent considérablement leurs comportements naturels. En France, sur plus d'un milliard d'animaux abattus chaque année (3 millions par jour pour les animaux terrestres uniquement), au moins 850 millions, soit environ 8 animaux sur 10, sont confinés dans des élevages intensifs sans jamais aucun accès à l'extérieur.

Cette situation ne peut être améliorée, car les systèmes d'élevage intensif sont en totale contradiction avec le bien-être animal.

Il est donc impératif de réduire la consommation de viande pour lutter efficacement contre le changement climatique et réduire son impact sur la santé humaine et bien sûr sur la condition animale. Pour y parvenir, limiter la publicité pour les produits d'origine animale est un pas nécessaire afin de faire évoluer nos pratiques de consommation.

Pour le bien de notre planète, de notre santé, et de tous les animaux, nous avons besoin de publicités positives qui vantent les mérites de produits sains et respectueux de la Terre et des animaux, humains et non humains.

Il n'est aujourd'hui intolérable de dire aux gens qu'on vit une crise climatique et de les inciter à acheter des produits qui y contribuent. L'interdiction de la publicité concernant ces activités incitant à la consommation des produits ou services les plus polluants pose ainsi un premier jalon du recul de leur présence dans l'espace culturel commun, et donc, à terme, de leurs consommations.

Il conviendra d'encourager et de favoriser l'information et la communication autour de produits, services et comportements écoresponsables. Les citoyen-nes ne doivent plus faire leurs choix de consommation sous l'influence de publicités véhiculant des fétiches mortifères, créées par les entreprises des secteurs les plus écocides.

Notons qu'en France, l'interdiction de la publicité pour les énergies fossiles est l'une des rares mesures réellement mise en œuvre parmi les nombreuses propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat.

Depuis 2014, la municipalité de Grenoble a mis en œuvre diverses mesures visant à réduire la présence de publicités dans l'espace public. En 2015, un Règlement Local de Publicité (RLP) a été adopté, entraînant une réduction de la taille et du nombre de panneaux publicitaires dans la ville, ainsi que l'interdiction des publicités lumineuses, des publicités pour les voitures et les produits polluants. Parallèlement, une campagne de sensibilisation a été lancée pour encourager les entreprises à réduire leur impact environnemental en matière de publicité. Des initiatives telles que Oupub ont été mises en place pour accompagner les acteurs vers une activité publicitaire plus responsable, en accord avec les nouvelles normes d'éthique écologique. Malgré cela, la publicité subsiste dans les abribus.

Il n'en demeure pas moins que la politique menée à Grenoble a permis une réduction significative de la pollution numérique et lumineuse, et que les Grenoblois-es peuvent désormais circuler sans être contraint-es, par ce qu'il leur était imposé au regard, d'offrir leur attention à des marques écocides.

Cette réussite doit pouvoir servir d'exemple et le modèle grenoblois doit être étendu à l'échelle nationale pour que l'ensemble des Français-es puisse profiter de cette avancée écologique et sociale.

En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Grenoble demande au Gouvernement :

- d'entamer une réflexion quant à un encadrement juridique de la publicité dans l'espace public selon des critères environnementaux, en se fixant l'objectif d'empêcher la publicité relative à des produits et services tels que les voyages en avion, les véhicules à moteurs fossiles, les produits issus d'élevages industriels, ainsi que la publicité émanant d'entreprises responsables du raffinage, de la distribution et/ou de la vente de carburants fossiles ;

- d'appliquer sans filtre la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat pour réguler la publicité afin de réduire les incitations à la surconsommation

Au-delà de ce vœu, je profite de cette prise de parole pour insister sur l'urgence que représente le combat contre les élevages industriels qui constituent un assassinat massif et quotidien de milliards d'animaux terrestres et marins, dotés, nous le savons, de consciences mentales et métaphysiques. De la même façon que nous nous sommes interrogés sur l'urgence climatique, nous devons être en mesure de nous interroger mais surtout de trouver des réponses immédiates et définitives permettant de cesser ce massacre et de nous positionner en parfaite symbiose avec notre niveau de civilisation.

Merci pour votre écoute et votre attention

Conseil Municipal du 26 juin 2023
Réponse au vœu du groupe OSCDDC
Laura Pfister, GEC

Merci monsieur le maire, notre réponse sera très rapide :

Premièrement ce vœu démontre votre méconnaissance de ces sujets puisqu'il s'agit de deux situations bien différentes, et la réponse de la Ville ne peut pas être identique. D'un côté nous avons des personnes qui ont déjà des logements mobiles et qui sont de passage. De l'autre, des personnes exilé-es qui subissent de vivent dans des bidonvilles, faute d'un hébergement tel que cela est défini dans le code de l'action sociales et des familles.

En faisant l'amalgame entre ces situations, votre vœu fait finalement l'aveu d'un mépris envers ces personnes que vous souhaitez déplacer, parce vous ne souhaitez plus les voir, plutôt que d'apporter de véritables solutions.

Vous terminez votre vœu en mentionnant la dignité humaine, mais ce que vous dites au travers de ce vœu est indigne.

Nous voterons donc contre ce vœu, merci.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #27 – 32092

Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Monsieur le Maire,

On assiste là à la première déclinaison annoncée de votre prétendu “bouclier social et climatique”. Et elle est pour le moins surprenante : vous souhaitez embaucher à tour de bras.

Permettez-moi de rappeler quelques faits : lors du précédent mandat, malgré le transfert de compétences et des emplois correspondants à la Métropole, vous avez créé de l'ordre de 150 postes de plus à la ville.

La Métropole a de son côté également créé de l'ordre de 200 postes de plus par rapport aux transferts des communes. Quelle que soit la collectivité, ville ou métro, nous avons manqué le rendez-vous de la mutualisation.

En 2022, vous avez encore créé de l'ordre de 25 ETP supplémentaires. Une décision d'autant plus curieuse que les postes ouverts et non pourvus étaient au nombre de 140 en fin d'année. Peut-être faudrait-il commencer par là.

La moyenne des charges de personnel des villes de la strate de Grenoble est de 708 euros par habitant, alors que nous atteignons déjà 879 euros par habitant. Et vous voilà désormais avec votre volonté de créer 77 postes.

Je note par ailleurs à l'occasion de cette délibération que vos éléments de langage sur le Plateau s'effondrent. L'adjointe en charge de ce dossier affirmait la main sur le cœur qu'il n'y avait pas de volonté de municipaliser, et pourtant, vous assumez bien vouloir reprendre en régie l'équipement ce qui entraînera des créations de postes supplémentaires.

L'association en charge faisait un travail considérable, reconnu à sa juste valeur par les habitants, mais elle était sans doute trop indépendante et justifiait à vos yeux de creuser les dépenses de fonctionnement de la ville en reprenant la main sur son activité.

Non seulement vous ne faites aucun effort pour engager des réformes de structure et réduire le poids de la masse salariale, mais en plus vous assumez de l'alourdir. Ne nous racontons pas d'histoire : vous n'améliorerez pas le service rendu aux Grenoblois, ou alors ici et là, ponctuellement, à la marge.

Car toutes ces créations depuis des années n'ont rien amélioré à la situation de la ville. Vous entendez les critiques des grenoblois tout comme nous. Le problème de fond est un souci d'organisation, d'accumulation de doublons, de missions mal identifiées. Pas un problème de nombre d'agents.

Vos amis de l'ADES aiment d'ailleurs rappeler régulièrement que la masse salariale de la ville avait atteint un plus bas historique sous les municipalités Carignon. Effectivement et nous le revendiquons : je vous mets au défi de trouver un grenoblois qui pourrait affirmer que le niveau de service était moindre à l'époque.

Nous vous avons proposé à l'occasion du vote du budget le lancement d'une procédure d'identification de tous les doublons de services Ville/Métropole, d'un plan de mutualisation des services, et la mise en place d'une gouvernance unique par mission entre la Ville et la Métropole. Vous avez refusé ces propositions et nous le déplorons.

Car en réalité, il est possible de faire beaucoup mieux avec moins. Mais cela réclame de sortir de votre logique de facilité qui consiste à empiler les postes. De revoir, en partant de la base, l'organisation service par service.

En poursuivant votre fuite en avant, vous n'aurez abouti à la fin de votre mandat qu'à un seul résultat : l'asphyxie financière de la ville et l'obturation de toute marge de manoeuvre pour vos successeurs, qui auront à agir avec le boulet du poids des dépenses de fonctionnement

que vous leur léguerez. Et Grenoble ne sera pas mieux armée pour faire face aux défis de 2040 ou 2050 que vous aimez tant invoquer.

Conseil Municipal du 26 juin 2023

27-(32092) P E R S O N N E L M U N I C I P A L

Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention de Hakim Sabri, élu du groupe Grenoble Démocratie Ecologie Solidarité.

Mesdames et Messieurs,

A travers cette délibération de création et de transformation de postes, ce sont environ 3,5 millions d'euros qui vont être mis au Budget en fonctionnement pour le renforcement du service public. Nous sommes d'ailleurs étonnés que cette délibération majeure ne se retrouve pas dans les délibérations premières, mais du fait de son absence je suppose que l'Adjoint en charge des Ressources Humaines préfère attendre le mois de septembre pour présenter de façon plus détaillée cette bonne nouvelle pour nos agents et se mettre ainsi à l'honneur.

Je tenais à lui dire malgré son absence qu'il se rassure nous sommes peut-être alliés des libéraux comme il le prétend, mais nous nous réjouissons nous aussi de ce renforcement du service public.

Nous allons quand même revenir sur trois points :

Le premier concerne la méthode qui est aujourd'hui devenu une spécificité et la marque de fabrique de certains élus de Grenoble en Commun. Au moment de nos échanges sur le bouclier Climatique et Social, quand il était question de ce renforcement des services, nous avons eu droit à une demande consistant à mettre 4,4 millions d'euros dans un pack Ressources Humaines avec comme seules explications :

- 1 million pour le périscolaire : dé précarisation et tarification
- 1,4 million pour le renforcement du bouclier social interne
- 2 millions d'euros pour budgéter les postes vacants

Je suis désolé d'avoir à le dire ici mais, sans vouloir offenser qui que ce soit, un élu qui se respecte et qui serait donc le contraire d'un élu « godillot » ne pouvait pas valider cette demande avec seulement ces 3 petites lignes de commentaires insignifiants. Si certains élus ont pris l'habitude de valider les décisions uniquement par le simple fait d'appartenir à un groupe, sans chercher à en comprendre ni la portée ni ce qu'elles recouvrent réellement, sachez qu'il faudra à l'avenir que cela change, car nous veillerons systématiquement à contester ce mode de fonctionnement.

L'un des grands principes pour un ou une élu-e responsable est de décider et d'agir en connaissance de cause, ce qui suppose :

- qu'il soit autant que possible formé
- qu'il soit aussi informé
- qu'il puisse proposer
- qu'il puisse amender
- qu'il puisse contrôler
- tout en ayant le devoir de rendre compte publiquement de ses actes

Pour la prise de décision qui « in fine » nous mène à cette délibération, nous n'avons eu aucune note des services, aucun document, aucune information préparatoire, aucune possibilité de contrôler.

Bref, nous étions face à une demande sèche de l'élu en charge des Ressources Humaines nous demandant de lui signer un chèque en blanc. En clair, pourquoi allait-il s'encombrer de ce qu'il convient de faire ? C'est d'ailleurs, je l'ai dit, devenu la marque de fabrique de quelques élus du groupe Grenoble En Commun : imposer des décisions prises dans un cercle très restreint.

Après la méthode, le deuxième point que je voudrais aborder est le plan de sauvegarde des services publics. Ce plan de sauvegarde mis en place sous l'ancien mandat 2014-2020 n'a pas été pensé avec les mêmes élus mais par cette même majorité... La question que je me pose aujourd'hui est : **Ne serait-il pas temps publiquement de reconnaître nos erreurs ?**

Certes, nous avons connu - comme d'autres collectivités - une baisse des dotations de l'État dès le début du mandat et il a fallu faire avec 17 millions d'euros de moins en fonctionnement, ce qui nous a amené - sur la base d'une promesse de campagne - à ne pas augmenter la fiscalité dans le premier mandat, à réduire la voilure en termes de service public pour éviter de se prendre le mur et la mise sous tutelle de notre collectivité.

Avec le recul, aujourd'hui, nous ne savons plus quoi penser de ce plan de sauvegarde : soit c'était une erreur et il convient de le reconnaître plutôt que de se défausser sur la politique d'austérité du Gouvernement (autre caractéristique de certains élus de Grenoble En Commun), et présenter la délibération d'aujourd'hui comme servant en partie à réparer l'état dans lequel **NOUS** avons mis les services de la Ville à l'époque... Soit nous n'avons rien à renier de ce plan de sauvegarde et pour le coup cette délibération n'a aucun sens.

C'est pour cela qu'au moment de la prise de décision sur l'augmentation de la Taxe Foncière, une Mission d'Information et d'Évaluation de nos services ainsi qu'une note de l'Administration signée par le DGS ou la DGA en charge de ces créations et transformations de postes aurait été bien utile. Les décisions sur la partie RH du bouclier auraient été prises de manière éclairée. Malheureusement, nous sommes là dans une zone grise politico-administrative et nous ne savons plus vraiment qui est qui et qui décide de quoi et quand...

Mon troisième point aborde lui la considération et la reconnaissance du travail de nos agents. Faire un gros chèque de 3.5 millions d'euros permet certes pour un temps d'instaurer la paix sociale, mais je ne crois pas me tromper en pensant que, si l'on souhaite dans le temps établir une relation de confiance entre cette majorité et son administration, il faudrait se pencher sur les pratiques managériales. La confiance ne se décrète pas.

Nous allons donc vous épargner pour aujourd'hui le détail et les conditions dans lesquelles se sont effectués les départs de nombreux cadres et collaborateurs de notre collectivité, vous épargner l'entrisme de la Directrice de cabinet dans de nombreuses prises de décision liées à ces départs.

Ce sont là chers collègues des problèmes de relations humaines qui ne se règlent malheureusement pas avec une simple rallonge budgétaire.

Je vous remercie.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #52 – 32286

Autorisation d'intervention artistique sur des bâtiments municipaux.

Monsieur le Maire,

Je note à l'occasion de cette délibération que vous précisez bien que *“la ville de Grenoble n'intervient pas sur les choix artistiques de l'association qui assume ses orientations”*.

Voilà qui n'augure rien de bon et annonce déjà la couleur dans une ville qui semble prendre un malin plaisir à défrayer la chronique avec des fresques toutes plus scandaleuses les unes que les autres. Évidemment nous sommes très attachés à la liberté de création. Mais le révisionnisme, la désignation de catégories ou d'hommes identifiés à la vindicte populaire ne sont pas admissibles en République.

On se souvient évidemment de la fresque des CRS tabassant la République. Mais aussi de celle dénonçant des violences policières juste à côté des locaux de la police municipale, une provocation pathétique à l'encontre d'agents que vous êtes supposé défendre en tant que Maire.

Plus récemment, vous n'avez pas été capable de condamner la fresque de Goin assimilant une femme voilée aux juifs pendant la seconde guerre mondiale. Cette forme de révisionnisme, car le sort des musulmans en France ne ressemble en rien à la déportation des juifs, a suscité une large indignation, tout à fait légitime. De votre côté, vous n'avez rien trouvé à redire.

Aussi nous ne sommes pas étonnés que vous assumiez ne pas vouloir intervenir sur les choix artistiques. Nous n'attendons en réalité rien de vous à ce niveau là, car nous sommes bien conscients de votre petit jeu qui consiste à donner des gages à la gauche radicale qui se gargarise de ce genre de messages.

En revanche, puisque nous sommes sur le sujet des fresques et du street-art, nous souhaitons profiter de cette délibération pour vous soumettre une proposition déjà formulée par le passé.

Nous sommes tous ici bien au fait du problème des tags et graffitis à Grenoble, devenue “une zone touristique dans le milieu” de l’aveu même d’un ancien graffeur fin connaisseur de cet écosystème.

Vous connaissez notre position et nos critiques quant au manque de moyens alloués par la ville, quant au refus de se doter des moyens de répression nécessaires et de s’attaquer par exemple aux foyers d’ultra gauche à l’origine de nombreux graffitis aux slogans politiques qui pourrissent les murs de notre ville. Je ne m’étendrai donc pas une nouvelle fois sur ce sujet là.

Mais à l’occasion de cette délibération, nous tenions à rappeler qu’il est particulièrement préoccupant de voir fleurir des signatures et graf vandales d’artistes qui participent à des événements soutenus et promus par la Municipalité, comme le street art fest. Je vous épargne la liste des noms, que nous avons déjà énumérés lors de précédents conseils et qui sont facilement identifiables.

Nous vous avons déjà saisi à ce sujet et nous vous reformulons la demande : il serait pertinent, pour commencer, d’élaborer une charte qui engage les créateurs de ces événements subventionnés à ne pas détériorer Grenoble par ailleurs. Et le cas échéant, si ces artistes participent à nouveau l’année d’après, nous vous enjoignons de refuser de soutenir l’évènement.

Car il y a quelque chose de schizophrénique à, d’un côté, utiliser l’argent du contribuable grenoblois pour un évènement qui met en avant des créateurs ; et de l’autre, utiliser ce même argent pour faire effacer les dégâts que causent certains des créateurs avec des grafs vandales.

Je vous remercie.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #53 – 32451

Soutien aux opérateurs culturels – Attribution des subventions au bénéfice des lauréats de l'appel à projet culturel dans le cadre du dispositif Place(s) aux enfants.

Monsieur le Maire,

Cette délibération sur le dispositif de la place aux enfants nous permet de relayer l'inquiétude des parents de l'école St-Joseph, rue Charles Tartari, qui ont appris les projets concernant la rue de Strasbourg qui pourraient impliquer un report de circulation des voitures et des camions dans cette rue étroite où se situe l'entrée et la sortie de l'école.

C'est évidemment inacceptable. Les enfants qui sont accueillis dans les écoles privées sont d'abord des enfants. Vous pouvez demander de supprimer les fêtes chrétiennes du calendrier et rayer 2000 ans d'histoire avec un seul tweet, mais nous vous demandons de respecter les enfants.

Et encore, les parents d'élèves qui ont lancé une pétition ne sont ils pas informés de ce qui ressort de la médiation citoyenne sur la circulation devant les écoles, en particulier la crèche et l'école Marianne Cohn qui aboutirait selon la proposition de la ville de mettre la rue Hoche en sens unique depuis Gambetta jusqu'à la rue Charles Tartari, faisant de cette rue le passage obligé du transit.

Je note que vous voudriez mettre en place ceci fin 2023 sans aucune consultation préalable sérieuse puisque tout semble décidé. Ce qui implique d'ailleurs au passage que les projets concernant la fermeture partielle de la rue de Strasbourg sont également déjà décidés.

Afin de rassurer les parents d'élèves nous proposons au Conseil Municipal de voter l'amendement suivant :

Amendement

“Au moment où cette délibération rappelle que les « *nouveaux espaces piétons aux aménagements ludiques et conviviaux se déploieront en plusieurs phases devant chaque école durant ce mandat* », le Conseil Municipal s'oppose au projet d'aménagement de la circulation rue de Strasbourg qui aurait pour conséquence de reporter la circulation rue Charles Tartari, devant l'école St-Joseph.

Les entrées / sorties de l'école deviendraient dangereuses, et sources de bruit et de nuisances.

De plus, cette rue étroite qui longe la place d'April, elle-même le seul espace protégé pour les jeux des enfants dans le quartier, n'est pas adaptée pour recevoir le transit des véhicules individuels et des camions.

En conséquence, quel que soit le projet choisi, le Conseil Municipal demande que soit exclu le report de la circulation dans cette rue”.

**Conseil Municipal du 26 juin 2023
(32208). EDUCATION : Conventions relatives à la participation financière de la Ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles privées maternelles et élémentaires
pour l'année scolaire 2022-2023**

Présentation par Christine Garnier, GEC

Comme l'a déclaré au printemps le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye : « Si l'enseignement privé sous contrat n'est pas impliqué, les politiques de mixité sociale (...) seront sinon vouées à l'échec, du moins très limitées » .

La répartition des IPS (Indices de Position Sociale) des écoles, publiés pour la première fois en octobre 2022, le montre bien : à Grenoble, 3 écoles privées occupent les 3 premières places. Les 7 écoles privées sous contrat sont parmi les 10 écoles avec les IPS les plus hauts.

Pour autant, malgré les paroles du ministre, le travail n'est pas engagé vers une amélioration de la mixité sociale dans l'ensemble des écoles, une mixité pourtant bénéfique pour l'éducation de l'ensemble des enfants. Car les interactions socio-culturelles sont essentielles à la construction de la personnalité, dans le respect des valeurs de la République, et elles sont mises à mal par cette ségrégation sociale entre écoles publiques et privées.

De plus, ce ne sont pas les familles, pourtant aisées, qui financent majoritairement ces écoles, mais des fonds publics, de l'État et des communes. Les communes sont obligées de financer pour respecter le code de l'Education, c'est l'objet de cette délibération. Le montant est calculé selon la loi à la hauteur des frais de fonctionnement des écoles publiques de la commune : sont pris en compte le personnel (ATSEM, agents d'entretien), les fluides (chauffage notamment), les fournitures, etc. Pourtant, aucun contrôle n'est possible sur l'utilisation de ces fonds. Par exemple, à Grenoble nous finançons les maternelles privées à hauteur d'un-e ATSEM par classe, correspondant à nos dépenses pour nos écoles publiques, alors que toutes les écoles maternelles privées ne font pas cet effort en matière de personnel pour tous les niveaux.

Pour toutes ces raisons, plusieurs élu-es de la majorité voteront contre cette délibération en l'absence dans la loi de critères tenant compte de la répartition sociale et scolaire des élèves dans le financement des écoles privées sous contrat à Grenoble.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #74 – 32210

Participation aux frais de scolarité des enfants non grenoblois scolarisés dans les écoles publiques de Grenoble pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur le Maire,

Nous comprenons bien que l'asphyxie financière de la ville vous conduise à rechercher des recettes, mais nous sommes étonnés que vous commenciez par l'école alors que vous négligez toutes les sources d'économies de fonctionnement, puisque vous continuez au contraire à empiler les structures et les postes pour satisfaire vos marottes idéologiques.

S'agissant de ce dossier qui consiste à facturer aux communes les frais de scolarisation des élèves extérieurs à notre ville, on retombe dans tous les travers de vos méthodes.

20 Maires qui appartiennent à la même majorité que vous à la Métropole vous ont écrit pour vous rappeler que l'article du code auquel vous faites référence prévoit que « la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence » des élèves.

Cette répartition des dépenses doit donc faire l'objet d'un commun accord préalable. Ce n'est tout de même pas n'importe quoi que de facturer le coût de l'école publique. Il s'agit là de ressorts auxquels normalement tout Maire est sensible.

Les 20 Maires ont donc récusé votre ultimatum.

Je suis frappé par l'incapacité dans laquelle vous êtes de traiter n'importe quel dossier à l'échelle de la Métropole. Le dossier de la dette de l'eau est bloqué. La vente de la compagnie de Chauffage est bloquée. Vous n'avez pas fait avancer d'un iota la question de la répartition des

charges de centralité. Vous n'êtes pas d'accord sur la ZFE, ni sur les gratuités des transports, ni si-sur le pacte financier des communes, et de façon plus anecdotique si j'ose dire pour l'intéressé vous avez même mis en cause ce week end l'un de vos votes qui aurait engendré 10 000 € annuel d'indemnités supplémentaires au Président de la Métropole, prétextant que vous ne saviez pas à quoi correspondait l'indice que vous votiez.

Vous votez comme vous signez vos parapheurs, à l'aveugle si j'ai bien compris.

Tout cela n'est pas sérieux mais comporte des conséquences concrètes. La ville centre a besoin de rapport harmonieux avec les communes qui l'entourent, elle doit respecter les plus petites d'entre elles qui ont peut-être moins de population mais qui disposent d'un territoire important, utile à tous les habitants de la métropole.

Puisque j'ai présidé notre territoire et le département, je suis habitué aux rapports entre commune et je ne peux que vous conseiller de prendre votre bâton de pèlerin. On ne gère pas les rapports entre communes comme vous gérez votre majorité municipale, à la schlague.

Vous devez d'abord engager le dialogue avec chacune d'entre elles pour comprendre leurs problématiques et rechercher des solutions qui ne sont d'ailleurs peut être pas identiques selon les communes et les enjeux.

Enfin, ce dossier confirme l'état de déliquescence de la majorité métropolitaine puisque ces 20 Maires appartiennent à la même majorité que vous. Normalement c'est d'abord au sein de celle-ci que ce dialogue doit se dérouler. Mais sur ce sujet scolaire aussi l'affrontement est public et sanglant.

En tout cas, à constater ces rapports, si les ambitions qu'on vous prête sur la Métropole sont exactes, c'est plutôt mal parti.

De notre côté, compte tenu de l'état du dossier, nous ne voterons pas ce rapport.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #80 – 32418

Convention entre la ville de Grenoble et l'Association des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (ACCIG).

Monsieur le Maire,

Rappelons le d'emblée : les conseils citoyens indépendants ont précisément pour vocation d'être l'antithèse de leur appellation. Vous avez créé ces structures pour étouffer les unions de quartier, réputées trop indépendantes, elles, et pas assez serviles vis-à-vis de la municipalité en place.

La mascarade a vite éclaté. Dès le début de votre précédent mandat, vous invitiez au Conseil Municipal un membre de votre parti politique qui deviendra responsable des négociations électorales, en tant que citoyen chargé de vous interpellier au nom des habitants. Quelle belle vision de l'indépendance.

C'était prévisible et ça n'a pas manqué : les Grenoblois ont massivement boudé vos conseils, parce qu'ils font doublons avec des structures implantées depuis plus de 60 ans à Grenoble pour les plus anciennes. Vous reconnaissiez vous même l'échec de votre idée. En fin de mandature, ils étaient déjà devenus quasi intégralement inactifs.

Plutôt que de vous rendre à la raison, vous avez décidé de relancer la machine et fait voter l'an dernier de nouvelles modalités pour les CCI. Vous avez alors fixé des règles pour encadrer les discours et sujets dont ils se saisissent, à l'aune de critères dont vous êtes seul juge.

Vous avez affirmé clairement que le rôle de ces conseils est de, je cite, "vitaliser" la politique municipale. On comprend ce que ça veut dire. L'idée est qu'ils n'abordent que des sujets que vous estimez valorisants pour vous.

Vous écriviez d'ailleurs noir sur blanc dans la délibération votée l'an dernier que vous menez un « *un travail de prospective citoyenne avec des habitants pour identifier leurs attachements au regard des limites planétaires et de l'impératif de justice sociale indispensables pour avancer dans une transition juste et partagée* ». Celui qui sort du cadre, qui ne semble pas suffisamment attaché aux enjeux planétaires, dont les préoccupations quotidiennes l'empêche de se concentrer en premier lieu sur l'impératif d'une transition juste et partagée, peut donc être ignoré.

Vous présentez également comme garantie le fait qu'ils ne sont pas présidés par un élu. Encore heureux. Mais personne ici n'est dupe et il ne suffit pas de ne pas être élu pour être indépendant.

Car d'un côté, on retrouve de nombreux militants proches de votre famille politique dans la poignée d'habitants qui composent les CCI. Je vous prends pour exemple une action très récente, celle du CCI 2 ce week-end pour nettoyer l'Alma, assez médiatisée. On retrouvait comme organisatrice une cadre d'EELV à Grenoble, suppléante de vos candidats pour les dernières élections départementales sur le canton Grenoble 2.

Encore moins discret : on retrouve à l'animation des CCI, comme auteur de la plupart des articles sur le site qui leur est dédié, un militant bien connu de votre microcosme politique. Quelqu'un que vous connaissez bien puisque vous aviez tenté d'imposer son frère, très actif aussi dans les mêmes sphères, comme candidat des verts aux dernières élections législatives contre l'avis des militants.

Vous avez encore une fois tenté de flouer les Grenoblois, en faisant croire à un "renouveau des conseils citoyens", c'était le titre de votre délibération l'an dernier, alors que vous reprenez les mêmes recettes : des structures remplies de soutien pour être le moins dérangé possible.

Force est de reconnaître que cet objectif de disposer de structures dociles n'a pas été totalement atteint, comme nous avons pu l'entendre en début de conseil avec la question d'un représentant du CCI 1 venu au secours des unions de quartier.

Mais cela soulève un autre problème : les quelques personnes qui composent les CCI, quand elles ne comptent pas parmi vos soutiens, sont la plupart du temps issues des unions de quartier de leur secteur. En terme de représentativité des habitants votre dispositif n'apporte donc à peu près aucune plus value par rapport à ces associations, déjà implantées et interlocuteurs de proximité légitimes pour toutes les municipalités qui vous ont précédé.

Nous sommes logiquement opposés au fait de maintenir de telles structures aussi complexes pour un nombre limité de personnes, avec des chartes qui ont déjà été modifiées à trois reprises.

Tout cela participe d'une bureaucratie excessive : si l'on compare la quantité de paperasse générée par cette structure au cours des huit dernières années par rapport aux problématiques réelles de la ville qui auraient dû être prises en compte par les CCI, on constate qu'il n'y a eu aucun impact concret.

Nous sommes également opposés à un financement aussi élevé. 60 000 euros : voilà une somme qui revient à beaucoup par tête vu le peu de monde dans les CCI. Dans le même temps, vous menez une croisade insensée contre le CLUQ depuis près de 2 ans pour une pauvre subvention de 12 000 euros que vous refusez de verser directement. Une somme dérisoire par rapport à ce que vous mobilisez pour les CCI, mais elle permet à une secrétaire de conserver un emploi à temps partiel.

En réalité, vous mettez en place des mécanismes complexes pour vous donner un vernis participation citoyenne. Mais vous n'y croyez pas vraiment, tout cela relève de la communication, comme l'usine à gaz des "interpellations citoyennes" qui ne débouchent jamais sur des solutions qui satisfont aux revendications des initiateurs, ou vos budgets participatifs qui attirent de moins en moins de monde.

Vous laissez une petite marge de choix sur des sujets dérisoires, mais vous n'avez jamais consulté les habitants de Grenoble pour les grands projets impactant leur quotidien. Pas une fois vous n'avez demandé ou

écouté des avis pour votre politique d'urbanisation massive, pour des sujets pourtant majeurs pour le commerce de centre-ville comme l'extension de Grand Place, le prix du stationnement, pour le transfert du patrimoine de l'eau à la Métropole, ou encore pour vos autoroutes à vélo pourtant aujourd'hui contestées même par des spécialistes du sujet.

Sur ce dernier sujet, le média en ligne Place Gre'net rapportait d'ailleurs récemment les propos d'un agent qui participait à une déambulation avec les élus et quelques habitants. Je cite : "*Le sujet des pistes cyclables ne se prête pas à la coconstruction. Ce serait se raconter des histoires*". Voilà au moins qui est clair. Sur un sujet aussi structurant pour une ville, au moins autant qu'un nettoyage participatif d'une place qui sera à nouveau salie quelques heures après, vous en conviendrez, les grenoblois n'ont pas voix au chapitre. C'est assumé.

Notre position en matière de participation citoyenne est très claire. L'accumulation et la superposition actuelle des structures constitue un frein et participe à renforcer ce phénomène des "citoyens professionnels", ceux qu'on retrouve dans toutes les instances municipales et métropolitaines lorsqu'il s'agit de participer ou au moins de faire semblant.

Vous pourriez commencer par répondre aux grenoblois et aux associations qui vous écrivent. Cela vaut pour vous comme pour vos adjoints. Être un Maire au milieu des grenoblois, répondre rapidement aux sollicitations : qu'il est loin le temps de vos engagements de 2014.

Ensuite, vous pourriez avoir l'humilité de consulter les grenoblois pour les grands projets structurants qui modifieront leur façon de vivre la ville. Pas seulement pour la couleur d'un jeu pour enfant ou la hauteur d'un poulailler. Il en va du respect et de la considération dont devrait témoigner un Maire à l'égard de tous ses administrés, la grande majorité d'entre eux n'ayant pas choisi son projet politique.

Enfin, il existe des unions de quartier, libres, indépendantes et reconnues par les Grenoblois. Vos prédécesseurs se sont appuyées sur

elles, et sur leur instance de coordination, et ont joué le jeu parce qu'elles sont légitimes.

Plutôt que de tenter de saborder tout ce qui est un peu trop poil à gratter à votre goût, si vous croyiez vraiment à la participation citoyenne, mais nous ne le pensons pas, vous vous appuieriez sur ce qui fonctionne déjà. Et vous accepteriez la contradiction.

Nous ne nous faisons guère d'illusions, car chacun a désormais bien conscience de l'autoritarisme qui est le vôtre ; de votre "trumpisation", ose avancer un ancien allié politique. Et nous ne voterons pas cette délibération qui ne vise qu'à entretenir votre système d'encadrement de toute expression.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #85 – 32297

Dénominations de voies, espaces et équipements publics

Monsieur le Maire,

Je profite de cette délibération pour vous interpeller à propos de l'impasse des eaux claires, renommée Impasse Suzanne Cézaire suite à une délibération de décembre dernier.

De nombreux habitants vous ont adressé une pétition. Attachés à la dénomination impasse des eaux claires, ils souhaiteraient en effet la conserver.

Nous entendons bien la volonté municipale de féminiser des noms de rues et avons d'ailleurs voté de nombreuses délibérations en ce sens. Quand il s'agit de nouvelles voies, cela ne pose évidemment pas de problème particulier.

Mais dans ce cas qui concerne un changement de dénomination, un bon nombre d'habitants habitués au nom actuel vous font part de leur souhait de ne pas le changer. Une trentaine, soit une grande majorité de ceux qui habitent l'impasse.

Je précise que l'ancien nom n'avait jamais posé quelque problème que ce soit pour trouver l'adresse.

Aussi, je me permets d'intervenir pour appuyer la demande de ces habitants, et vous demander si vous comptez y répondre favorablement. C'est un petit sujet qui ne vous coûtera pas grand chose, et nous pouvons tout à fait trouver un autre lieu pour rendre hommage à Suzanne Cézaire.

Je vous remercie.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #89 – 31459

Approbation d'un protocole d'accord entre la Ville de Grenoble et ADESTIA portant sur la cession de 228.933 actions de la SAIEM Grenoble Habitat détenues par la Ville de Grenoble au profit d'ADESTIA

Monsieur le Maire,

Nous voterons contre ces 3 délibérations qui concernent votre projet de vente de Grenoble Habitat.

D'une part, parce qu'une procédure juridique est toujours en cours contre cette vente et que la décision des juges qui sera connue d'ici quelques mois pourrait bien détricoter tout ce que vous entreprenez.

Mais surtout parce que vous connaissez notre opposition de fond à ce projet.

- Parce que la situation des locataires ne s'améliorera en rien avec la CDC, bailleur tristement réputé sur notre territoire. Je ne vous refais pas le film de ce qu'il s'est passé au 10/20 galerie de l'arlequin.
- Parce que vous nous privez d'un outil indispensable pour la politique d'urbanisme et d'habitat de la collectivité, et les générations futures paieront ce manque.
- Et parce que cette braderie n'a pas d'autre objet que d'acheter un peu de temps supplémentaire en renflouant le budget de la ville, laissé exsangue par 10 ans de votre gestion et votre incapacité à réformer.

C'est un one shot court-termiste, à contresens total des intérêts de Grenoble sur le long terme. Nous continuerons de nous y opposer.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #95 – 32260

Convention entre la ville de Grenoble et la Maison de l'Architecture de l'Isère pour la tenue d'une résidence d'architecture sur l'Îlot République.

Monsieur le Maire,

Enfin ! Vous daignez vous pencher sur cette verrue urbaine que constitue la maison du tourisme, en plein centre-ville. Nous ne pouvons évidemment que nous réjouir que le sujet arrive à l'ordre du jour du conseil municipal.

Mais les réjouissances s'arrêtent là, puisqu'à la lecture de la délibération, on comprend qu'il faudra encore des années pour qu'advienne quoi que ce soit.

Vous décidez de ne partir de rien, et de faire s'installer une résidence d'architecte pour "défricher" le sujet et réfléchir à ce qui pourrait être fait. Il y en a donc pour de nombreuses années avant que l'îlot république ressemble enfin à autre chose : vu le timing, la partie est remise au prochain mandat, quand vous ne serez plus Maire.

Et tout cela pour la somme de 35 000 euros. Le montant peut paraître dérisoire eu égard au budget municipal, mais quel que soit le coût, on ne devrait pas utiliser l'argent du contribuable à la légère.

D'autant plus que nous pourrions facilement économiser ces 35 000 euros et accélérer un peu en sautant cette étape de la résidence d'architecte. Il suffirait pour cela de vous saisir du projet que nous avons porté pendant les élections municipales pour cet îlot. Et qui a été repris par d'autres candidats d'ailleurs.

Nous proposons, et proposons toujours, de raser cet édifice, et de déminéraliser les lieux pour en faire un square. Cela présenterait le triple avantage d'en finir avec un bâtiment hideux, de créer un nouveau lieu

agréable qui permette aux Grenoblois de flâner, et de dégager la vue sur la belle façade du lycée et collège Stendhal aujourd'hui obstruée.

Il n'est pas nécessaire de passer par quatre chemins : l'avenir de l'îlot république passe par la destruction du bâtiment.

La proposition est d'autant plus d'actualité que la Métropole n'est pas du tout fermée à l'idée de déménager l'office de tourisme. En effet, quel non sens que d'offrir comme vitrine aux touristes un lieu dans un tel état.

Vous même, dans votre volonté de centralisation et de réduction du réseau de lecture publique que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer, vous comptez déménager la bibliothèque du centre-ville installée à République pour la transférer dans celle d'étude et du patrimoine à Chavant.

Je passe outre la maison de la montagne, dont on peine à comprendre ce qu'elle a vocation à faire avec votre nouveau projet mais qui peut parfaitement s'implanter dans un autre lieu, et le local commercial temporaire qui ne sert que de cache-misère ne résolvant pas le problème structurel de la dévitalisation commerciale du centre.

Tous les feux sont au vert pour économiser le coût et le temps de la résidence d'architecte, et d'ores et déjà acter que le bâtiment verrue sera détruit et qu'émergera une nouvelle place. Il me semble, et c'est suffisamment rare pour le souligner, que cela fait partie des sujets structurants pour lesquels une grande majorité du conseil municipal pourrait trouver un consensus.

Compte tenu du caractère multiple du projet qui relève à la fois de la mise en valeur du patrimoine, de la lutte contre les îlots de chaleur et pour la neutralité carbone, de l'attractivité du cœur de la Métropole, du soutien au commerce vous êtes en capacité d'associer des collectivités locales, départementales, régionales voire au-delà pour réaliser un projet d'ampleur.

Aussi, nous vous proposons de ne pas voter cette délibération et de plutôt passer rapidement au stade des études pour avancer vers l'aménagement d'un nouvel espace de haute qualité qui revalorisera le centre-ville.

Je vous remercie.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 26 juin 2023

Intervention délibération #98 - 32295

Mise à disposition gratuite du local handi-moi-tout

Je profite de cette délibération pour évoquer un cas particulier qui, n'est sans doute, hélas, pas unique, puisque dans la ville « championne de la démocratie locale », les habitants ont toutes les peines du monde à être entendus. C'est bien de mettre un local à disposition d'une association qui défend l'intérêt des personnes handicapées, mais il serait bon également de tenir compte des demandes de personnes handicapées ou accompagnatrices de personnes handicapées.

Par exemple, la rue Nicolas Chorier est en train de voir supprimée la gratuité du stationnement. Très bien. On sait à quel point les automobilistes sont méprisés par votre majorité, mais il se trouve que, pour les personnes handicapées, le transport en véhicule est indispensable. Au niveau du 86, un horodateur est en passe d'être installé sur le trottoir, qui n'est déjà pas très large. A cette adresse, vit une personne malade et lourdement handicapée, pour laquelle ambulances et pompiers interviennent régulièrement. Cet appareil va obstruer une partie du trottoir et donc empêcher, entre autres, le déplacement du fauteuil roulant de cette personne. Depuis que ces travaux sont annoncés, son épouse a alerté les services par mail et par téléphone, pour signaler le problème, et proposer au moins un autre emplacement possible pour cet horodateur, sans obtenir de réponse.

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération la demande de cette personne et de bien vouloir faire en sorte que le dit horodateur soit installé ailleurs. Je vous remercie.